

(nr.5)

SÉNAT DE BELGIQUE

XVI

B U D G E T

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

POUR L'EXERCICE 1929

BELGISCHE SENAAT

XVI

BEGROOTING

VAN DE

BUITENGEWONE ONTVANGSTEN EN UITGAVEN

VOOR HET DIENSTJAAR 1929

PROJET DE LOI

WETSONTWERP

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le Projet de Loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

TITRE PREMIER.

Dépenses extraordinaires.

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1929, énumérées au tableau I ci-annexé, des crédits s'élevant à la somme de 1,012,598,457 francs.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, HEIL.

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ
BESLUITEN :

Het volgend Wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

TITEL ÉÉN.

Buitengewone uitgaven.

EERSTE ARTIKEL.

Voor de buitengewone uitgaven van het dienstjaar 1929, in de hierbijgaande tabel I opgesomd, zijn kredieten geopend ten beloope van 1,012,598,457 frank.

Ces crédits se répartissent de la manière suivante :

Die kredieten zijn volgenderwijze verdeeld :

MINISTÈRES.	Dépenses extraordinaires proprement dites. — Eigenlijke buitengewone uitgaven.	Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.	MINISTERIËN.
Ministère de la Justice . . .	350,000 »	245,000 »	Ministerie van Justitie.
— des Affaires étrangères . . .	315,000 »	»	— van Buitenlandsche Zaken.
— de l'Intérieur et de l'Hygiène . . .	11,260,000 »	»	— van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid.
— des Sciences et des Arts	800,000 »	»	— van Kunsten en Wetenschappen.
— des Travaux publics .	438,171,000 » (1)	14,847,000 »	— van Openbare Werken.
— de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale .	4,068,460 »	»	— van Nijverheid, Arbeid en Maatschappelijke Voorzorg.
— de la Défense nationale	162,721,000 »	1,000,000 »	— van Landsverdediging.
— des Finances	10,450,000 »	368,245,997 »	— van Financiën.
— des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique	»	125,000 »	— van Spoorwegen, Zeewezen, Posten, Telegraafen, Telefonen en Luchtvaart.
TOTAL. . fr.	628,135,460 »	384,462,997 »	TOTAAL.
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	1,012,598,457 »		ALGEMEEN TOTAAL.

(1) Y compris 250,000,000 de francs pour le fonds spécial des grands travaux et 90,000,000 de francs pour le fonds spécial des routes.

(1) Met inbegrip van 250,000,000 frank voor het bijzonderfonds der groote werken en van 90,000,000 frank voor het bijzonderfonds der wegen.

TITRE II.

Recettes extraordinaires.

ART. 2.

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1929 sont évaluées à la somme de 1,202,438,000 francs, conformément au tableau II ci-annexé.

TITEL II.

Buitengewone ontvangsten.

ART. 2.

Voor het dienstjaar 1929, worden de buitengewone ontvangsten geraamd op de som van 1,202,438,000 frank, overeenkomstig de hierbijgevoegde tabel II.

Ces recettes se décomposent comme il suit :

I. — Recettes extraordinaires fr.	21,508,000
II. — Recettes de réparation	<u>1,180,930,000</u>
TOTAL fr.	1,202,438,000

TITRE III.

Dispositions diverses.

ART. 3.

Les corps et services de l'armée, qui reçoivent leurs fonds sur crédits administratifs, restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence, en plus ou en moins, entre les sommes perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations ; le solde est reporté à l'exercice suivant.

ART. 4.

Par dérogation à l'article 20 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat, le Ministre de la Défense Nationale est autorisé à procéder vis-à-vis de Gouvernements étrangers, au paiement ou au versement, à titre de provision, de sommes réclamées par ces Gouvernements préalablement à l'exécution de commandes de certaines catégories de matériels et de munitions indispensables aux besoins de l'armée.

Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1928.

Deze ontvangsten worden volgenderwijze verdeeld :

I. — Buitengewone ontvangsten fr.	21,508,000
II. — Ontvangsten tot herstel	<u>1,180,930,000</u>
TOTAAL fr.	1,202,438,000

TITEL III.

Verschillende bepalingen.

ART. 3.

De korpsen en diensten van het leger die hunne gelden op administratieve kredieten ontvangen, blijven tegenover de Schatkist schuldenaars of schuld-eischers voor het verschil, in meer of in min, tusschen de opgetrokken sommen en die welke hun voor hunne toekenningen verschuldigd zijn ; het saldo wordt op het volgend dienstjaar overgedragen.

ART. 4.

In afwijking van artikel 20 der wet van 15 Mei 1846 op de Staatsrekenplichtigheid, mag de Minister van Landsverdediging aan vreemde Regeeringen die sommen uitbetalen of storten, welke die Regeeringen zouden eischen, bij voorraad, voor de uitvoering van bestellingen van sommige categorieën materieel en munitie, onmisbaar voor 's legers behoeften.

Gegeven te Brussel, den 15 October 1928.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

Van s' Konings wege :

De Minister van Financiën,

B^{on} M. HOUTART.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1929.

TABLEAU I

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

BEGROOTING VAN DE BUITENGEWONE ONTVANGSTEN
EN UITGAVEN VOOR HET DIENSTJAAR 1929.

TABEL I

BUITENGEWONE UITGAVEN

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der kredieten.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>		
1	Asile d'aliénés de l'Etat, à Tournai. — Reconstruction et aménagement des locaux incendiés. — Mobilier et matériel. fr.	350,000 »
<i>II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</i>		
2	Conseil de guerre en campagne (zone d'occupation).	245,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . fr.
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>		
3	Avances permanentes en vue du paiement des dépenses incombant à l'Etat, soldées à l'intervention des agents du service extérieur. fr.	315,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . fr.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE.		
<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>		
4	Sixième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux de captage et d'adduction des sources supérieures du Néblon, entrepris par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions, pour l'alimentation de l'agglomération liégeoise.	2,500,000 »
5	Subside de l'Etat aux communes établissant une distribution d'eau à alimenter par la « Tusschengemeentelijke maatschappij der Vlaanderen voor waterbedeeling »,	1,500,000 »
6	Cinquième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux d'amélioration complémentaire du régime des eaux de la vallée du Maelbeek (1 ^{er} lot) exécutés par la province de Brabant	200,000 »
7	Cinquième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux d'établissement d'un réseau de distribution d'eau entrepris par la ville de Malines.	500,000 »
8	Cinquième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux d'établissement des réseaux de distribution d'eau, entrepris par les communes de la banlieue liégeoise alimentée par les sources du Néblon adduites par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions.	2,000,000
9	Quatrième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans les travaux de construction d'un collecteur avec syphon sur la rive droite de la Meuse, en aval de Liège.	160,000
10	Troisième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux d'établissement du réseau de la distribution d'eau de Welkenraedt.	150,000

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
MINISTERIE VAN JUSTITIE.		
I. — <i>Eigenlijke buitengewone uitgaven.</i>		
350,000 »	Staatskrankzinnigengesticht te Doornik. — Wederoprichting en inrichting van de afgebrande lokalen. — Mobilair en materieel.	1
II. — <i>Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.</i>		
245,000 »	Krijgsraad te velde (bezettingsgebied)	2
595,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN JUSTITIE.	
MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN.		
I. — <i>Eigenlijke buitengewone uitgaven.</i>		
315,000 »	Bestendige voorschotten met het oog op de betaling der uitgaven welke ten laste van den Staat vallen en door tusschenkomst der agenten van den buitendienst vereffend worden.	3
315,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN.	
MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID.		
I. — <i>Eigenlijke buitengewone uitgaven.</i>		
	Zesde schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken van opvangen en van aanvoer van de bovenbronnen der Neblon, ondernomen door de « Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions », voor de opvoeding der Luiksche omgeving.	4
	Toelage aan de gemeenten die een waterleiding aanleggen, toe te voeren door de Tusschengemeentelijke maatschappij der Vlaanderen voor waterbedeeling.	5
	Vijfde schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken tot aanvullende verbetering van de waterafvoer van het dal der Maelbeek (1 ^{ste} lot), door de provincie Brabant uitgevoerd.	6
	Vijfde schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken van inrichten van een waterleidingnet ondernomen door de stad Mechelen.	7
	Vijfde schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der door de gemeenten van de Luiksche omgeving ondernomen werken voor het inrichten van waterleidingen waarvan het toevoeren uit de bronnen van de Neblon geschiedt door de « Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions ».	8
11,260,000 »	Vierde schijf van de tusschenkomst van den Staat in de werken van opbouw van een waterkamer met siphon op den rechten oever der Maas, beneden Luik.	9
	Derde schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken voor het inrich-	10

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der kredieten.
11	Deuxième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans les travaux de construction des collecteurs de Saint-Job et Stalle, à Uccle.	1,500,000
12	Deuxième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux d'établissement des réseaux de distribution d'eau des communes alimentées par la Compagnie intercommunale des eaux du Haut-Plateau du Brabant wallon.	500,000
13	Première tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux d'établissement du réseau général d'égouts de l'agglomération anversoise.	2,000,000
14	Première tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux de construction de l'exutoire n° V des égouts de l'agglomération liégeoise.	250,000
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE. . fr.	
	MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.	
	<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>	
15	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'Etat, à Liège	350,000
16	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'Ecole normale de l'Etat, à Mons	150,000
17	Enseignement normal. — Acquisition de matériel didactique.	300,000
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS . . fr.	
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	
	<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>	
	A. — GRANDS TRAVAUX.	
18	Provision à verser au fonds spécial et temporaire des grands travaux en exécution de l'article 5 de la loi du 24 avril 1928. (Deuxième tranche d'une dépense totale fixée, par la dite loi, à 1,800,000,000 de francs.)	250,000,000
	B. — FONDS SPÉCIAL DES ROUTES.	
19	Restauration du réseau routier de l'Etat. — Travaux et études	90,000,000
	C. — AUTRES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.	
20	<i>Routes :</i>	
	1° Expropriations et travaux. Constructions, redressements, élargissements, améliorations. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts et subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés, ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. Subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. Études fr.	29,700,000
	2° Travaux à effectuer au moyen de subsidés offerts à l'Etat pour construction, entretien et amélioration à l'exclusion des entreprises prévues à d'autres articles.	500,000

Total par ministère ou service. — Total per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Tweede schijf van de tusschenkomst van den Staat in de werken van opbouw der waterkamers van Sint-Job en Stalle, te Ukkel.	11
	Tweede schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten voor het aanleggen der waterleiding van de gemeenten die voorzien worden door de « Compagnie intercommunale des eaux du Haut-Plateau du Brabant wallon ».	12
	Eerste schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten voor het aanleggen van het algemeen riolennet der Antwerpsche agglomeratie.	13
	Eerste schijf van het aandeel van den Staat in de kosten der bouwwerken van den uitloop n° V, van de riolen der Luiksoche agglomeratie.	14
11,260,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN VOLKSGEZONDEHEID.	
	MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.	
	I. — <i>Eigenlijke buitengewone uitgaven.</i>	
	Normaal onderwijs. — Bouw, meubilering en inrichting van de normaalschool van den Staat, te Luik.	15
800,000 »	Normaal onderwijs. — Bouw, meubilering en inrichting van de normaalschool van den Staat, te Bergen.	16
	Normaal onderwijs. — Aankoop van didactisch materieel.	17
800,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.	
	MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.	
	I. — <i>Eigenlijke buitengewone uitgaven.</i>	
	A. — GROOTE WERKEN.	
	Voorraad te storten in het bijzonder en tijdelijk fonds der Groote Werken, ter uitvoering van artikel 5 der wet van 24 April 1928 (tweede schijf van een bij bedoelde wet op 1,800,000,000 frank vastgestelde totale uitgave).	18
	B. — BIJZONDER FONDS DER WEGEN.	
	Herstelling van het Rijkswegennet. — Werken en studies.	19
	C. — ANDERE BUITENGEWONE WERKEN.	
	<i>Wegen</i> :	20
	1° Onteigeningen en werken. Aanleg, rechtrekkingen; verbredingen, verbeteringen. Squares en openbare parken behorende bij de Staatswegen: aanleg. Toelagen aan de gemeenten voor verbeteringswerken aan de Rijkswegen in den doortocht der agglomeraties. Bouwen van bruggen en toelagen voor dergelijke werken. Naasting door den Staat van vergunde wegen en bruggen, alsmede van de tolrechten, bestaande op vergunde wegen of bruggen. Toelagen aan de provincies en aan de gemeenten voor dergelijke naastingen. Slooping van de verstrekte omheining van Antwerpen. Studies.	
	2° Werken uit te voeren door middel van de toelagen, den Staat aangeboden, voor aanleg en verbetering, ter uitsluiting van de ondernemingen onder andere artikelen voorzien.	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der kredieten.
21	<i>Bâtiments civils de l'Etat : protection contre l'incendie. — Frais de la Commission :</i>	
	a) Fourniture et pose d'appareils indicateurs sur les vannes et conduites d'incendie de l'Observatoire royal d'Uccle, de l'Ecole de médecine vétérinaire, de l'Hôtel des Monnaies, etc. fr. 17,000 »	
	b) Travaux divers, urgents, préconisés par la Commission interministérielle d'incendie pour mettre les bâtiments à l'abri des dangers d'incendie 50,000 »	75,000
	c) Frais de la Commission interministérielle d'incendie 8,000 »	
22	<i>Ecole d'horticulture de l'Etat à Vilvorde :</i>	
	a) Construction d'un hangar-abri pour l'emballage d'arbres et l'hivernage de plantes (rosiers, etc.) fr. 50,000 »	70,000
	b) Installation de l'éclairage électrique dans l'école 20,000 »	
23	<i>Immeubles de l'ancien observatoire, place Quetelet (Ministère de l'Agriculture). — Extension de l'installation du chauffage central dans les locaux qui sont encore actuellement chauffés au moyen de poêles.</i>	100,000
24	<i>Hôtel provincial du Brabant. — Jonction des bâtiments vers la rue du Lombard et de ceux vers la rue du Chêne</i>	160,000
25	<i>Monument du Lion de Waterloo :</i>	
	a) Clôture du monument. fr. 10,000 »	
	b) Installation de l'éclairage électrique dans la nouvelle habitation du gardien 2,000 »	12,000
26	<i>Jardin Botanique de l'Etat, à Bruxelles :</i>	
	a) Reconstruction de la serre à fougères fr. 200,000 »	
	b) Aménagement du local servant de laboratoire au service des herbiers belges 40,000 »	280,000
	c) Curage de l'étang 40,000 »	
27	<i>Palais du Cinquantenaire. — Aile gauche. — Travaux à effectuer en vue de centraliser les musées dans l'aile gauche du Palais du Cinquantenaire (deuxième tranche).</i>	4,500,000
28	<i>Palais de justice de Gand. — Reconstruction (troisième et dernière tranche)</i>	4,000,000
29	<i>Office commercial de l'Etat, 15, rue des Augustins, à Bruxelles. — Travaux à effectuer pour donner à la construction la solidité indispensable et rendre l'installation des services adéquate aux exigences actuelles</i>	700,000
30	<i>Palais des Princes-Evêques, à Liège. — Installation d'un chauffage central (première tranche)</i>	250,000

Total par ministère ou service. — Total per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<i>Burgerlijke gebouwen van den Staat : beschutting tegen brandgevaar. — Kosten van de Commissie :</i>	21
	a) Leveren en plaatsen van aanwijstoestellen op de brandweerkranen en leidingen van de Koninklijke Sterrenwacht, te Ukkel, van de Veeartsenijschool, van het Munthof, enz.	
	b) Allerhande dringende werken, aangeprezen door de Interministerieele Brandweercommissie, om de gebouwen tegen brandgevaar te beschermen.	
	c) Onkosten van de Interministerieele Brandweercommissie.	
	<i>Rijks tuinbouwschool te Vilvoorde :</i>	22
	a) Bouwen van een loods voor het inpakken der boomen en het overwinteren der planten (rozelaars, enz.).	
	b) Aanleg van de elektrische verlichting in de school.	
	<i>Gebouwen van de oude sterrenwacht, Queteletplein (Ministerie van Landbouw). — Uitbreiden van de centrale verwarming in de lokalen die thans nog met kachels verwarmd worden.</i>	23
	<i>Provinciaal Hotel van Brabant. — Werken tot verbinding van de gebouwen, Lombardstraat, met die der Eikstraat.</i>	24
	<i>Gedenkteeken van den Leeuw te Waterloo :</i>	25
	a) Afsluiting van het gedenkteeken.	
	b) Aanleg van de elektrische verlichting in de nieuwe woning van den bewaer.	
	<i>Kruidtuin van den Staat, te Brussel.</i>	26
	a) Herbouwen van de broeikas voor varens.	
	b) Inrichten van het lokaal dienende tot laboratorium voor den dienst der Belgische herbaria.	
	c) Ruimen van den vijver.	
	<i>Jubelpalais. — Linkervleugel. — Werken om de Musea in den linkervleugel van het Jubelpalais te centraliseeren (tweede schijf).</i>	27
	<i>Justitiepaleis te Gent. — Herbouw (derde en laatste schijf)</i>	28
	<i>Handelsdienst van den Staat, 15, Augustijnenstraat, te Brussel. — Werken om aan het gebouw de noodige stevigheid te geven en de diensten in te richten in verband met de huidige behoeften.</i>	29
	<i>Paleis der Prinsbisschoppen, te Luik. — Aanleg van de centrale verwarming (eerste schijf).</i>	30

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der kredieten.
31	<i>Nouveau bâtiment des Archives, à Namur.</i> — Travaux de transformation et d'appropriation.	275,000
32	<i>Palais des Beaux-Arts de Bruxelles (rue de la Régence).</i> — Installation de l'éclairage pour contrôle de rondes	42,000
33	<i>Palais des Thermes, à Ostende.</i> — Construction (première tranche d'une dépense totale estimée à 5,600,000 francs)	500,000
34	<i>Hôtel du Ministère des Sciences et des Arts, rue de Louvain, 44, 46 et 48.</i> — Construction de locaux pour les bureaux (première tranche d'une dépense totale estimée à 2,600,000 fr.)	1,300,000
35	<i>Casernement des gendarmeries.</i> — Locaux du service du casernement des gendarmeries. — Construction, achat d'immeubles. — Expropriations et ameublement. — Etudes de projets. — Plans. — Frais de surveillance :	
	a) Achèvement de la caserne de gendarmerie de Courtrai (construction d'un manège et de murs de clôture) fr. 135,000 »	
	b) Construction d'une caserne à Malmédy, y compris l'acquisition du terrain nécessaire (première entreprise). 800,000 »	1,635,000
	c) Construction d'une caserne à Rummen. 350,000 »	
	d) Construction d'une caserne à Wellin. 350,000 »	
36	Port d'Ostende : études, expropriations et travaux. — Subsidés.	11,850,000
37	Port de Zeebrugge : études, expropriations et travaux. — Subsidés.	8,030,000
38	Port de Nieuport : études, expropriations et travaux.	735,000
39	Côte : études, expropriations et travaux.	675,000
40	Phares et fanaux : études, expropriations et travaux.	50,000
41	Sambre : études, expropriations et travaux.	35,000
42	Canal de Bruxelles au Rupel : études, expropriations et travaux.	100,000
43	Meuse : études, expropriations et travaux.	1,140,000
44	Haine : études, expropriations et travaux. — Subsidés.	575,000
45	Canal du Centre : études, expropriations et travaux. — Subsidés.	735,000
46	Canal de Mons à Condé : études, expropriations et travaux. — Subsidés	850,000
47	Canal de Charleroi : études, expropriations et travaux.	200,000
48	Démer : études, expropriations et travaux. — Subsidés.	25,000
49	Canaux brabançons : études, expropriations et travaux. — Subsidés	125,000
50	Senne : études, expropriations et travaux. — Subsidés.	510,000
51	Nèthes : études, expropriations et travaux. — Subsidés » . . .	3,275,000
52	Dyle : études, expropriations et travaux. — Subsidés	3,550,000
53	Moervaert, Zuidlede et Durme : études, expropriations et travaux. — Subsidés.	585,000

Totaal van ministère ou service. — Totaal van ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
8,171,000	<i>Nieuw Archiefgebouw, te Namen. — Ombouw- en geschiktmakingswerken</i>	31
	<i>Paleis van Schoone Kunsten, te Brussel (Regentiestraat). — Aanleg van de verlichting voor het rondetoezicht.</i>	32
	<i>Paleis der Warme Baden, te Oostende. — Bouwen (eerste schijf van eene totale uitgave geraamd op 5,600,000 frank).</i>	33
	<i>Hotel van het Ministerie van Kunsten en Wetenschappen, Leuvensche weg, 44, 46 en 48. — Bouwen van lokalen voor de bureelen (eerste schijf van eene totale uitgave, geraamd op 2,600,000 frank).</i>	34
	<i>Gendarmeriekazerneering. — Lokalen van den dienst der kazerneering. — Bouwen, aankoop van perceelen. — Onteigeningen en bemeubelen. — Studie van ontwerpen. — Plans. — Kosten van toezichte :</i>	35
	<i>a) Voltoeien van de gendarmeriekazerne te Kortrijk (bouwen van een rijbaan en van afsluitingsmuren.)</i>	
	<i>b) Bouwen van een gendarmeriekazerne te Malmedy, met inbegrip van aankoop van den bouwgrond (eerste aanneming).</i>	
	<i>c) Bouwen van een kazerne, te Rummen.</i>	
	<i>d) Bouwen van een kazerne, te Wellin.</i>	
	<i>Haven van Oostende : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen</i>	36
	<i>Haven van Zeebrugge : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen</i>	37
	<i>Haven van Nieuwpoort : studies, onteigeningen en werken.</i>	38
	<i>Kust : studies, onteigeningen en werken.</i>	39
	<i>Vuurtorens en lichten : studies, onteigeningen en werken</i>	40
	<i>Samber : studies, onteigeningen en werken.</i>	41
	<i>Kanaal van Brussel naar den Rupel : studies, onteigeningen en werken</i>	42
	<i>Maas : studies, onteigeningen en werken.</i>	43
	<i>Haine : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.</i>	44
	<i>Kanaal van het Centrum : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen</i>	45
	<i>Kanaal van Bergen naar Condé : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.</i>	46
	<i>Kanaal van Charleroi : studies, onteigeningen en werken.</i>	47
	<i>Demer : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.</i>	48
<i>Brabantsche kanalen : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.</i>	49	
<i>Zenne : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.</i>	50	
<i>Nethen : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.</i>	51	
<i>Dijle : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen</i>	52	
<i>Moervaart, Zuidlede en Durme : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.</i>	53	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der kredieten.
54	Installations maritimes d'Anvers : études, expropriations et travaux. — Subsidés . . .	3,755,000
55	Dendre : études, expropriations et travaux. — Subsidés	2,025,000
56	Escaut : études, expropriations et travaux. — Subsidés	8,240,000
57	Lys : études, expropriations et travaux. — Subsidés	1,650,000
58	Canal de Gand, par Bruges, à Ostende : études, expropriations et travaux. — Subsidés .	2,200,000
59	Canal de Gand à Terneuzen : études, expropriations et travaux. — Subsidés	25,000
60	Canal de dérivation de la Lys : études, expropriations et travaux. — Subsidés	825,000
61	Canal de Roulers à la Lys : études, expropriations et travaux. — Subsidés	52,000
62	Canal de Bossuyt à Courtrai : études, expropriations et travaux. — Subsidés	105,000
63	Canal d'Ypres à l'Yser : études, expropriations et travaux. — Subsidés	1,375,000
64	Yser : études, expropriations et travaux. — Subsidés	175,000
65	Canal de Plasschendaele à Nieuport : études, expropriations et travaux. — Subsidés . .	275,000
66	Canal de Loo : études, expropriations et travaux	325,000
<i>II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</i>		
67	Routes et raccordements. — Ponts. — Etudes et travaux de reconstruction et de réfection.	5,500,000
68	Restauration des casernes de gendarmerie :	
	a) De Manhay fr. 250,000	» 430,000
	b) De Gedinne 180,000	»
69	Port de Nieuport : études et travaux.	1,025,000
70	Côte : études et travaux. — Subsidés	875,000
71	Canal de Blaton à Ath : études et travaux.	5,000
72	Canal de Mons à Condé : études et travaux.	750,000
73	Canal de Pommerœul à Antoing : études et travaux.	1,025,000
74	Durme : études et travaux	922,000
75	Escaut : études et travaux.	1,500,000
76	Canal de Gand, par Bruges, à Ostende : études et travaux	100,000
77	Canal de Gand à Terneuzen : études et travaux	355,000

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Haveninrichtingen van Antwerpen : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.	54
	Dender : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.	55
	Schelde : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.	56
	Leie : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen	57
	Kanaal van Gent, over Brugge, naar Oostende : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.	58
	Kanaal van Gent naar Terneuzen : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.	59
	Afleidingskanaal van de Leie : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen	60
	Kanaal van Roeselaere naar de Leie : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.	61
	Kanaal van Bossuyt naar Kortrijk : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.	62
	Kanaal van Ieperen naar den Yser : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen	63
	Yser : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen	64
	Kanaal van Plasschendaele naar Nieuwpoort : studies, onteigeningen en werken. — Toelagen.	65
	Lookkanaal : studies, onteigeningen en werken	66
	<i>II. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.</i>	
	Wegen en verbindingen. — Bruggen. — Studies en werken tot herbouwing en herstelling.	67
	Herstelling der gendarmeriekazernen.	68
	<i>a) Te Manhay.</i>	
	<i>b) Te Gedinne.</i>	
	Haven van Nieuwpoort : studies en werken.	69
	Kust : studies en werken. — Toelagen.	70
	Kanaal van Blaton naar Ath : studies en werken	71
	Kanaal van Bergen naar Condé : studies en werken	72
	Kanaal van Pommerceul naar Antoing : studies en werken	73
	Durme : studies en werken.	74
	Schelde : studies en werken	75
	Kanaal van Gent, over Brugge, naar Oostende : studies en werken	76
	Kanaal van Gent naar Terneuzen : studies en werken	77

14,847,000 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der kredieten
78	Canal d'Ypres à l'Yser : études et travaux	1,950,000
79	Canal de la Lys à l'Yperlée : études et travaux	130,000
80	Yser : études et travaux	250,000
81	Matériaux de l'Etat : achat, gestion, frais de dépôt et divers	30,000
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	
	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE.	
	<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>	
82	Services frigorifiques de l'Etat (en liquidation) :	
	1 ^o Dépenses d'exploitation :	
	a) Personnel temporaire : traitements et indemnités fr.	923,460
	b) Salaires du personnel ouvrier	900,000
	c) Cotisations patronales pour pensions	50,000
	d) Frais généraux; loyers, approvisionnements, entretien et réparations, etc.	2,045,000
	2 ^o Dépenses de premier établissement : travaux, honoraires et achats imprévus	150,000
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. fr.	
	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.	
	<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>	
	SERVICE TECHNIQUE DU GÉNIE.	
83	Installations diverses au camp d'Elsenborn (travaux, études, surveillance)	1,000,000
34	Construction, aménagement ou acquisition pour les dépôts et parcs-annexes, pour les dépôts et parcs divisionnaires, pour les parcs régionaux ainsi que pour les dépôts d'armée (travaux, études, surveillance, expropriations)	4,000,000
85	Exécution des dispositifs de destruction d'ouvrages d'art	300,000
86	Aérodromes : achat de terrains et travaux de casernement divers (expropriations, travaux, études, surveillance)	300,000
87	Moyens matériels à réaliser pour améliorer et intensifier l'instruction des troupes (travaux, études, surveillance, expropriations)	6,500,000
88	Acquisition de terrains d'assiette de tronçons de chemins de fer militaires construits par les Allemands et qu'il importe de conserver	210,000

Total par ministère ou service. Total per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Kanaal van Ieperen naar den Yser : studies en werken	78
	Kanaal Leie-Yperlee : studies en werken	79
	Yser : studies en werken	80
	Bouwstoffen van den Staat : aankoop, beheer, kosten voor het bergen en allerhande	81
453,018,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.	
	MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN MAATSCHAPPELIJKE VOORZORG.	
	I. — <i>Eigenlijke buitengewone uitgaven.</i>	
	Koel- en Vriesdiensten van den Staat (in liquidatie) :	82
	1° Bedrijfskosten :	
	a) Tijdelijk personeel : jaarwedden en vergoedingen;	
4,068,460 »	b) Loon van het arbeiderspersoneel;	
	c) Werkgeversbijdragen voor pensioenen;	
	d) Algemeene kosten; huurprijzen, voorziening, onderhoud en herstellingen, enz.	
	2° Kosten voor eerste inrichting; werken, eereloonen en onvoorziene aankopen.	
4,068,460 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN MAATSCHAPPELIJKE VOORZORG.	
	MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING.	
	I. — <i>Eigenlijke buitengewone uitgaven.</i>	
	TECHNISCHE DIENST DER GENIE.	
	Verschillende inrichtingen in 't kamp van Elsenborn (werken, studiën, toezicht).	83
	Bouw- en geschiktmakingswerken of aankopen voor de bijdepots en bijparken, voor de depots en parken der legerdivisies, voor de gewestelijke parken evenals voor de legerdepots (werken, studiën, toezicht, onteigeningen).	84
	Vervaardigen van toestellen voor vernieling van kunstwerken.	85
	Vliegpleinen : aankoop van grond en allerlei kazerneeringswerken (onteigeningen, werken, studiën, toezicht).	86
	Stoffelijke middelen tot beter en drukker troepenonderricht (werken, studiën, toezicht, onteigeningen).	87
	Aankoop van grond waarop de Duitschers krijgspoorbaanvakken hadden aangelegd en die het van belang is te behouden.	88

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der kredieten.
89	Acquisition de terrains et exécution des travaux nécessaires pour le maintien et l'usage d'ouvrages défensifs allemands ainsi que pour les sites historiques de guerre.	50,000
90	Construction d'installations diverses au camp de Beverloo (travaux, études, surveillance).	1,960,000
91	Mons. — Transformation de la caserne Guillaume (travaux, études, surveillance).	1,400,000
92	Construction d'une position de tir à la mer pour le régiment d'artillerie de défense terrestre contre aéronefs (travaux, études, surveillance)	100,000
93	Matériel de mobilisation du parc du génie d'armée.	3,200,000
94	Matériel de mobilisation du bataillon de pontonniers.	306,000
95	Matériel de mobilisation des troupes et services de transmission.	2,000,000
96	Matériel de mobilisation des troupes de chemin de fer.	150,000
97	Matériel et accessoires pour les destructions de première urgence.	1,500,000
98	Travaux de fortification; remise en état ou construction d'ouvrages, y compris l'acquisition des terrains d'assiette et les frais d'études et de surveillance; création de dispositifs d'inondation	20,185,000
99	Spa. — Caserne de cavalerie (travaux, études, surveillance).	5,500,000
100	Bierset-Awans. — Aérodrome. — Déplacement.	427,000
101	Gossoncourt. — Aérodrome. — Construction d'un bloc supplémentaire (travaux, études, surveillance)	290,000
102	Bruges. — Caserne des Chartreux. — Transformation (travaux, études, surveillance).	220,000
103	Construction de nouvelles installations pour les troupes de chemin de fer au camp de Beverloo (travaux, études, surveillance)	1,550,000
104	Matériel de mobilisation du bataillon cycliste du génie.	400,000
105	Installations de paratonnerres sur les dépôts de munitions (travaux, études, surveillance)	450,000
SERVICE DES HÔPITAUX.		
106	Achat de matériel de mobilisation pour le Service de santé	1,800,000
107	Hôpital militaire de Namur, à Salzinnes : travaux d'achèvement.	1,550,000
SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES TECHNIQUES DE L'ARTILLERIE.		
108	Edification de dépôts de munitions dans les bases (travaux, études, surveillance)	8,000,000
109	Fonderie royale de canons : complètement de l'artillerie d'infanterie, de campagne, lourde et de défense terrestre contre aéronefs; motorisation d'une partie de l'artillerie (matériel, projectiles, outillage, installations, main-d'œuvre, etc.)	24,610,000
110	Arsenal de construction: matériel anti-gaz; caissons et voitures hippomobiles d'infanterie et de cavalerie; voitures du service de santé (matières, main-d'œuvre, etc.)	21,392,000
111	Manufacture d'armes de l'Etat : complètement de l'armement portatif et des armes automatiques, matériel de tir (matières, main-d'œuvre, etc.)	22,350,000

Total par ministère ou service. — Total per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Aankoop van gronden en uitvoering van de noodige werken voor het behoud en het gebruik van Deutsche verdedigingswerken, evenals van de historische oorlogsoorden.	89
	Bouwen van allerlei inrichtingen in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezicht).	90
	Bergen. — Veranderen van de kazerne Guillaume (werken, studiën, toezicht) . . .	91
	Bouwen van eene schietstelling aan de zee voor het regiment artillerie voor grondverweer tegen luchtvaarttuigen (werken, studiën, toezicht).	92
	Mobilisatiematerieel voor het park der legergenie.	93
	Mobilisatiematerieel voor het bataljoen pontonniers.	94
	Mobilisatiematerieel voor de seintropen en diensten.	95
	Mobilisatiematerieel voor de spoorwegtroepen.	96
	Materieel en bijgerief voor de eerstnoodige vernielingen	97
	Verdedigingswerken; in goeden staat herstellen of bouwen van verdedigingswerken, aankoop van bouwgronden, studie- en toezichtskosten inbegrepen; inrichting voor onderwaterzetting.	98
	Spa. — Cavaleriekazerne (werken, studiën, toezicht)	99
	Bierset-Awans. — Vliegplein. — Verplaatsing.	100
	Goidsenhove. — Vliegplein. — Bouwen van een bijblok (werken, studiën, toezicht) . .	101
	Brugge. — Kartuizerkazerne. — Verandering (werken, studiën, toezicht).	102
	Bouwen van nieuwe inrichtingen voor de spoorwegtroepen in 't kamp van Beverloo . .	103
	Mobilisatiematerieel voor het bataljoen wielrijders der genie	104
	Zetten van donderroeden op de munitieopslagplaatsen (werken, studiën, toezicht) . .	105
	DIENST DER HOSPITALEN.	
	Aankoop van mobilisatiematerieel voor den Gezondheidsdienst	106
	Militair hospitaal, te Namen-Salzinnes : voltooiingswerken	107
	DIENST VAN INRICHTINGEN EN TECHNISCHE DIENSTEN DER ARTILLERIE.	
	Aanleggen van munitie-opalagvelden bij de basissen (werken, studiën, toezicht)	108
	Koninklijke kanongietery : aanvulling der infanterie-artillerie, veldartillerie, zware artillerie en van grondverweer tegen luchtvaarttuigen; motorisatie van een deel der artillerie (materieel, projectielen, benodigdheden, inrichtingen, arbeidsloon, enz.).	109
	Constructie-arsenaal : antigasmaterieel, munitiewagens en cavalerie- en infanterie-paardengerij; gerij van den gezondheidsdienst (stoffen, arbeidsloon, enz.).	110
	Staatswapenfabriek : aanvulling van de draagbare bewapening en van de automatische wapenen, schietmaterieel (stoffen, arbeid, enz.).	111

62,721,000 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der kredieten
112	Ateliers de fabrication de munitions : complètement des approvisionnements en munitions d'artillerie et d'infanterie (installations, matériel, main-d'œuvre, etc.)	10,670,000
113	Acquisition de matériel pour le service technique du régiment d'artillerie de défense terrestre contre aéronefs (projecteurs)	3,000,000
114	Service de protection contre les gaz : nouvelles installations et améliorations des installations existantes	780,000
115	Service de la mobilisation de la Nation : appropriation de l'outillage d'usines à utiliser à la mobilisation, etc.	300,000
116	Constitution de l'armement de sûreté de certains forts de la Meuse	3,000,000
117	Service technique des chars de combat : constitution d'un approvisionnement d'outils et de rechanges pour la mobilisation	200,000
SERVICE DU CHARROI AUTOMOBILE ET DES CARBURANTS.		
118	Agrandissement de l'atelier de réparations du charroi automobile d'Anvers (fort II) et installations électriques	210,000
119	Acquisition d'autos blindés pour le corps de cavalerie	2,300,000
120	Acquisition et construction de châssis et de carrosseries pour caissons de mitrailleurs cyclistes	216,000
AÉRONAUTIQUE MILITAIRE.		
121	Complètement du matériel aéronautique militaire	10,000,000
SERVICE DE L'INTENDANCE, DE L'ADMINISTRATION ET DES APPROVISIONNEMENTS (ADMINISTRATION DES CORPS DE TROUPE).		
122	Ecoles d'armes. Réfection et détournement de la voie de 0 ^m 60 du grand champ de tir de Brasschaet. Construction d'un épi	345,000
<i>II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</i>		
123	Frais des commissions des pensions militaires, instituées par les lois coordonnées sur les pensions militaires, chargées de statuer sur les droits aux pensions et allocations des militaires et assimilés, ou de leurs ayants droit, ayant participé à la campagne de 1914-1918. — Frais de transport de ces militaires et assimilés appelés devant les commissions des pensions militaires. — Frais de la Commission médico-légale.	450,000
124	Réquisitions diverses et dégâts (y compris les indemnités payées, à titre d'avance, par la Belgique pour le compte du Gouvernement britannique)	250,000
125	Dépenses du service de destruction des munitions	300,000
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. . fr.		

Total par ministère ou service. — Total per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Munitiefabrieken: aanvulling van den artillerie- en infanteriemunitievoorraad (inrichtingen, materieel, arbeid, enz.).	112
	Aankoop van materieel voor den technischen dienst van het regiment artillerie voor grondverweer tegen luchtvaarttuigen (zoeklichten).	113
	Antigaadienst: nieuwe inrichtingen en verbetering van de bestaande	114
	Dienst van 's Lands mobilisatie: aanpassen van het werkgerief der bij mobilisatie te bezigen fabrieken, enz.	115
	Samenstelling van de veiligheidswapening van sommige Maasforten	116
	Technische dienst van de strijdagens: samenstelling van eenen voorraad gereedschap en losse stukken met het oog op de mobilisatie.	117
	DIENST VAN AUTOMOBIELENTREIN EN BRANDSTOFFEN.	
	Vergrooting van het herstellingswerkhuis voor den automobielentrein van Antwerpen (fort II) en elektrische leidingen.	118
	Aankoop van pantserauto's voor het cavaleriekorps.	119
	Aankoop en vervaardiging van ramen en koetswerk voor munitiewagens van mitrailleurswielrijders.	120
	MILITAIRE LUCHTVAART.	
	Aanvullen van het militair luchtvaartmaterieel	121
	DIENST VAN INTENDANTIE, BEHEER EN BEVOORRADING (BEHEER VAN DE TROEPENKORPSEN).	
	Wapenscholen. Herstelling en verlegging van het 0 ^m 60 spoor van 't groot schietveld van Brasschaet. Aanleggen van een zij-spoor.	122
	<i>II. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.</i>	
1,000,000 »	Kosten voor de militaire Pensioencommissies ingesteld bij de samengeordende wetten op de militaire pensioenen, gelast te beslissen over de rechten op pensioenen en tegemoetkomingen der militairen en gelijkgestelden, of hunner rechthebbenden, die den veldtocht 1914-1918 hebben meegemaakt. — Kosten voor het vervoer van die militairen en gelijkgestelden, opgeroepen vóór de militaire pensioencommissies. — Kosten voor de Geneeskundige-wettelijke Commissie.	123
	Allerlei opeischingen en schade (met inbegrip van de vergoedingen, die België, voor rekening der Britsche Regeering, als voorschot heeft uitbetaald).	124
	Uitgaven voor den munitie-vernielingsdienst.	125
3,721,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING.	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits — Bedrag der krediete
MINISTÈRE DES FINANCES.		
<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>		
126	Acquisition, construction, aménagement et ameublement de locaux pour les services dépendant de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines	500,000
127	Prix d'achat d'immeubles pouvant échoir à l'Etat ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête	200,000
128	Aménagement de l'ancien Palais colonial de Tervueren	800,000
129	Construction, acquisition et aménagement d'immeubles pour le service des contributions directes et du cadastre; réalisation de l'acquisition, par l'administration des contributions directes, d'immeubles et meubles sous séquestre, pour lesquels l'Etat peut exercer un droit de rétention.	250,000
130	Construction, acquisition et aménagement d'immeubles pour le logement des agents de la douane aux frontières	1,000,000
131	Construction, acquisition, aménagement et ameublement d'immeubles pour le service des douanes et accises; réalisation de l'acquisition, par l'Administration des douanes et accises, d'immeubles et meubles sous séquestre pour lesquels l'Etat peut exercer un droit de rétention.	800,000
132	Etablissement à la frontière d'un système de barrage sur certaines routes et signalisation aux frontières des voies non autorisées ainsi que des offices de la douane	700,000
133	Acquisition d'embarcations en vue de la réorganisation de la surveillance douanière sur l'Escaut et aux installations du port d'Anvers. Construction d'un débarcadère à Lillo.	500,000
134	Prêt du Trésor belge pour couvrir les dépenses d'outillage économique des territoires du Ruanda et de l'Urundi (cinquième et dernière tranche d'une somme totale de 20 millions de francs)	4,000,000
135	Participation au capital d'établissement des lignes d'autobus concédées à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	1,000,000
136	Participation de l'Etat dans la formation du capital des sociétés locales ou régionales d'habitations et logements à bon marché, agréées par la Société nationale (art. 7 de la loi du 11 octobre 1919)	200,000
137	Avance de fonds à l'Association sans but lucratif dénommée « Palais des Beaux-Arts de Bruxelles », pour lui permettre de disposer du fonds de roulement nécessaire à l'exploitation rationnelle de l'édifice	500,000
<i>II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</i>		
	a) Restitutions de prix ou de produits de toute nature indûment perçus, encaissés par le Domaine en matière de recettes de réparation, y compris le butin de guerre. Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	50,000
138	b) Honoraires d'avocats et d'avoués, frais de vente et autres actes, frais de procédure, dommages-intérêts, intérêts moratoires, déboursés, etc., en fait de recouvrement par le Domaine d'indemnités allouées indûment pour dommages de guerre et d'autres produits en matière de recettes de réparation, à l'exception du butin de guerre.	10,000

Total par ministère ou service. — Total per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	Artikelen.
MINISTERIE VAN FINANCIËN.		
I. — Eigenlijke buitengewone uitgaven.		
	Aankoop, aanbouw, inrichting en meubilering van lokalen voor de diensten afhangende van het Beheer der Registratie en Domeinen.	126
	Aankooprijks van onroerende goederen den Staat ten deel gevallen ingevolge vervolgingen op in beslagname uitgeoefend op zijn verzoek.	127
	Geschiktmaking van het oud Koloniaal Paleis te Tervueren.	128
	Opbouwen, aankoop en geschiktmaking van gebouwen voor de diensten van de rechtstreeksche belastingen en van het kadaster; verwezenlijking van den aankoop, door het beheer der rechtstreeksche belastingen, van onroerende goederen en meubelen onder sequester, waarop de Staat een recht van voorbehoud mag doen gelden.	129
	Bouwen, aankopen en inrichten van gebouwen voor het huisvesten der agenten der douane langs de grens.	130
	Bouwen, aankopen, inrichten en meubileren van gebouwen voor den dienst der douanen en accijnzen; aankoop, door het Beheer der douanen en accijnzen, van huizen en meubels onder sequester, waarover de Staat een recht van voorbehoud mag doen gelden.	131
10,450,000	Oprichten, aan de grens, van een versperringsstelsel op sommige wegen, en aanwijzen aan de grens van de ongeoorloofde wegen alsmede van de tolkantoren.	132
	Aankopen van vaartuigen voor het herinrichten van het toltoezicht op de Schelde en over de Antwerpsche haveninrichtingen. Oprichten eener landingsplaats te Lillo.	133
	Leening van de Belgische Schatkist om de uitgaven van economische toerusting der grondgebieden Ruanda en Urundi te dekken (vijfde en laatste schijf van eene gezamenlijke som van 20,000,000 frank)	134
	Tusschenkomst in het inrichtingskapitaal der aan de Nationale Maatschappij van Buurtspoorwegen vergunde autobuslijnen.	135
	Deelneming van den Staat in het samenstellen van het kapitaal der plaatselijke of gewestelijke maatschappijen voor goedkoope woningen en woonvertrekken, aangenomen door de Nationale Maatschappij (art. 7 der wet van 11 October 1919).	136
	Geldvoorschot aan de Vereeniging zonder winstbejag gemaand : « Paleis der Schoone Kunsten, te Brussel », om het haar mogelijk te maken over het tot de rationeele exploitatie van het gebouw noodig bedrijfskapitaal te beschikken.	137
II. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.		
	a) Teruggave van ten onrechte geheven prijzen of opbrengsten van allen aard, geïnd door het Domein in zake ontvangsten wegens herstel, met inbegrip van den oorlogsbuit. Terugbetaling van gelden waarvan erkend wordt dat zij aan derden toebehooren.	
	b) Eereloonen van advocaten en pleitbezorgers, kosten van verkoop en van andere akten, kosten van procedure, schadevergoedingen, interesten wegens verwijl, uitschotten, enz., in zake invordering door het Domein van ten onrechte verleende vergoedingen voor oorlogsschade en van andere ontvangsten wegens herstel, ter uitzondering van den oorlogsbuit.	138

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits — Redrag der krediete
139	Dépenses de toute nature ayant pour objet l'entretien la réparation et l'amélioration des maisons ouvrières érigées dans les régions dévastées et destinées à être vendues (y compris, exceptionnellement, les dépenses des exercices antérieurs)	75,000
SERVICES BELGES DES RÉPARATIONS EN NATURE.		
140	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service.	185,000
141	Indemnités pour travaux extraordinaires	1,000
142	Frais de route, de séjour et de déplacement.	3,000
143	Matériel	30,000
144	Frais divers (commissions aux représentants, frais d'assurance, d'expédition, droits de douane, etc.), résultant de la vente des produits fournis par l'Allemagne à titre de réparation	2,500
RÉCUPÉRATION DU BUTIN DE GUERRE.		
145	Dépenses en matière de récupération du butin de guerre (y compris les dépenses des années antérieures).	350,000
RESTITUTION INDUSTRIELLE.		
146	Dépenses en matière de restitution industrielle (y compris les dépenses des années antérieures).	80,000
Office de liquidation des Dommages de guerre.		
47	Traitements d'activité et de disponibilité, indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Versements à effectuer par l'Etat en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. Etudes et missions. Dépenses diverses	8,896,055
148	Indemnités pour travaux extraordinaires	25,000
149	Frais de route, de séjour et de déplacement.	25,000
150	Matériel	420,000
COURS ET TRIBUNAUX.		
151	Traitements et indemnités du personnel. — Travaux d'écritures. — Versements à effectuer par l'Etat en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. Jetons de présence	5,727,000
<p>(Les fonctions de président, président de chambre, commissaire principal, commissaire de l'Etat, inspecteur et inspecteur adjoint du remploi près les cours et tribunaux des dommages de guerre, n'entraînent aucune incompatibilité avec les fonctions de l'ordre judiciaire; l'indemnité est cumulée, le cas échéant, avec le traitement ou une pension à charge de l'Etat.)</p>		
152	Indemnités pour travaux extraordinaires	10,000

Totaal par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Uitgaven van allen aard ten doel hebbende het onderhoud, het herstel en de verbetering der werkmanshuizen in de verwoeste gewesten opgericht en bestemd om verkocht te worden (uitzonderlijk uitgaven der vroegere dienstjaren).	139
	BELGISCHE DIENSTEN VAN HERSTEL IN NATUUR.	
	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en dienstlieden.	140
	Vergoedingen voor buitengewone werken	141
	Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten.	142
	Materieel.	143
	Vershillende kosten (commissieloon aan de vertegenwoordigers, kosten van verzekering, verzending, tolrechten, enz.), voortvloeiende uit den verkoop der producten geleverd door Duitschland ten titel van herstel.	144
	HERINZAMELING VAN DEN OORLOGSBUIT.	
	Uitgaven in zake herinzameling van den oorlogsbuit (inbegrepen de uitgaven der vroegere jaren).	145
	NIJVERHEIDSTERUGGAVE.	
	Uitgaven in zake nijverheidsteruggave (inbegrepen de uitgaven der vroegere jaren).	146
	Dienst voor vereffening der Oorlogsschade.	
	Jaarwedden, wachtgelden en vergoedingen van ambtenaren, beambten en bedienden. Stortingen die door den Staat hoeven gedaan te worden ter uitvoering van artikelen 3 en 4 der wet van 10 Maart 1925 betreffende de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van ouderdom en vroegen dood der bedienden. Studies en zendingen. Verscheidene uitgaven.	147
	Vergoedingen voor buitengewone werken	148
	Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten	149
	Materieel.	150
	HOVEN EN RECHTBANKEN.	
	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel. — Schrijfwerk. — Stortingen die door den Staat hoeven gedaan te worden ter uitvoering van artikelen 3 en 4 der wet van 10 Maart 1925, betreffende de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van ouderdom en vroegen dood der bedienden. Zitpenningen.	
	(De ambten van voorzitter, kamervoorzitter, hoofdcommissaris, commissaris van den Staat, inspecteur en toegevoegde inspecteur der wederbelegging bij de hoven en rechtbanken voor oorlogsschade, zijn niet onvereinighaar met de ambten van de rechterlijke orde; de vergoeding wordt, desvoortkomend, gelijktijdig ontvangen met de wedde of een pensioen ten laste van den Staat.)	151
	Vergoedingen voor buitengewone werken	152

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der kredieten.
153	Frais de route, de séjour et de déplacement	300,000
154	Matériel (y compris les frais résultant de l'octroi de la « Médaille de la Restauration nationale » créée par arrêté royal du 22 mai 1928).	445,500
155	Frais de justice, y compris les honoraires et les indemnités de déplacement des experts agissant à l'intervention des commissaires de l'Etat et des inspecteurs du remploi. Frais de déplacement des sinistrés	500,000
156	Commission franco-belge des conflits d'attribution en matière de dommages de guerre. Indemnité du secrétaire belge. Frais de route et de séjour, jetons de présence des membres belges. Frais d'administration	10,000
LIQUIDATION DES INDEMNITÉS DUES AUX SINISTRÉS. (Exécution des lois des 8 avril et 10 mai 1919.)		
<p>Indemnités allouées aux ayants droit pour dommages de guerre, y compris celles consenties par l'intermédiaire de la Fédération des Coopératives, ainsi que celles octroyées en exécution de la loi du 24 juillet 1921 sur la dépossession involontaire des titres au porteur. Indemnités aux victimes civiles de la guerre pour déportation et en remboursement de frais médicaux, pharmaceutiques et de suralimentation. (<i>Après la clôture de l'exercice 1928, les sommes liquidées ou restant à payer sur les indemnités accordées par des jugements rendus ou des transactions approuvées à une date antérieure à celle du 1^{er} janvier 1929, ainsi que sur les avances maximales octroyées aux sinistrés antérieurement au 1^{er} janvier 1929, pourront être imputées sur ce crédit.</i>)</p>		
<p>Réparations (reconstruction, etc.) en exécution de l'article 4 de la loi du 8 avril 1919 sur l'adoption nationale des communes et sur la restauration des régions dévastées et de l'article 27 de la loi du 10 mai 1919 sur la réparation des dommages résultant des faits de la guerre. Dépenses diverses inhérentes à la liquidation des services; règlement des litiges se rapportant aux réquisitions, achats et locations des terrains, à la destruction d'abris bétonnés, de projectiles, etc. (<i>Après la clôture de l'exercice 1928, les sommes restant à payer du chef d'engagements contractés à une date antérieure à celle du 1^{er} janvier 1929 pourront être imputées sur ce crédit.</i>)</p>		
157	Intervention de l'Etat par voie de subsides, d'avances, etc., en faveur des communes qui ont été soumises au régime de l'adoption et relatifs à leur administration et au service financier de leurs dettes (art. 4 de la loi du 8 avril 1919).	350,000,000
	Remboursement aux villes et communes des intérêts qu'elles ont dû supporter sur les emprunts contractés à la Société du Crédit communal pour faire des avances aux déportés. (Le Gouvernement est autorisé à fixer ces créances par transactions comme en matière de dommages de guerre.)	
	Dépenses pour pourvoir aux besoins urgents du logement; règlement des litiges concernant la construction de maisons ouvrières et l'achat de matériaux de construction; indemnités pour enlèvement tardif de briques appartenant à l'Etat, etc. (<i>y compris les dépenses régulièrement engagées et restant à payer sur des crédits tombés ou à tomber en annulation</i>)	
<p>(Eu égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds d'un montant variable, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées pour les dépenses à effectuer, préalablement au visa de la Cour des Comptes.)</p>		

Total par ministère ou service. — Total per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten	153
	Materieel (met inbegrip der kosten voortspruitende uit het toekennen der « Medaille van het Nationaal Herstel », ingesteld door koninklijk besluit van 22 Mei 1928).	154
	Gerechtskosten, met inbegrip van eereloon en verplaatsingskosten van de deskundigen handelende op aanzoek van de Staatscommissarissen en van de inspecteurs der wederbelegging. Verplaatsingskosten van geteisterden.	155
	Fransch-Belgische Commissie voor de geschillen omtrent bevoegdheid in zake oorlogsschade. Vergoeding aan den Belgischen secretaris. Reis- en verblijfkosten, zitpenningen der Belgische leden. Bestuurkosten.	156
8,245,997 »	<p style="text-align: center;">UITBETALING DER VERGOEDINGEN DIE AAN DE GETEISTERDEN TOEKOMEN.</p> <p style="text-align: center;">(Uitvoering der wetten van 8 April en 10 Mei 1919.)</p> <p>Vergoedingen toegekend aan de rechthebbenden voor oorlogsschade, met inbegrip van die welke door bemiddeling van het Verbond der samenwerkende Vennootschappen verleend werden, alsook diegene die, ter uitvoering van de wet van 24 Juli 1921 op de onvrijwillige onteigening der titels aan houder, werden toegekend. Vergoedingen aan burgerlijke oorlogsslachtoffers voor wegvoering en ter terugbetaling van genees-, artseni- en overvoedingskosten. <i>(Na het afsluiten van het dienstjaar 1928, zullen op dit krediet mogen aangerekend worden de vereffende of nog te betalen sommen op de vergoedingen toegestaan door vonnissen of overeenkomsten, die uitgesproken of goedgekeurd werden op een datum vóór 1 Januari 1929 voorafgaat, alsook op de maximale voorschotten die aan de geteisterden werden toegestaan vóór 1 Januari 1929.)</i></p> <p>Herstellingen (heropbouw, enz.) ter uitvoering van artikel 4 der wet van 8 April 1919 op de nationale aanneming der gemeenten en op het herstel in de verwoeste gewesten, en van artikel 27 der wet van 10 Mei 1919 op het herstel van schade voortspruitende uit oorlogsfeiten. Verschillende uitgaven houdende verband met de liquidatie der diensten; regeling der geschillen inzake de ope'sching, den aankoop en de huur der gronden, de vernieling van gebetonneerde dekkingen, van projectielen, enz. <i>(Na het afsluiten van het dienstjaar 1928, zullen op dit krediet mogen aangerekend worden de nog te betalen sommen uit hoofde van verbintenissen aangegaan op een datum vóór 1 Januari 1929.)</i></p> <p>Tusschenkomst van den Staat door middel van toelagen, voorschotten, enz., ten behoeve der gemeenten die aangenomen geweest zijn en betreffende haar bestuur en den financieelen dienst harer schulden (art. 4 der wet van 8 April 1919).</p> <p>Terugbetaling aan de steden en gemeenten van de interesten waarvan zij den last hebben moeten dragen ten aanzien van de leeningen welke zij bij de Maatschappij van het Gemeentekrediet hebben aangegaan om voorschotten aan de gedeporteerden te verstrekken. (De Regeering is er toe gemachtigd deze schuldvorderingen bij dadingen, zooals op het stuk van oorlogsschade, vast te stellen.)</p> <p>Uitgaven om te voorzien in de dringende behoeften van huisvesting; regeling der geschillen betreffende het bouwen van werkmanswoningen en het aankopen van bouwstoffen; vergoedingen voor laate wegneming van baksteen, die aan den Staat toebehoort, enz. <i>(met inbegrip van de regelmatig betaalbaar te stellen uitgaven die op vervallen of nietig wordende kredieten nog te betalen overblijven).</i></p> <p>(Ten aanzien van de omstandigheden, kunnen, bij afwijking van artikel 15 van de inrichtingswet van het Rekenhof, van 29 October 1846, voorschotten van veranderlijk bedrag, waarvan de rechtvaardiging later zal geschieden, verleend worden, om onkosten te vereffenen, vóór het visa door het Rekenhof.)</p>	157

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der kredieten.
58	Avances à faire aux sinistrés en exécution de l'article 15, 3 ^e alinéa, de la loi du 10 mai 1919.	5,000
159	Honoraires d'ingénieurs, d'architectes, de géomètres, etc. ; frais résultant des formalités préalables aux adjudications, etc. (<i>y compris les dépenses régulièrement engagées et restant à payer sur des crédits tombés ou à tomber en annulation</i>).	500,000
	(Le Gouvernement est autorisé, nonobstant toutes dispositions ou stipulations antérieures, à reviser les barèmes d'honoraires d'architectes, experts ou autres techniciens, du chef de travaux exécutés ou en voie d'exécution pour la reconstruction ou la restauration, à l'intervention des pouvoirs publics, des bâtiments et ouvrages d'art détruits ou endommagés par la guerre. Cette revision se fera conformément aux dispositions des arrêtés royaux du 18 septembre 1924, paru au <i>Moniteur</i> du 24 décembre 1924, et du 16 mars 1926, paru au <i>Moniteur</i> du 28 mars 1926.)	
	DÉPENSES DIVERSES.	
160	Accidents du travail (loi du 24 décembre 1903). Secours. Exécution des obligations incombant à l'Etat du chef d'accidents causés à des tiers par les services de l'Office de liquidation des dommages de guerre	150,000
161	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	30,000
162	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en retraite, et dont la famille se trouve dans le besoin.	5,000
163	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances administratives	395,942
	DÉPENSES IMPRÉVUES.	
164	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,000
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.	
	MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES, TÉLÉGRAPHES TÉLÉPHONES ET AÉRONAUTIQUE.	
	II. — <i>Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</i>	
165	Télégraphes et téléphones	125,000
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES ET AÉRONAUTIQUE. fr.	

Total van ministèrre ou service. — Totaal van ministèrre of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Voorschotten te verstrekken aan de geteisterden ter uitvoering van artikel 15, 3° lid, der wet van 10 Mei 1919.	158
	Eereloon van ingenieurs, bouwkundigen, landmeters, enz.; onkosten voortspruitende uit de formaliteiten die de aanbestedingen voorafgaan, enz. (<i>inbegrepen de regelmatig betrokken uitgaven, die nog te betalen blijven op vervallen of nietig wordende kredieten</i>). (Het wordt de Regeering toegelaten niettegenstaande alle vroegere beschikkingen of bepalingen, tot de herziening over te gaan der loonroosters van bouwmeesters, deskundigen of andere technici, voor werken van heropbouw of herstelling uitgevoerd of nog in uitvoering, door tusschenkomst der openbare besturen, aan gebouwen en kunstwerken vernield of beschadigd door oorlogsfeiten. Deze herziening zal geschieden in overeenstemming met de bepalingen der koninklijke besluiten van 18 September 1924, verschenen in het <i>Staatsblad</i> van 24 December 1924, en van 16 Maart 1926, verschenen in het <i>Staatsblad</i> van 28 Maart 1926.)	159
	VERSCHEIDENE UITGAVEN.	
	Arbeidsongevallen (wet van 24 December 1903). Hulpelden. Uitvoering der verplichtingen die ten laste van den Staat vallen, uit hoofde van ongevallen, door de diensten van den dienst voor vereffening der oorlogsschade, aan derden veroorzaakt.	160
	Eerste termijn der pensioenen, te verleen en aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1929 of vóór 1 Januari van het zelfde jaar.	161
	Verleening van hulpelden, bij gemis van pensioen, aan voormalige ambtenaren, beambten en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. Verleening van hulpelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan die personen welke een gering pensioen genieten. Hulpelden voor onkosten, veroorzaakt door de laatste ziekte en de begrafenis van gepensioneerde ambtenaren, beambten en dienstlieden, en wier familie in nood verkeert.	162
	Aan het Beheer van Posterijen te betalen sommen voor het vervoer der bestuurlijke briefwisseling.	163
	ONVOORZIENE UITGAVEN.	
	Onvoorzien uitgaven, niet opgesomd in de Begrooting	164
78,695,997 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN FINANCIËN.	
	MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN, TELEGRAFEN, TELEFONEN EN LUCHTVAART.	
	II. — <i>Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.</i>	
125,000 »	Telegraf en telefonen	165
125,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN, TELEGRAFEN, TELEFONEN EN LUCHTVAART.	

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1929.

TABLEAU II

—

RECETTES EXTRAORDINAIRES

BEGROOTING VAN DE BUITENGEWONE ONTVANGSTEN
EN UITGAVEN VOOR HET DIENSTJAAR 1929.

TABEL II

—

BUITENGEWONE ONTVANGSTEN

Administrations.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der raminger van ontvangst per artikel.
<i>I. — Recettes extraordinaires.</i>			
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES	1	Prix de vente d'immeubles échus à l'Etat ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête.	200,000
	2	Deuxième versement à faire par la ville d'Anvers pour la reprise des travaux maritimes exécutés par l'Etat au nord de la ville, en vertu de la Convention du 9 mai 1927, approuvée par la loi du 16 juillet 1927	5,050,000
TRÉSOR- RIE, ETC.	3	Amortissement compris dans les annuités souscrites par le Département des Colonies pour le remboursement des avances consenties sur le produit des emprunts contractés par l'Etat belge en vertu de la loi du 6 mars 1925	3,052,500
	4	Amortissement d'obligations de sociétés d'armement maritime	305,500
	5	Subsides offerts à l'Etat pour construction, entretien et amélioration de routes	500,000
	6	Recettes des services frigorifiques (en liquidation)	7,400,000
	7	Recettes diverses	5,000,000
<i>II. — Recettes de réparation.</i>			
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES	8	Ancien Office des Régions dévastées : vente de matériaux de construction	20,000
	9	Office de liquidation des dommages de guerre : avances faites aux sinistrés en exécution de l'article 15, 3 ^e alinéa, de la loi du 10 mai 1919. — Recouvrement d'intérêts et remboursement de capitaux.	5,000
	10	Office de liquidation des dommages de guerre : indemnités allouées indûment aux sinistrés. — Frais de justice en matière de dommages de guerre.	5,000,000
	11	Produit de la vente d'objets hors d'usage (hormis l'Ancien Office des Régions dévastées) et acquis en vue de la reconstruction ou de la réparation des biens endommagés par faits de guerre.	5,000

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.	Besturen
	<i>I. — Buitengewone ontvangsten.</i>		
	Verkoopprijs van onroerende goederen den Staat ten deel gevallen ingevolge vervolgingen op inbeslagneming uitgeoefend op zijn verzoek.	1	REGIS- TRATIE EN DOMEI- NEN.
	Tweede storting te doen door de stad Antwerpen voor het overnemen der zeevaartwerken, uitgevoerd door den Staat ten noorden der stad, ingevolge de overeenkomst van 9 Mei 1927, goedgekeurd door de wet van 16 Juli 1927.	2	
	Amortisatie begrepen in de annuïteiten door het Departement van Koloniën onderschreven voor het terugbetalen der voorschotten toegestaan op de opbrengst der leeningen door den Belgischen Staat aangegaan krachtens de wet van 6 Maart 1925.	3	
21,508,000 »	Aflossing van obligatiën van vennootschappen voor zeereiderij	4	
	Toelagen den Staat aangeboden voor aanleggen, onderhoud en verbetering van wegen.	5	THESO- RIE, ENZ.
	Ontvangsten der koel- en vriesdiensten (in liquidatie).	6	
	Verschillende ontvangsten	7	
	<i>II. — Ontvangsten tot herstel.</i>		
	Gewezen Dienst der verwoeste streken : verkoop van bouwmaterialen	8	
	Dienst voor vereffening der oorlogsschade : voorschotten verstrekt aan de geteisterden in uitvoering van artikel 15, 3 ^e lid, der wet van 10 Mei 1919. — Invordering van interesten en uitkeering van kapitalen.	9	
	Dienst voor vereffening der oorlogsschade : vergoedingen aan de geteisterden ten onrechte toegekend. — Gerechtskosten in zake oorlogsschade.	10	REGIS- TRATIE EN DOMEI- NEN.
	Opbrengst van den verkoop van buiten gebruik zijnde voorwerpen (ter uitsluiting van den gewezen Dienst der verwoeste streken) die aangekocht werden voor heropbouw of herstel van door oorlogsfeiten beschadigde goederen.	11	

Administrations.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article — Beitrag der ramings van ontvangs per artikel
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES ET TRÉSORÉ- RIE, ETC.	12	Produit des livraisons allemandes en nature et versements allemands en numé- raire. (Solde de l'annuité du plan Dawes).	835,000,00
TRÉSORÉ- RIE, ETC.	13	Produits divers	6,000,00
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES	14	Produit des titres à émettre en paiement de dommages de guerre	300,000,00
	15	Produit de la réalisation du butin de guerre	3,000,00
	16	Service de restitution industrielle	4,400,00
	17	Service de restitution agricole	25,000,00
	18	Recouvrements sur les livraisons allemandes antérieures à l'entrée en vigueur du plan Dawes : produit de la vente de chalands et remorqueurs.	2,500,00
		TOTAL DES RECETTES. . fr.

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.	Besturen.
180,930,000 »	Opbrengst der Duitsche leveringen in natuur en der Duitsche stortingen in speciën. (Saldo van het Dawesannuiteit).	12	REGIS- TRATIE EN DOMEI- NEN EN THESAU- RIE, ENZ.
	Verschillende opbrengsten	13	THESAU- RIE, ENZ.
	Opbrengst der titels uit te geven ter betaling van oorlogsschade	14	
	Opbrengst van het tot geldmaken van den oorlogsbuit	15	
	Dienst voor nijverheidsteruggave	16	REGIS- TRATIE EN DOMEI- NEN.
	Dienst voor landbouwteruggave	17	
Invorderingen op de Duitsche leveringen vóór de in werking stelling van het Dawes-plan : opbrengst van den verkoop van schuiten en sleepbooten.	18		
1,302,438,000 »	TOTAAL DER ONTVANGSTEN.		

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1929.

TABLEAU I

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

NOTE

à l'appui des prévisions de dépenses.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

ARTICLE PREMIER. — *Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Reconstruction et aménagement des locaux incendiés. — Mobilier et matériel.*

Crédit demandé : 350,000 francs.

Le bâtiment A sera achevé complètement au moyen du crédit alloué pour 1928. Le crédit sollicité pour 1929 est destiné à remettre en état d'occupation le bâtiment B, où les travaux suivants doivent être effectués : installation du chauffage central, installation sanitaire, distribution d'eau et réseau d'égouts, murs de clôture, peinture, vitrerie, etc.

II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS
DES DOMMAGES DE GUERRE.

ART. 2. — *Conseil de guerre en campagne (zone d'occupation).*

Crédit demandé : 245,000 francs.

Détail du crédit.

PERSONNEL	Nombre d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
Auditeur.	1	62,000	62,000
Substitut	1	43,500	43,500
Juge civil	1	39,000	39,000
Greffier	1	38,000	38,000
Greffiers adjoints.	2	28,000	56,000
Indemnité familiale	»	»	4,500
Frais de route et de séjour	»	»	2,000
TOTAUX. . .	6	Fr.	245,000

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

ART. 3. — *Avances permanentes en vue du paiement des dépenses incombant à l'Etat, soldées à l'intervention des agents du service extérieur.*

Crédit demandé : 315,000 francs.

Comme il a été expliqué à l'appui des budgets de 1920 et de 1923, ces avances sont destinées à constituer un fonds de roulement dans les postes diplomatiques et consulaires. Devant la hausse toujours croissante des loyers de chancellerie, des fournitures de bureau, des frais de correspondances postales, téléphoniques et télégraphiques, des frais d'éclairage et de chauffage soldés à l'intervention du dit fonds, il importe de pouvoir renforcer les avances mises précédemment à la disposition de nos agents du service extérieur, celles-ci étant devenues manifestement insuffisantes.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

ART. 4. — *Sixième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux de captage et d'adduction des sources supérieures du Néblon entrepris par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions, pour l'alimentation de l'agglomération liégeoise.*

Crédit demandé : 2,500,000 francs.

Le montant total des travaux à exécuter par la Compagnie intercommunale liégeoise et qui est susceptible d'être subsidié peut être évalué à 42,000,000 de francs dont 14,000,000 de francs sont à charge de l'Etat. Il reste à liquider une somme de 8,800,000 francs. Un crédit de 2,500,000 francs doit être inscrit au budget de 1929, eu égard à l'avancement rapide des divers travaux.

ART. 5. — *Subside de l'Etat aux communes établissant une distribution d'eau à alimenter par la « Tusschengemeentelijke Maatschappij der Vlaanderen voor waterbedeeling. »*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour permettre à l'Etat de liquider le solde de son intervention à la ville de Bruges, s'élevant à 1,000,000 de francs, et d'assurer la liquidation des subsides promis aux communes de Wetteren, dont les travaux sont terminés, et de Saint-Gilles-lez-Termonde, dont les travaux sont en cours d'exécution. Les villes de Saint-Nicolas et Alost ont reçu l'entièreté des subsides promis.

ART. 6. — *Cinquième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux d'amélioration complémentaire du régime des eaux de la vallée du Maelbeek (1^{er} lot) exécutés par la province de Brabant.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Le crédit est nécessaire pour faire face aux dépenses à subsidier en 1929.

ART. 7. — *Cinquième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux d'établissement d'un réseau de distribution d'eau entrepris par la ville de Malines.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour permettre de verser la quote-part de l'Etat dans le coût des travaux de la distribution d'eau qui sont terminés et reçus.

ART. 8. — *Cinquième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux d'établissement des réseaux de distribution d'eau entrepris par les communes de la banlieue liégeoise alimentée par les sources du Néblon, adduites par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

Cette somme est nécessaire pour permettre de subsidier les travaux actuellement terminés, en cours d'exécution ou adjugés, et qui comprennent l'établissement des réseaux intérieurs et des réservoirs pour les communes d'Ans, Grâce-Berleur, Rocour, Vottem, Montegnée, Alleur, Loncin, Fléron, Romsée et Chênée (partie basse).

ART. 9. — *Quatrième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans les travaux de construction d'un collecteur avec siphon, sur la rive droite de la Meuse, en aval de Liège.*

Crédit demandé : 160,000 francs.

Cette somme est suffisante pour liquider le solde de l'intervention de l'Etat dans le coût de ces travaux.

La première tranche a fait retour au Trésor.

ART. 10. — *Troisième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux d'établissement du réseau de la distribution d'eau de Welkenraedt.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

La première tranche de la part d'intervention inscrite au budget de 1927 a fait retour au Trésor, les travaux n'ayant pas pu être commencés à temps. La première liquidation ne se fera qu'en 1928. Le crédit de 1929 est destiné à permettre à l'Etat de verser à la commune de Welkenraedt un deuxième acompte sur l'ensemble du subside promis.

ART. 11. — *Deuxième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans les travaux de construction des collecteurs de St-Job et Stalle, à Uccle.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Le premier tronçon du collecteur de St-Job est terminé. Le deuxième tronçon du collecteur de St-Job et le collecteur de Stalle vont être entamés sous peu. La dépense totale est de 15,000,000 de francs environ. L'intervention de l'Etat s'élève à 5,000,000 de francs. Les travaux seront suffisamment avancés en 1929 pour justifier la liquidation d'une deuxième tranche de 1,500,000 francs.

ART. 12. — *Deuxième tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux d'établissement des réseaux de distribution d'eau des communes alimentées par la Compagnie intercommunale des eaux du Haut-Plateau du Brabant wallon.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Les travaux repris dans le libellé sont terminés et reçus. La dépense subsidiable sera de 3,000,000 de francs environ. Le crédit demandé est nécessaire pour permettre à l'Etat de liquider une seconde tranche de son intervention.

ART. 13. — *Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement du réseau général d'égouts de l'agglomération anversoise.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

Le coût de l'ensemble des travaux à exécuter dans l'agglomération anversoise est estimé à 500,000,000 de francs environ. L'Etat a promis d'intervenir à concurrence d'un tiers de cette somme. Le crédit de 2,000,000 de francs sollicité est destiné à permettre de subsidier la partie des travaux qui sera terminée en 1929.

ART. 14. — *Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux de construction de l'exutoire n° V des égouts de l'agglomération liégeoise.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Ces travaux sont absolument nécessaires pour assurer le démergement des communes de Bressoux, Grivegnée, Jupille et Liège. L'adjudication a eu lieu et est approuvée pour la somme de 1,440,230 francs. Les travaux commenceront à bref délai.

La part d'intervention de l'État s'élèvera à 500,000 francs.

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

ART. 15. — *Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'État, à Liège.*

Crédit demandé : 350,000 francs.

Le crédit est indispensable pour permettre le peinturage et le tapissage des nouveaux locaux, l'achèvement des travaux de transformation, d'installation du chauffage, etc., nécessaires à la mise de l'établissement en parfait état pour l'Exposition de 1930.

ART. 16. — *Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'État, à Mons.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Le crédit sera employé à l'installation de bains-douches et de vestiaires (salle de gymnastique). Ces travaux ont été jugés absolument indispensables.

ART. 17. — *Enseignement normal. — Acquisition de matériel didactique.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Les rapports de l'Inspection signalent la pénurie du matériel didactique nécessaire dans nombre d'établissements; d'autre part, il convient de compléter les collections et de pourvoir aux nécessités de l'enseignement dans les écoles normales nouvellement construites ou agrandies.

Il s'agit de l'acquisition du matériel strictement indispensable à la bonne organisation de l'enseignement dans les écoles normales gardiennes, primaires et moyennes, ainsi que dans les écoles d'application y annexées : matériel didactique, cartes d'histoire et de géographie, tableaux muraux, laboratoires de sciences naturelles, outillage pour les travaux manuels, modèles pour le dessin, collections, etc.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

A. — Grands travaux.

ART. 18. — *Provision à verser au fonds spécial et temporaire des grands travaux, en exécution de l'article 5 de la loi du 24 avril 1928. (Deuxième tranche d'une dépense totale fixée par ladite loi, à 1,800,000,000 de francs).*

Crédit demandé : 250,000,000 de francs.

La loi du 24 avril 1928, instituant un fonds spécial et temporaire des grands travaux, a mis à la disposition du fonds, pour l'exécution des travaux énumérés à ladite loi, une somme nette de 1 milliard 800 millions de francs.

L'article 5 de la loi a fixé à 250 millions la provision à verser par l'État au fonds pendant l'année 1929.

B. — Fonds spécial des routes.

ART. 19. — *Restauration du réseau routier de l'Etat. — Travaux et études.*

Crédit demandé : 90,000,000 de francs.

Relevé des travaux à exécuter, classés par province.

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION
<i>Province d'Anvers.</i>		
1	Route Bruxelles-Bréda : réfection et élargissement de chaussées entre Waelhem et Vieux-Dieu; établissement d'une piste cyclable en saillie.	5,250,000 »
2	Route Moll-Bourg-Léopold : réfection et élargissement de la chaussée.	
3	Route Moll-Lommel : réfection et élargissement.	
4	Route Anvers-Turnhout : réfection; mise en œuvre des vieux pavés sur la route Anvers-Stabroeck.	
<i>Province de Brabant.</i>		
1	Route Bruxelles-Ostende : réfection à Assche et Hekelgem.	6,000,000 »
2	Route Bruxelles-Liège : réfection.	
3	Route Louvain-Namur : réfection.	
4	Route Bruxelles-Ninove : réfection.	
<i>Province de Flandre Occidentale.</i>		
1	Route Bruxelles-Ostende : réfection et élargissement entre la limite des deux Flandres et Bruges.	

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION
2	Route Bruxelles-Ostende : réfection et redressement entre Bruges et Strooienhaan.	13,500,000 »
3	Redressement de la rue Courbe et élargissement des chaussées de la rue Courbe et de l'avenue des Courses, à Ostende.	
4	Élargissement de la route de Gand à Ostende, territoire de Ghistelles.	
5	Route de Furnes à Ypres : réfection à Furnes.	
6	Route Ostende-Lille : réfection.	
7	Route Audenarde-Courtrai : réfection.	
8	Route Courtrai-Menin : réfection.	
9	Route de Bruges à Courtrai : réfection.	
10	Route Gand-Thourout-Ostende : réfection.	
11	Route Ypres-Saint-Eloi-Armentières : réfection.	
<i>Province de Flandre Orientale.</i>		
1	Route Bruxelles-Ostende : a) Amélioration de la route sur la rive droite du canal entre le pont des Barques et Mariakerke. b) Réfection et élargissement entre Alost et la limite du Brabant.	11,250,000 »
2	Route Audenarde-Courtrai : réfection.	
3	Route Bruxelles-Audenarde : réfection et élargissement entre Ninove et Ophasselt.	
4	Route Gand-Maubeuge : réfection entre Combergen et Ophasselt.	
5	Route Tamise-Cruybeke : élargissement.	

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION
6	Route Alost-Ninove : amélioration et élargissement	
7	Route Meulestede-Selzaete : amélioration, reconstruction du ponceau de Cluysen, sur le Molenvaardeken.	
8	Route Loochristy-Selzaete : réfection entre Wachtebeke et Selzaete.	
9	Route Renaix-Lessines : réfection.	
10	Route Anvers-Lille et Beveren-Escaut : élargissement.	
<i>Province de Hainaut.</i>		
1	Route de Bruxelles à Charleroi : réfection à Frasnes-lez-Gosselies, Gosselies et Dampremy.	
2	Route Bruxelles-Lille : réfection.	
3	Route Mons-Maubeuge : réfection.	
4	Route de Mont-Saint-Jean à Bray-lez-Binche : réfection.	
5	Route de Hornu à Barry (Tournai-Mons) : réfection.	
6	Route de Gand à Maubeuge : réfection.	
7	Route d'Anderlues à Fayt-lez-Seneffe : réfection à Carnières.	
8	Route de Ville-Pommerœul à Roisin : réfection.	10,500,000 »
9	Route de Charleroi par Marcinelle-Centre vers Beaumont : réfection.	
10	Route Liège-Charleroi-Mons : réfection entre Châtelet et Fontaine-l'Évêque.	
11	Route de Gilly à Couillet : réfection.	
12	Route de Châtelet à Lodelinsart : réfection.	
13	Route de jonction des routes de Châtelet à Lodelinsart et de Liège à Mons : réfection.	
14	Route de Mons à Beaumont : réfection.	

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION
<i>Province de Liège.</i>		
1	Route de Bruxelles à Liège : réfection et élargissement. — Amélioration du tournant à Glain.	
2	Route de Liège par Verviers à Eupen : élargissement et amélioration à La Rochette.	
3	Route de Liège à Namur : réfection à Liège et à Jemeppe- sur-Meuse.	
4	Route de Liège à Malmédy : réfection et élargissement.	
5	Route de Liège à Aix-la-Chapelle : amélioration de diverses sections.	
6	Route de Liège à Maestricht : amélioration à Visé.	
7	Route de Liège à Carignan : réfection entre les cumu- lées 28000-29120 — 29390-30350.	
8	Route de Liège à Hamoir : suppression de la passerelle des Grosses-Battes, à Angleur ; élargissement, exhaus- sment et réfection de diverses sections.	
9	Route de Comblain-au-Pont à Trois-Ponts : élargis- sment et amélioration de diverses sections.	
10	Route de Tirlemont à Huy : élargissement et réfection.	
11	Route de Seraing à Hamoir : réfection.	
12	Route de Verviers à Theux : réfection.	
13	Route d'Ougrée à Tilff : réfection.	
14	Route de Verviers à Stavelot : élargissement et réfec- tion entre les points 6360 et 8588.	
15	Route de Verviers à Maestricht : réfection entre les points 532 et 2350.	15,750,000 »
16	Amélioration de la route de la Commune Poule et du Boulevard des Anglais, à Spa.	
17	Route d'Eupen à Malmédy : élargissement et amélio- ration.	

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION
18	Route de Liège à Visé : élargissement et amélioration.	
19	Route de Liège à Huy : améliorations diverses.	
20	Route de Liège à Dinant : amélioration de diverses sections.	
21	Route de Sedan à Malmédy : amélioration.	
22	Route d'Aywaille à Barvaux : amélioration	
23	Route de Morschek à Rocherath : amélioration.	
	<i>Province de Limbourg.</i>	
1	Route de Hasselt à la Meuse : réfection entre Hasselt et Genck.	
2	Route de Saint-Trond à Maestricht : réfection entre Looz et Tongres.	
3	Route de Bruxelles à Liège : réfection et élargissement entre la limite du Brabant et Saint-Trond.	
4	Route de jonction autour de Maestricht : réfection.	
5	Route de Hasselt à Maestricht : réfection de diverses sections.	7,500,000 »
6	Route de Diest à Bourg-Léopold : réfection entre Beeringen et Beverloo.	
7	Route de Saint-Trond à Hasselt : réfection.	
8	Route de Waremme à Vliermael : réfection à Brouckom.	
9	Route de Bilsen à Hallembaye : réfection entre Riemps et Eben.	
	<i>Province de Luxembourg.</i>	
1	Route Bruxelles-Trèves : réfection de diverses sections.	
2	Route de Liège à Carignan : réfection de diverses sections.	
3	Route de Sedan à Malmédy : réfection de diverses sections.	

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION
4	Route de Dinant à Arlon : réfection de diverses sections.	
5	Route de Luxembourg à Florenville : réfection de diverses sections.	
6	Route d'Arion à Bouillon : réfection de diverses sections.	7,500,000 »
7	Route de Saint-Hubert à Maissin : réfection.	
8	Route de Laroche à Grand-Han : réfection.	
9	Route de Recogne à Houffalize : réfection.	
<i>Province de Namur.</i>		
1	Route Bruxelles-Namur : réfection de diverses sections.	
2	Route Namur-Dinant : réfection.	
3	Route Namur-Liège : réfection à Andenne.	
4	Route Namur-Marche : réfection.	
5	Route Dinant-Neufchâteau : réfection.	
6	Route Marche-Charleville : réfection à Han.	
7	Route Dinant-Beaumont : réfection à Silenrieux.	
8	Route du Tige d'Eblinne à Saint-Hubert : réfection.	
9	Route Dinant-Liège : réfection.	
10	Route Namur-Nivelles : réfection.	
11	Route Tirlemont-Mons : réfection.	10,500,000 »
12	Route Eghezée-Sambre : réfection.	
13	Route Ligny-Anthée : réfection.	
14	Réfection de la traverse de Saint-Denis-Bovesse.	
15	Route Anthée-Feschaux : réfection.	
16	Route Namur-Hannut : réfection.	

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION
17	Route Namur-Perwez : amélioration.	
18	Route Onoz-Velaine : réfection.	
19	Route de Namèche à Gramptinne : réfection.	
20	Route de Couvin à Chimay : réfection.	
21	Route de Beauraing-Vignée : réfection.	
	Dépenses supplémentaires et imprévues reconnues indispensables au cours de l'exécution des travaux. — Travaux imprévus de réfection extraordinaire. — Impression des cahiers des charges et des plans; installation et outillage d'un laboratoire des matériaux de la route et frais d'études	2,250,000 »
	Total. . fr.	90,000,000 »

C. — **Autres travaux extraordinaires.**

ART. 20. — *Routes : 1° Expropriations et travaux. Constructions, redressements, élargissements, améliorations. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts et subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés, ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. Subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. Etudes.*

Crédit demandé : 29,700,000 francs.

Relevé des travaux à exécuter, classés par province.

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	Montant de la dépense	Observations
	<i>Province d'Anvers.</i>		
1	Démantèlement de l'enceinte d'Anvers. Route Bruxelles-Bièda : redressement.		
2	Nivellement et aménagement des terrains de l'enceinte d'Anvers à occuper par l'Exposition de 1930. — Subside au Comité de l'Exposition.	900,000 »	
3	Route Hérenthals - Oostmalle. — Reconstruction et élargissement du pont sur l'Aa.		

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	Montant de la dépense	Observations
4	Équipement électrique du pont Winket, à Malines	400,000	»
5	Construction d'un boulevard entre Merxem et Anvers : frais d'études. — Subside à la commune de Merxem	35,000	»
6	Route d'Anvers à Turnhout : élargissement sur les territoires d'Anvers-Borgerhout-Deurne	1,000,000	»
7	Route de Bruxelles à Anvers et Bréda : élargissement sur les territoires d'Anvers, Berchem et Merxem	1,000,000	»
8	Route d'Anvers (Kiel) au Rupel : élargissement sur le territoire d'Anvers	200,000	»
9	Construction d'une route entre Saint-Léonard et Ryckevorsel. — Expropriations	350,000	»
<i>Province de Brabant.</i>			
1	Avenue de Meysse : redressement et travaux.		
2	Avenue Charles-Quint à Koekelberg et Berchem-Sainte-Agathe : terrassements et construction d'un aqueduc. — Travaux de superstructure et construction d'égouts.		Conventions conclues avec des particuliers.
3	Route de Bruxelles à Mons : redressement dans la traverse de Hal. — Expropriations et travaux.	4,965,000	
4	Route de Bruxelles à Mons : élargissement de deux ponts sur la Senne, à Tubize, et aménagement des abords.		
5	Eglise de Boitsfert : aménagement des abords.		
6	Boulevard de Grande Ceinture, à Forest et Molenbeek-Saint-Jean : terrassements et superstructure.		
7	Établissement par la Ville de Bruxelles de l'Avenue des Nations (prolongement de l'avenue Louise : intervention de l'État.	800,000	»

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	Montant de la dépense	Observations
8	Avenue de Schaerbeek à Vilvorde : construction du troisième tronçon assurant une communication directe à travers Vilvorde pour l'itinéraire Bruxelles-Anvers.	3,000,000	»
	<i>Province de Flandre Occidentale.</i>		
1	Construction de la rue Courbe, à Duinbergen.		
2	Construction de la route Heyst-Knocke, entre Duinbergen et Knocke.		
3	Construction de deux ponts sur les canaux parallèles, aux écluses de Heyst.		
4	Aménagement de la route côtière Middelkerke-Westende, entre l'avenue des Aigles et le chemin des Dunes.	5,075,000	»
5	Aménagement de l'avenue Henri Serruys, à Ostende. — Emprises.		
6	Terrassements pour la construction du Boulevard circulaire, à Wenduyn.		
7	Construction d'une avenue entre Westende-Bains et Lombartzyde.		
8	Élargissement, à Maele, de la route Bruges-Ostende. — Emprises.		
	<i>Province de Flandre Orientale.</i>		
1	Route Bruxelles-Ostende : a) Redressement à Lovendegem (hameaux de Bierstal et Beyaerd). — Expropriations. b) Redressement à Waerschoot (hameau de Beke).		
2	Route de Tamise à Cruybeke : élargissement. — Emprises.	531,075	»
3	Route de Wichelen à Erpe : redressement. — Emprises.		

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	Montant de la dépense	Observations
4	Indemnités annuelles à payer jusqu'en 1933 pour la renonciation à la perception des droits de barrière sur les routes de Calloo à Doel et de Kieldrecht à Doel.		
5	Raccordement entre les routes de l'État Gand-Maubeuge et Grammont-Enghien, sur le territoire de Grammont. — Expropriations. Construction d'un pont sur la Dendre pour le passage de ce raccordement	1,500,000	»
6	Construction à Alost d'un boulevard circulaire en vue du détournement de la route Bruxelles-Ostende.		
<i>Province de Hainaut.</i>			
1	Route de Tournai à Roubaix : rente annuelle pour rachat de concession.	100,305	»
2	Route de Liège à Mons : reconstruction du pont sur l'Estinette à Estinnes-au-Val.		
<i>Province de Liège.</i>			
1	Traverse de Visé : amélioration de la grande voirie et réalisation du plan d'aménagement. — Expropriation et travaux.	3,050,000	»
2	Traverse de Visé : construction d'une route entre la place publique et la rue de la Prairie.		
3	Reconstruction et élargissement du pont sur l'Ourthe, à Tilff.		
<i>Province de Limbourg.</i>			
1	Route de Winterslag par Waterschey à Asch : section comprise entre Waterschey et Asch. Expropriations.	250,000	»
2	Route de Winterslag à Meeuwen : section comprise entre Winterslag et la bifurcation vers Waterschey. — Expropriations.	200,000	»
<i>Province de Luxembourg.</i>			
1	Redressement de la route de Neufchâteau à Mon Idée, dans la traverse de Bertrix, sous Renaumont. — Emprises et travaux.		
2	Redressement de la route de Neufchâteau à Mon Idée, dans la traverse d'Offagne. Emprises.		

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	Montant de la dépense	Observations
3	Redressement de la route de Neufchâteau à Mon Idée à Neufchâteau (Blanc-Caillou). — Emprises et travaux.	1,800,400	»
4	Élargissement du pont sur la Wamme, à On. — Emprises et travaux.		
5	Construction d'une route de Noirefontaine par Dohan à Cugnon. — Emprises.		
6	Construction d'une route de raccordement entre les routes de Saint-Hubert vers Rochefort et Forrières, territoire d'Arville. — Emprises et travaux.		
7	Travaux de consolidation et d'étanchement de la digue sur laquelle passe la route de l'État à Orval, le long de l'étang du Château d'Orval.		
<i>Province de Namur.</i>			
1	Construction d'un pont sur la Sambre, à Namur, au confluent de cette rivière, et travaux de jonction du Boulevard circulaire avec cet ouvrage.	3,700,000	»
2	Construction d'une route de raccordement entre le pont sur la Meuse, à Heer-Agimont, et la route de Dinant à Givet. — Expropriations.		
	Dépenses supplémentaires reconnues indispensables au cours de l'exécution des travaux dont les entreprises ont été approuvées antérieurement à 1929 et notamment à charge des articles 43, 1 ^o , 2 ^o et 4 ^o de 1927 et des articles correspondants des budgets antérieurs. — Travaux imprévus d'amélioration. — Paiement des indemnités allouées pour expropriations judiciaires en vertu de jugements. — Divers. — Impressions de cahiers des charges et de plans, frais d'études, etc.	843,220	»
	Total. . fr.	29,700,000	»

ART. 20. — *Routes : 2° Travaux à effectuer au moyen de subsides offerts à l'Etat pour construction, entretien et amélioration, à l'exclusion des entreprises prévues à d'autres articles.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Travaux ou expropriations à effectuer, soit pour le compte de tiers, soit avec la participation financière de ceux-ci. L'Etat fera l'avance des fonds et le montant sera remboursé par les intéressés et versé au Trésor en recette extraordinaire.

ART. 21. — *Bâtiments civils de l'Etat. — Protection contre l'incendie. — Frais de la Commission.*

Crédit demandé : 75,000 francs,

pour l'exécution des travaux mentionnés ci-après qui sont réclamés par la Commission interministérielle d'incendie :

A. — Fourniture et pose d'appareils indicateurs sur les vannes et conduites d'incendie de l'Observatoire royal d'Uccle, de l'Ecole de médecine vétérinaire, de l'Hôtel des Monnaies, etc. : 17,000 francs.

Ces travaux ont été postposés jusqu'à présent ; mais il est absolument nécessaire que l'Etat, qui est son propre assureur, prenne les mesures voulues pour mettre ses bâtiments à l'abri des dangers d'incendie ou pour intervenir efficacement en cas de sinistre.

B. — Travaux divers, urgents, préconisés par la Commission interministérielle d'incendie pour mettre les bâtiments à l'abri des dangers d'incendie : 50,000 francs.

Il arrive, au cours de l'année, que certains travaux s'imposent d'urgence pour réparer les installations d'incendie dont sont dotés plusieurs bâtiments. Lorsque la nécessité en est démontrée par la Commission, il est indispensable que l'Etat dispose des ressources voulues pour intervenir immédiatement.

C. — Frais de la Commission interministérielle d'incendie : 8,000 francs.

Ce crédit est affecté aux dépenses que nécessite le fonctionnement de la Commission.

ART. 22. — *Ecole d'horticulture de l'Etat, à Vilvorde.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

a) Construction d'un hangar-abri pour l'emballage d'arbres et l'hivernage de plantes (rosiers, etc.) : 50,000 francs.

Le hangar en question a été reconnu absolument indispensable pour assurer l'exploitation rationnelle de l'école.

b) Installation de l'éclairage électrique dans l'école : 20,000 francs.

L'installation de l'éclairage électrique s'impose dans les locaux qui en sont dépourvus. Il serait vraiment déplorable qu'à ce point de vue la susdite école soit en état d'infériorité par rapport aux institutions similaires.

ART. 23. — *Immeubles de l'Ancien Observatoire, place Quetelet (Ministère de l'Agriculture). — Extension du chauffage central.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Plusieurs locaux sont encore chauffés au moyen de poêles. Il y a lieu d'abandonner ce système de chauffage et d'étendre l'installation du chauffage central, qui fonctionne dans une partie des bâtiments.

ART. 24. — *Hôtel provincial du Brabant. — Jonction des bâtiments vers la rue du Lombard et de ceux vers la rue du Chêne.*

Crédit demandé : 160,000 francs.

Ces crédits constituent la part d'intervention de l'Etat dans les dépenses restant à effectuer pour permettre l'occupation des locaux qui sont construits en vue de réunir les bâtiments donnant rue du Lombard et ceux longeant la rue du Chêne.

La construction de ces locaux a fait l'objet de l'article 59 du budget des recettes et des dépenses extraordinaires de l'exercice 1928.

ART. 25. — *Monument du Lion de Waterloo.*

Crédit demandé : 12,000 francs.

a) Clôture du monument : 10,000 francs.

Ce travail est nécessité par suite de la rectification de la route.

b) Installation de l'éclairage électrique dans la nouvelle habitation du gardien : 2,000 francs.

Ce crédit figurait à l'article 69 du budget des recettes et des dépenses extraordinaires de 1928, mais n'a pu être utilisé, la construction de la maison n'étant pas suffisamment avancée.

ART. 26. — *Jardin Botanique de l'Etat, à Bruxelles.*

Crédit demandé : 280,000 francs.

a) Reconstruction de la serre à fougères : 200,000 francs.

La grande serre n° 11 a dû être démolie par suite de vétusté. Il est indispensable qu'elle soit remplacée par celle dont la construction est envisagée.

b) Aménagement du local servant de laboratoire au service des herbiers belges : 40,000 francs.

L'Administration du Jardin Botanique manque de laboratoire. Le crédit sollicité a pour but de parer à cet inconvénient préjudiciable aux intérêts de cette administration.

c) Curage de l'étang : 40,000 francs.

Ce travail a été retardé le plus longtemps possible mais la situation qui existe ne peut perdurer. Il faut absolument se décider à effectuer le curage qui s'impose par raison d'hygiène, les émanations qui s'en dégagent pendant la saison d'été soulevant les plaintes des propriétaires voisins.

ART. 27. — *Palais du Cinquantenaire. — Aile gauche. — Travaux à effectuer en vue de centraliser les Musées dans l'aile gauche du Palais du Cinquantenaire (2^e tranche)*

Crédit demandé : 4,500,000 francs.

Le Gouvernement a décidé de centraliser dans les bâtiments de l'aile gauche tous les Musées du Cinquantenaire et de leur donner des locaux dignes des collections qu'ils possèdent.

La dépense totale à envisager pour réaliser le programme complet a été évaluée, en 1927, à 55,000,000 de francs.

Une première tranche de 4,700,000 francs a été accordée en 1928. Elle se rapporte au gros œuvre de la Galerie Albert-Elisabeth, qui fournira de nouveaux locaux

pour les services d'administration et d'enseignement et permettra de relier les bâtiments de l'Avenue des Nerviens au grand pavillon se trouvant dans le parc du Cinquantenaire (aile gauche).

La deuxième tranche permettra de parachever les bâtiments dénommés « Galerie Albert-Elisabeth » et de poursuivre l'appropriation d'autres locaux qui viennent d'être aménagés le long de la galerie courbe de l'hémicycle avec entrée par la Cour d'honneur.

Le restant du programme est à répartir sur une période dont la durée dépendra de l'importance des crédits que les Chambres législatives pourront mettre à la disposition du Département des Travaux publics. Il serait souhaitable, toutefois, que cette période ne dépassât pas huit ans.

ART. 28. — *Palais de Justice de Gand. — Reconstruction (Troisième et dernière tranche).*

Crédit demandé : 4,000,000 de francs.

Le crédit sollicité doit permettre de terminer la reconstruction du Palais de Justice de Gand, qui fut incendié en 1926.

La dépense totale a été évaluée à 8,000,000 de francs, à répartir sur trois exercices. Un crédit de 500,000 francs a été obtenu en 1927 et un autre, de 3,200,000 francs en 1928. Pour atteindre les limites de l'estimation envisagée il y aurait donc un solde de 4,300,000 francs, mais les résultats avantageux obtenus lors de l'adjudication du gros œuvre permettront vraisemblablement de réduire ce solde à 4,000,000 de francs.

ART. 29. — *Office commercial de l'Etat, 15, rue des Augustins, à Bruxelles. — Travaux à effectuer pour donner à la construction la solidité indispensable et rendre l'installation des services adéquate aux exigences actuelles.*

Crédit demandé : 700,000 francs.

L'activité de l'Office commercial de l'Etat s'est considérablement accrue ces dernières années.

Ses différents services reçoivent actuellement plus de trois cents visiteurs par jour.

Il est nécessaire de modifier l'installation de ses bureaux afin de les rendre plus facilement accessibles au public et d'assurer le bon fonctionnement de cet utile organisme.

Une étude attentive du problème a démontré que seul le renouvellement de toute la charpente de la toiture de la salle de lecture actuelle permettrait, en remédiant aux graves défauts de construction qu'elle présente, de consolider l'ensemble de cette partie des bâtiments.

Le Département des Affaires Étrangères insiste vivement pour que les travaux en question soient exécutés afin de fournir des locaux convenables à l'Office commercial, dont les services de renseignements vont encore être amplifiés prochainement par l'adjonction de deux bureaux d'information relatifs aux transports commerciaux par eau, ainsi qu'aux transports aériens.

Il n'est pas inutile de rappeler que le 31 décembre 1925 a été votée une loi établissant sur les marchandises importées ou exportées une taxe de statistique dont une partie des recettes servirait à l'organisation officielle de notre commerce d'exportation.

Cette taxe a été prélevée depuis deux ans. Le produit en a été versé au budget des Voies et Moyens.

ART. 30. — *Palais des Princes-Evêques, à Liège. — Installation d'un chauffage central, (première tranche.)*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Les locaux du Palais des Princes-Évêques, autres que ceux affectés à l'hôtel du Gouverneur et aux services du Gouvernement provincial, sont encore chauffés au moyen de poêles.

L'incendie récent du Palais de Justice de Gand fait ressortir tout le danger que présente une situation de l'espèce.

Tous les ans, lors de la discussion des budgets, l'attention du Gouvernement est appelée sur ce point, mais jusqu'ici il n'a pas été possible, faute de ressources suffisantes, de parer à cet inconvénient.

Il y a cependant lieu de ne pas tarder davantage à mettre fin à cette situation en installant dans le Palais un chauffage central que possède du reste toutes les constructions de l'importance de ce magnifique édifice.

L'installation reviendrait, au total, à 1,000,000 de francs. Elle pourrait être réalisée en quatre étapes.

ART. 31. — *Nouveau bâtiment des Archives, à Namur. — Travaux de transformation et d'appropriation.*

Crédit demandé : 275,000 francs.

Le Service des Archives de Namur est installé actuellement dans les vieux bâtiments du Palais de Justice, appartenant à la Province et dans lesquels il occupe une tour à quatre étages desservis par un escalier en colimaçon fort étroit. Dès l'origine, les conservateurs se plaignirent, à juste titre, des dangers de cette situation. En cas d'incendie, il ne serait pas possible de tenter le moindre sauvetage; les bureaux étant superposés et les planchers soutenus par des poutres en bois. D'autre part, les locaux sont absolument trop exigus.

Enfin, la Province et la Ville insistent depuis longtemps pour que ces locaux soient mis à leur disposition, soit pour y installer des services techniques, soit pour y mettre les Greffes des justices de paix.

Il y a de nombreuses années que le Département se préoccupe de la question, mais il lui a été impossible de disposer des ressources nécessaires à la construction d'un bâtiment.

Or, il existe à Namur, rue du Fond d'Arquet, nos 39 et 41, un immeuble qui fut jadis bâti par les Services frigorifiques à destination d'entrepôt et qui convient pour les besoins des Archives.

Certains aménagements y sont cependant nécessaires pour l'installation du service en question.

Le crédit sollicité est destiné à l'exécution de ces aménagements.

ART. 32. — *Palais des Beaux-Arts, rue de la Régence, à Bruxelles. — Installation de l'éclairage pour contrôle de rondes.*

Crédit demandé : 42,000 francs.

L'importance des bâtiments du Palais des Beaux-Arts (Musées Ancien et Moderne) et des collections qu'ils renferment exige que des rondes nocturnes soient organisées. L'installation proposée s'impose, non seulement dans ce but, mais aussi

afin de faciliter, en cas de sinistre, les travaux d'extinction et de sauvetage. D'autre part, elle offrirait le grand avantage de rendre les collections accessibles au public — le soir — à certaines occasions spéciales.

ART. 33. — *Palais des Thermes, à Ostende. — Construction (1^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 5,600,000 francs).*

Crédit demandé : 500,000 francs,

afin de permettre de liquider une première avance sur la somme de 5,600,000 francs constituant la part d'intervention de l'Etat dans la construction dudit Palais : exécution d'une convention avec la Ville d'Ostende.

ART. 34. — *Hôtel du Ministère des Sciences et des Arts, rue de Louvain, 44-46-48. — Construction de locaux pour les bureaux (1^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 2,600,000 francs).*

Crédit demandé : 1,300,000 francs.

Le crédit sollicité doit permettre la construction, sur un emplacement appartenant à l'Etat, rue de Louvain, d'un immeuble où seront centralisés tous les services, actuellement épars, du Département des Sciences et des Arts. Celui-ci abandonnera les locaux qu'il occupe rue Beyaert, 3, pour faire place en partie au service des Chambres législatives, trop à l'étroit dans le Palais de la Nation. Ce programme, proposé par la Commission interministérielle des locaux, a reçu l'assentiment du Conseil des Ministres. La dépense sera compensée par la revente d'un immeuble sis Boulevard du Régent, occupé par certains services du Ministère des Sciences et des Arts.

ART. 35. — *Casernement des gendarmeries. — Locaux du service du casernement des gendarmeries. — Construction, achat d'immeubles. — Expropriations et ameublement. — Etudes de projets. Plans. Frais de surveillance.*

Crédit demandé : 1,635,000 francs,

pour l'exécution des travaux énumérés ci-après :

a) Achèvement de la caserne de gendarmerie de Courtrai (construction d'un manège et de murs de clôture) : 135,000 francs.

Ces travaux sont indispensables pour l'achèvement de la caserne située en pleine ville et affectée au logement d'une brigade comprenant un effectif de quarante-quatre hommes, dont vingt-sept à cheval.

b) Construction d'une caserne à Malmédy, y compris l'acquisition du terrain (1^{re} tranche d'une dépense totale de 1,100,000 francs) : 800,000 francs.

La brigade de Malmédy, comprenant treize gendarmes à cheval et deux gendarmes à pied, n'est logée qu'en partie dans un bâtiment loué qui devra être évacué le 31 décembre 1928. Il est impossible de prendre un autre immeuble en location. Dans l'intérêt de la discipline et de la bonne marche du service, il importe que cette brigade, stationnée en pays rédimé, puisse être installée dans une caserne appartenant à l'Etat.

c) Construction d'une caserne de gendarmerie à Rummen : 350,000 francs.

d) Construction d'une caserne de gendarmerie à Wellin : 350,000 francs.

Les brigades de ces deux localités sont partiellement installées dans des locaux loués, absolument insuffisants, et il est impossible de leur procurer un casernement convenable par voie de location d'immeuble.

ART. 36. — *Port d'Ostende. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 11,850,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A la construction d'un nouveau port de pêche (8 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 70,500,000 francs)	fr. 4,000,000 »
2° A l'aménagement des terrains industriels dépendant du nouveau port de pêche (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 3,500,000 francs)	950,000 »
3° A la construction de la minque du nouveau port de pêche (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 20,000,000 de francs)	4,000,000 »
4° A la construction d'un pont basculant sur la tête aval de l'écluse du nouveau port de pêche (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 500,000 francs)	450,000 »
5° A l'établissement d'un pont transbordeur sur le chenal du port d'Ostende (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 9,000,000 de francs)	100,000 »
6° A des modifications et aménagements à exécuter aux deux postes de chômage des paquebots sur la rive est du chenal (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 1,500,000 francs)	500,000 »
7° A l'élargissement des postes d'accostage 1 à 5 des paquebots sur la rive est (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 3,000,000 de francs)	500,000 »
8° A la construction d'un mur de quai sur la rive est du bassin de la Marine (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 3,000,000 de francs)	500,000 »
9° A la reconstruction de l'estacade est du chenal d'accès à l'écluse du bassin de la Marine (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 2,500,000 francs)	500,000 »
10° A l'installation d'une clôture autour du bâtiment formant dépendance du slipway du port de pêche, à Ostende, ainsi qu'à d'autres travaux d'achèvement	300,000 »
11° Aux dépenses diverses et imprévues	50,000 »
	<hr/>
Total. . fr.	<u>11,850,000 »</u>

ART. 37. — *Port de Zeebrugge. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 8,030,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° Au remplacement de la claire-voie du môle par une digue munie d'une voie carrossable (5 ^e tranche d'une dépense estimée à 10,000,000 de francs)	fr. 3,000,000 »
2° Aux dragages à effectuer sous le contrôle direct de l'Administration des Ponts et Chaussées	3,500,000 »
3° A l'extension du port de pêche (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 6,000,000 de francs)	1,500,000 »
4° Aux dépenses diverses et imprévues	30,000 »
	<hr/>
Total. . fr.	<u>8,030,000 »</u>

ART. 38. — *Port de Nieuport. — Etudes, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 735,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A l'aménagement du port de Nieuport et au détournement de la route vers Nieuport-Bains fr.	85,000 »
2 ^o A l'établissement d'un appontement pour les chaloupes de pêche	600,000 »
3 ^o Aux dépenses diverses et imprévues	50,000 »
Total. . fr.	<u>735,000 »</u>

ART. 39. — *Côte. — Etudes, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 675,000 francs.

Destiné :

1 ^o A la transformation en jetée de l'épi n ^o 1 à l'est du port d'Ostende fr.	400,000 »
2 ^o A la construction d'épis bas à Ostende-Ouest	250,000 »
3 ^o Aux dépenses diverses et imprévues	25,000 »
Total. . fr.	<u>675,000 »</u>

ART. 40. — *Phares et fanaux. — Etudes, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce crédit est destiné au remaniement des installations électriques des feux du port résultant des travaux d'appropriation du quartier d'Ostende-phare, ainsi qu'aux imprévus.

ART. 41. — *Sambre. — Etudes, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 35,000 francs.

Ce crédit est destiné à l'installation de l'éclairage électrique aux barrages.

ART. 42. — *Canal de Bruxelles au Rupel. — Etudes, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Ce crédit est destiné à faire face aux imprévus et à des dépenses diverses, notamment celles à résulter des travaux de dragages.

ART. 43. — *Meuse. — Etudes, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 1,140,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A l'installation de l'éclairage électrique aux barrages . . fr.	140,000 »
2 ^o A l'exhaussement et à l'amélioration des digues de la Meuse limbourgeoise (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 15,000,000 de francs).	1,000,000 »
Total. . fr.	<u>1,140,000 »</u>

ART. 44. — *Haine. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 575,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A la participation de l'Etat dans le coût des travaux de rectification du cours de la Haine à Jemappes (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 650,000 francs) fr.	550,000	»
2° Aux dépenses diverses et imprévues	25,000	»
Total. . fr.	575,000	»

ART. 45. — *Canal du Centre. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 735,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A la construction d'un pont fixe à Maisières. fr.	500,000	»
2° A l'étanchement de fuite à l'amont du pont-levis de Maurage, rive droite.	100,000	»
3° A l'amélioration des systèmes de prise d'eau et des aqueducs d'alimentation des biefs aux ascenseurs	50,000	»
4° A l'établissement d'un perré de flottaison entre l'ascenseur n° 4 et le pont-levis de Maurage, rive droite.	60,000	»
5° Aux dépenses diverses et imprévues	25,000	»
Total. . fr.	735,000	»

ART. 46. — *Canal de Mons à Condé. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 850,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A l'exhaussement de l'écluse n° 2 et des abords (2 ^e et dernière tranche) fr.	400,000	»
2° A l'exhaussement à l'amont du pont-levis des postes	400,000	»
3° Aux dépenses diverses et imprévues	50,000	»
Total. . fr.	850,000	»

ART. 47. — *Canal de Charleroi. — Etudes, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit est destiné à la construction de deux maisons éclésières aux écluses 20 et 23.

ART. 48. — *Démer. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Ce crédit est destiné à l'exécution de travaux divers et imprévus.

ART. 49. — *Canaux brabançons. — Etudes, expropriations et travaux. Subsidés.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

Ce crédit est destiné faire face aux frais d'études relatives à l'établissement d'un avant-port à Vilvorde.

ART. 50. — *Senne. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 510,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A l'amélioration de la Senne supérieure (3 ^e section) (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 4,000,000 de francs) fr.	500,000	»
2 ^o Aux dépenses diverses et imprévues	10,000	»
	<hr/>	
Total. . fr.	510,000	»

ART. 51. — *Nèthes. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 3,275,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A la construction d'un nouveau pont-route sur la Nèthe inférieure à Waelhem et à l'amélioration de la rivière aux abords (3 ^e tranche d'une dépense estimée à 8,000,000 de francs). . . . fr.	2,000,000	»
2 ^o A l'amélioration de la Nèthe inférieure dans la traverse de Duffel et à la reconstruction du pont-route provincial (7 ^e tranche d'une dépense estimée à 3,000,000 de francs)	750,000	»
3 ^o A la reconstruction du pont de la porte de Louvain sur la Petite Nèthe, à Lierre, et à l'amélioration de la rivière aux abords (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 3,000,000 de francs).	500,000	»
4 ^o Aux dépenses diverses et imprévues	25,000	»
	<hr/>	
Total. . fr.	3,275,000	»

ART. 52. — *Dyle. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 3,550,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A l'amélioration du régime de la Dyle inférieure (6 ^e tranche d'une dépense estimée à 8,000,000 de francs) fr.	3,500,000	»
2 ^o Aux dépenses diverses et imprévues	50,000	»
	<hr/>	
Total. . fr.	3,550,000	»

ART. 53. — *Moervaert, Zuidlede et Durme. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 585,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° Au curage de l'embouchure du Moervaert et de celle de la Zuidlede fr.	75,000 »
2° A la reconstruction du pont de Waesmunster et à l'amélioration de la rivière entre Hamme et Waesmunster (quotité non recouvrable) (3 ^e tranche d'une dépense estimée à 6,000,000 de francs)	500,000 »
3° Aux dépenses diverses et imprévues	10,000 »
Total. . fr.	<u>585,000 »</u>

ART. 54. — *Installations maritimes d'Anvers. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 3,755,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° Au détournement des Schijns (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 8,000,000 de francs) fr.	1,170,000 »
2° Au dévasement de l'embarcadère flottant sur l'Escaut maritime, à Sainte-Anne	335,000 »
3° A des travaux de dragages, de rives et d'amélioration	2,200,000 »
4° Aux dépenses diverses et imprévues	50,000 »
Total. . fr.	<u>3,755,000 »</u>

ART. 55. — *Dendre. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 2,025,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A l'amélioration de la Dendre entre Alost et son embouchure à Termonde (1 ^{re} tranche d'une dépense encore indéterminée) . fr.	2,000,000 »
2° A des dépenses diverses et imprévues	25,000 »
Total. . fr.	<u>2,025,000 »</u>

ART. 56. — *Escaut. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 8,240,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A la construction d'un magasin et d'un bureau de recette, à Kain fr.	50,000 »
2° A l'amélioration du bief Berchem-Audenarde (2 ^e tranche d'une dépense encore indéterminée)	175,000 »
A reporter. . fr.	<u>225,000 »</u>

	Report. . fr.	225,000 »
3° A la reconstruction du pont de Gavere et à l'amélioration des abords (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 900,000 francs, non compris la dépense de 1,500,000 francs portée au chapitre des dépenses afférentes aux réparations des dommages de guerre . .		250,000 »
4° Au remplacement du pont provisoire à Syngem par un pont fixe (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 1,400,000 francs, non compris les dépenses recouvrables évaluées à 1,100,000 francs). .		250,000 »
5° A la reconstruction du pont Madou et à l'amélioration du fleuve aux abords de Gand (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 4,700,000 francs)		1,500,000 »
6° A l'établissement de barrières basculantes électriques au pont de la Porte d'Anvers, à Gand		50,000 »
7° Au renouvellement des estacades du pont de Gentbrugge . .		130,000 »
8° A la consolidation des digues de la rive gauche de l'Escaut entre Gentbrugge et Moll		350,000 »
9° A l'exhaussement, aux consolidations, élargissement et reconstruction des digues de l'Escaut et de ses affluents (3 ^e tranche d'une dépense estimée à 9,000,000 de francs).		1,000,000 »
10° A l'aménagement de l'embarcadère de la rive droite de l'Escaut au passage d'eau de Schellebelle		185,000 »
11° Au redressement de l'Escaut au droit de Termonde et à la reconstruction du pont (2 ^e tranche d'une dépense évaluée à 15 millions de francs)		1,200,000 »
12° A la construction d'un nouvel embarcadère à Hoboken (Kappellestraat)		150,000 »
13° A l'établissement de ducs d'Albe et de pieux d'amarrage à Tamise.		100,000 »
14° A la reconstruction partielle du mur de quai à Tamise (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 3,000,000 de francs) . . .		500,000 »
15° A la construction d'un mur de quai à Burght		600,000 »
16° A l'amélioration du bras ouest de la dérivation du « Strop », Gand (expropriations).		1,600,000 »
17° Aux dépenses diverses et imprévues		150,000 »
	Total. . fr.	<u>8,240,000 »</u>

ART. 57. — *Lys. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé: 1,650,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° Au redressement de la Lys près du « Pont Rouge », à Warnton (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 3,500,000 francs). fr.	950,000 »
2° A la construction d'un mur de quai à Menin	475,000 »
3° A la construction d'un pont-fixe à Harlebeke (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 1,800,000 francs).	200,000 »
4° Aux dépenses diverses et imprévues	25,000 »
	Total. . fr.
	<u>1,650,000 »</u>

ART. 58. — *Canal de Gand, par Bruges, à Ostende. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 2,200,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A la défense des talus (2 ^e tranche d'une dépense dont le montant est encore indéterminé) fr.	250,000	»
2° A la reconstruction du pont de la rue de Wondelghem sur le canal de raccordement à Gand (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 2,000,000 de francs)	300,000	»
3° A la reconstruction du pont tournant de Scheepsdaele (3 ^e tranche d'une dépense estimée à 2,750,000 francs)	800,000	»
4° A la reconstruction du pont sur la tête latérale de la nouvelle écluse de la porte de Damme, à Bruges (quotité non recouvrable) (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 500,000 francs)	300,000	»
5° A l'approfondissement du canal entre Bruges et Ostende	200,000	»
6° Au parachèvement du pont de Stalhille et de ses abords	300,000	»
7° Aux dépenses diverses et imprévues	50,000	»
Total. . fr.	2,200,000	»

ART. 59. — *Canal de Gand à Terneuzen. — Etudes, expropriations et travaux. Subsidés.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Ce crédit est destiné aux dépenses diverses et imprévues.

ART. 60. — *Canal de dérivation de la Lys. — Etudes, expropriations et travaux. Subsidés.*

Crédit demandé : 825,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A la reconstruction du pont de Bachte-Maria-Leerne (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 400,000 francs)	350,000	»
2° A la défense des talus	350,000	»
3° A la reconstruction des trois aqueducs-siphons dits : « Van Noorderbroeck en Begijne », « de Padepoele » et « Vaecke-Moeras », situés à Maldeghem, sous le canal précité (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 1,000,000 de francs)	100,000	»
4° Aux dépenses diverses et imprévues	25,000	»
Total. . fr.	825,000	»

ART. 61. — *Canal de Roulers à la Lys. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 52,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A l'électrification du pont n ^o 6 à Ingelmunster fr.	12,000	»
2 ^o A l'installation d'un transformateur dans l'usine élévatoire d'Oyghem	35,000	»
3 ^o Aux dépenses diverses et imprévues	5,000	»
Total. . fr.	<u>52,000</u>	»

ART. 62. — *Canal de Bossuyt à Courtrai. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 105,000 francs.

Destiné :

1 ^o A l'étanchement des digues (2 ^e tranche d'une dépense encore indéterminée) fr.	100,000	»
2 ^o Aux dépenses diverses et imprévues	5,000	»
Total. . fr.	<u>105,000</u>	»

ART. 63. — *Canal d'Ypres à l'Yser. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 1,375,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A la remise en état de la cunette du canal (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 2,000,000 de francs) (quotité non recouvrable). fr.	1,350,000	»
2 ^o Aux dépenses diverses et imprévues	25,000	»
Total. . fr.	<u>1,375,000</u>	»

ART. 64. — *Yser. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 175,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A la construction d'une passerelle à Saint-Georges fr.	100,000	»
2 ^o A l'aménagement de la digue du Veurne-Ambacht	50,000	»
3 ^o Aux dépenses diverses et imprévues	25,000	»
Total. . fr.	<u>175,000</u>	»

ART. 65. — *Canal de Plasschendaele à Nieuport. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 275,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o Aux empièvements entre Slype et Leffinghe. fr.	250,000	»
2 ^o Aux dépenses diverses et imprévues	25,000	»
Total. . fr.	<u>275,000</u>	»

ART. 66. — *Canal de Loo. — Etudes, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 325,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A l'allongement de l'écluse de la Fintelle fr.	300,000 »
2° Aux dépenses diverses et imprévues	25,000 »
Total. . fr.	325,000 »

II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES
DOMMAGES DE GUERRE.

ART. 67. — *Routes et raccordements. — Ponts. — Etudes et travaux de reconstruction et de réfection.*

Crédit demandé : 5,500,000 francs,

pour assurer le paiement des travaux de reconstruction ci-après :

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	Montant de la dépense
<i>Province de Flandre Occidentale.</i>		
1	Reconstruction du Vuilvlagbrug	400,000 »
2	Reconstruction du pont dit « Arkebrug », à Nieuport, route de Furnes à Nieuport.	250,000 »
3	Reconstruction du pont sur le canal de Courtrai à Bossuyt, territoire de Courtrai	125,000 »
<i>Province de Flandre Orientale.</i>		
1	Reconstruction du pont sur l'Escaut, à Berchem. — Emprises et travaux	1,100,000 »
2	Reconstruction du pont sur la Lys, à Leerne-Saint- Martin	950,000 »
<i>Province de Hainaut.</i>		
1	Reconstruction du pont sur l'Escaut à Pottes, route de Helchin	1,400,000 »
2	Reconstruction du pont de Solre-sur-Sambre, route de Mons à Beaumont	650,000 »
	Total. . fr.	4,875,000 »
	Dépenses diverses et imprévues. . .	625,000 »
	Total général. . fr.	5,500,000 »

ART. 68. — *Restauration des casernes de gendarmerie : a) de Manhay;
b) de Gedinne.*

Crédit demandé : 430,000 francs.

Ces casernes ont été incendiées en 1914. Il est indispensable de les reconstruire, afin de permettre d'y réinstaller l'effectif complet des brigades de ces localités.

ART. 69. — *Port de Nieuport. — Etudes et travaux.*

Crédit demandé : 1,025,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A la reconstruction de la partie amont de l'estacade ouest du chenal de Nieuport (1 ^{re} tranche d'une dépense évaluée à 7 millions de francs) fr.	500,000	»
2° A la remise en état des appontements, perrés et estacades du bassin à flot et de son chenal d'accès (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 550,000 francs)	500,000	»
3° Aux dépenses diverses et imprévues	25,000	»
Total. . fr.	<u>1,025,000</u>	»

ART. 70. — *Côte. — Etudes et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 875,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A la reconstruction du carrelage de la digue de mer et à l'établissement d'une chaussée entre l'entrée de l'Hippodrome et de la rue de l'Hôtel, à Ostende fr.	700,000	»
2° Au remplacement de la balustrade en fer sur la crête du perré de la digue de mer à Ostende.	150,000	»
3° A des dépenses diverses et imprévues.	25,000	»
Total. . fr.	<u>875,000</u>	»

ART. 71. — *Canal de Blaton à Ath. — Etudes et travaux.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

Ce crédit est destiné à des dépenses diverses et imprévues.

ART. 72. — *Canal de Mons à Condé. — Etudes et travaux.*

Crédit demandé : 750,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A la reconstruction du pont de Saint-Ghislain fr.	600,000	»
2° A la reconstruction du pont-levis de Thulin.	125,000	»
3° Aux dépenses diverses et imprévues	25,000	»
Total. . fr.	<u>750,000</u>	»

ART. 73. — *Canal de Pommerœul à Antoing. — Etudes et travaux.*

Crédit demandé : 1,025,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A la reconstruction du pont fixe du Boustiau	fr.	500,000	»
2 ^o A la reconstruction du pont du Vermontois, à Péruwelz		500,000	»
3 ^o Aux dépenses diverses et imprévues		25,000	»
Total. . fr.		<u>1,025,000</u>	»

ART. 74. — *Durme. — Etudes et travaux.*

Crédit demandé : 922,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A la reconstruction du pont de Waesmunster (quotité recouvrable).	fr.	900,000	»
2 ^o A la reconstruction de l'installation d'un marégraphe à Waesmunster		12,000	»
3 ^o Aux dépenses diverses et imprévues		10,000	»
Total. . fr.		<u>922,000</u>	»

ART. 75. — *Escaut. — Etudes et travaux.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A la reconstruction de deux maisons éclusières à Espierres fr.	150,000	»	
2 ^o A la remise en état des digues, talus et chemins de hallage (2 ^e tranche d'une dépense encore indéterminée)	325,000	»	
3 ^o A la reconstruction du pont de Gavere (quotité recouvrable) (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 1,500,000 francs)	500,000	»	
4 ^o A la reconstruction du pont de Syngem (quotité recouvrable) (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 1,100,000 francs)	500,000	»	
5 ^o Aux dépenses diverses et imprévues	25,000	»	
Total. . fr.		<u>1,500,000</u>	»

ART. 76. — *Canal de Gand, par Bruges, à Ostende. — Etudes et travaux.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A la reconstruction du pont de Scheepsdaele (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 150,000 francs)	fr.	75,000	»
2 ^o A des dépenses diverses et imprévues		25,000	»
Total. . fr.		<u>100,000</u>	»

ART. 77. — *Canal de Gand à Terneuzen. — Etudes et travaux.*

Crédit demandé : 355,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A l'équipement électro-mécanique du pont-rails à Selzaete	fr.	180,000	»
2 ^o Au rétablissement de la signalisation lumineuse des ponts et du block-système de la traverse de Selzaete	150,000	»
3 ^o A des dépenses diverses et imprévues	25,000	»
Total.	. fr.	355,000	»

ART. 78. — *Canal d'Ypres à l'Yser. — Etudes et travaux.*

Crédit demandé : 1,950,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A la remise en état de la cunette du canal (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 2,000,000 de francs) fr.	400,000	»
2 ^o A la reconstruction des écluses (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 5,000,000 de francs)	1,500,000	»
3 ^o A des dragages	25,000	»
4 ^o A des dépenses diverses et imprévues	25,000	»
Total.	. fr.	1,950,000	»

ART. 79. — *Canal de la Lys à l'Yperlée. — Etudes et travaux.*

Crédit demandé : 130,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A la reconstruction du siphon sur le territoire de Houthem	fr.	120,000	»
2 ^o A des dépenses diverses et imprévues	10,000	»
Total.	. fr.	130,000	»

ART. 80. — *Yser. — Etudes et travaux.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1 ^o A la reconstruction du Haut-Pont à Dixmude (quotité recouvrable) (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 1,000,000 de francs)	fr.	200,000	»
2 ^o A la reconstruction de l'appontement en bois sur la rive gauche de l'Yser, qui a été détruit pendant la guerre	50,000	»
Total.	. fr.	250,000	»

ART. 81. — *Matériaux de l'Etat : achat, gestion, frais de dépôt et divers.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Pour faire face aux frais d'instance contre des fournisseurs de briques qui n'ont pas rempli leurs engagements.

NOTE.

En ce qui concerne les crédits sollicités par tranches, l'excédent des engagements des dépenses sur le montant des liquidations, sera, par application des dispositions de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat, reporté à l'exercice suivant.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

ART. 82. — *Services frigorifiques de l'Etat (en liquidation)*

1° Dépenses d'exploitation.

a) *Personnel temporaire : traitements et indemnités.*

Crédit demandé : 923,460 francs.

Décomposition du crédit :

Nombre d'agents.	Qualité.	Dépenses.
1	Directeur général. fr.	70,000 »
4	Sous-directeurs	147,500 »
1	Chef de bureau	22,435 »
6	Sous-chefs de bureau	149,980 »
5	Rédacteurs	98,942 50
2	Commis-rédacteurs	35,000 »
6	Commis d'ordre	90,500 »
2	Huissiers	24,500 »
1	Messenger	11,000 »
1	Nettoyeuse	4,000 »
	Indemnité à un chef de bureau à titre personnel.	2,500 »
29		656,357 50
	Indemnité de résidence fr. 4,500	
	Indemnité familiale 12,360	
		16,860 »
		673,217 50
	Indemnités éventuelles de licenciement.	175,000 »
	Prévisions pour augmentations, imprévus et divers.	75,242 50
	Total. . fr.	923,460 »

b) *Salaires du personnel ouvrier :*

Crédit demandé : 900,000 francs.

	Nombre d'ouvriers.	Dépenses.
Décomposition du crédit :		
Personnel technique de la Direction générale	2 . . . fr.	33,000 »
Nettoyeuse à la Direction générale	1	3,500 »
Personnel de l'entrepôt d'Anvers	14	150,000 »
Id. id. de Bruxelles	14	160,000 »
Id. id. de Gand	9	95,000 »
Id. id. de Bressoux	4	40,000 »
Id. id. de Marcinelle	3	35,000 »
Id. id. d'Audenarde	2	20,000 »
Id. id. d'Ypres	2	22,500 »
Id. de l'atelier et du magasin central	7	86,000 »
Salaires manutentions pour compte des clients (dépenses récupérables)		150,000 »
Prévisions pour augmentations ou imprévus pouvant résulter d'importants arrivages		105,000 »
Total. . fr.		<u>900,000 »</u>

c) *Cotisations patronales pour pensions :*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Cotisations patronales pour pensions du personnel fr.	28,000 »	
Participation à la Caisse de compensation.	11,520 »	
Imprévus	10,480 »	
	<u>50,000 »</u>	

d) *Frais généraux ; loyers, approvisionnements, entretien et réparations, etc.*

Crédit demandé : 2,045,000 francs.

A. — *Frais d'exploitation.*1° *Assurances :*

Prévision pour primes à payer pour assurance des marchandises fr.	230,000 »	
Prime « incendie » pour le bâtiment d'Anvers.	14,000 »	
Assurances collectives ouvrières	30,000 »	
	<u>274,000 »</u>	
A reporter. . fr.		<u>274,000 »</u>

	Report. . fr.	274,000 »
2° Frais divers :		
Fournitures de bureau fr.	10,000 »	
Timbres, télégrammes, téléphone	20,000 »	
Frais de voyages	50,000 »	
Loyers et redevances	160,000 »	
Frais de publicité.	25,000 »	
Chauffage et éclairage des bureaux	35,000 »	
Entretien et réparations des immeubles, mobilier, etc.	540,000 »	
Frais pour compte de clients à la réception et à l'expédition des marchandises (frais récupérables).	150,000 »	
Frais divers et imprévus pouvant résulter de pertes, avaries, etc.	60,000 »	
	<hr/>	1,050,000 »

B. — Approvisionnements divers.

Huile incongelable fr.	3,800 »	
Id. pour mouvements	3,900 »	
Id. id. moteurs	5,600 »	
Id. id. transformateurs	3,300 »	
Id. id. combustible.	9,900 »	
Charbons	19,500 »	
Energie électrique	600,000 »	
Ammoniaque	65,000 »	
Imprévus	10,000 »	
	<hr/>	721,000 »
	TOTAL. . fr.	<hr/> <u>2,045,000 »</u>

2° DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT : TRAVAUX, HONORAIRES ET ACHATS IMPRÉVUS.

Crédit demandé : 150,000 francs.

En vue de faire face à de petits travaux, honoraires ou achats dont la nécessité viendrait à s'imposer au cours de l'exercice.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.**I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.****Service technique du génie.****ART. 83. — Installations diverses au camp d'Elsenborn (travaux, études, surveillance).**

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

La nécessité de ces améliorations a été justifiée lors de l'établissement des budgets des années antérieures.

Le programme général des améliorations à réaliser est arrêté; toutefois il doit subir quelques petites modifications du fait que les divisions de cavalerie n'effectueront plus dorénavant leurs périodes de camp et de manœuvres au camp d'Elsenborn. Le coût total des améliorations, y compris celles exécutées, s'élèvera à environ 6,600,000 francs. La moitié, approximativement, des travaux est terminée ou en cours d'exécution; le crédit de 1,000,000 de francs, demandé pour 1929, doit servir, en ordre principal, à achever la transformation des installations électriques, à construire des blocs de logement, à aménager des cuisines, cantines pour troupes et un mess pour sous-officiers.

ART. 84. — Construction, aménagement ou acquisition pour les dépôts et parcs-annexes. pour les dépôts et parcs-divisionnaires, pour les parcs-régionaux, ainsi que pour les dépôts d'armée (travaux, études, surveillance, expropriations).

Crédit demandé : 4,000,000 de francs.

Le programme d'ensemble des travaux, exposé à l'occasion de l'établissement des budgets précédents, a été remanié, mais le coût total des travaux n'a pu être établi, l'emplacement et l'importance de certains parcs n'ayant pu encore être fixés.

Le crédit de 4,000,000 de francs, demandé pour 1929, servira, en ordre principal :

1° à continuer les travaux d'aménagement des dépôts de munitions (Meerdael, Liège et Namur);

2° à l'aménagement et à l'agrandissement des parcs.

ART. 85. — Exécution des dispositifs de destruction d'ouvrages d'art.

Crédit demandé : 300,000 francs (8^e allocation).

Le crédit est nécessaire pour continuer la création de dispositifs permanents de destruction dans les ouvrages d'art dont la mise hors de service doit pouvoir être réalisée en temps de guerre.

ART. 86. — Aérodromes : achat de terrains et travaux de casernement divers (expropriations, travaux, études, surveillance).

Crédit demandé : 300,000 francs.

Les procès d'expropriation, dont les jugements devaient, selon les prévisions, intervenir en 1928, ne sont pas terminés.

Il est donc nécessaire de reproduire pour 1929 le crédit alloué pour 1928, crédit sur lequel il n'a pu être dépensé, au 1^{er} août 1928, qu'une somme de fr. 6,813.85.

ART. 87. — Moyens matériels à réaliser pour améliorer et intensifier l'instruction des troupes (travaux, études, surveillance, expropriations).

Crédit demandé : 6,500,000 francs.

La dépense globale prévue et admise en 1923 était de 27,041,000 francs.

Elle devait se répartir sur plusieurs exercices.

Par la suite, elle a été réduite à 20,557,000 francs en raison de l'ajournement de la question de la préparation militaire. La plupart des travaux à exécuter sur cet

article ont été ajournés d'année en année à cause de la nécessité de comprimer les dépenses.

Par suite de l'augmentation du coût des matériaux et de la main-d'œuvre et bien que le programme des travaux ait été réduit, il est probable que la dépense totale prévue sera dépassée.

Le crédit demandé pour 1929 servira, en ordre principal :

- 1° à l'achèvement de l'équipement des champs de tir;
- 2° à la construction de stands tunnels à Charleroi, Mons, Hasselt et Namur;
- 3° à la construction de niches de tir à Eupen, Malmédy, Tirlemont et Louvain;
- 4° à l'acquisition de matériel Decauville pour le transport de troupes au camp de Beverloo.

ART. 88. — *Acquisition de terrains d'assiette de tronçons de chemins de fer militaires construits par les Allemands et qu'il importe de conserver.*

Crédit demandé : 210,000 francs.

Il semble que l'acquisition des terrains nécessaires pourra être achevée en 1929. Le crédit demandé est la somme estimée encore nécessaire.

ART. 89. — *Acquisition de terrains et exécution des travaux nécessaires pour le maintien et l'usage d'ouvrages défensifs allemands ainsi que pour les sites historiques de guerre.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Cette somme est celle qui semble devoir être encore nécessaire en 1929 pour liquider les acquisitions qui n'auront pas encore pu être réalisées en 1928.

Comme il a été dit à l'occasion du budget de 1928, il est probable que la somme totale de 1 million de francs signalée en 1927 comme nécessaire ne sera pas entièrement dépensée.

ART. 90. — *Construction d'installations diverses au camp de Beverloo (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 1,960,000 francs.

Le programme des installations restant à réaliser a été exposé lors de l'établissement du budget de 1928.

Le crédit ci-dessus doit servir en ordre principal :

- 1° A la construction de trois lavoirs au camp de cavalerie;
- 2° A la construction de quatre blocs de logement pour officiers campés;
- 3° A la continuation de la modernisation des égouts et latrines.

ART. 91. — *Mons. — Transformation de la caserne Guillaume (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 1,400,000 francs.

La justification de cette transformation a été donnée lors de l'établissement du budget de 1928. La transformation des ailes Est et Ouest a été exécutée en 1928. En 1929, l'achèvement de la transformation doit porter sur les ailes Sud et Nord.

Le montant total de la dépense, qui avait été fixé à 2,100,000 francs en 1928, a dû être majoré, du fait de l'augmentation du coût des travaux et aussi de la transformation du projet primitivement arrêté, transformation consécutive aux modifications apportées aux casernements d'établissements de Mons (notamment la suppression de l'hôpital baraqué et sa réinstallation dans les anciens bâtiments d'avant-guerre).

ART. 92. — *Construction d'une position de tir à la mer pour le régiment d'artillerie de défense terrestre contre aéronefs (travaux, études, surveillance .*

Crédit demandé : 100,000 francs.

La nécessité de la création de cette position a été exposée lors de l'établissement du budget de 1928.

Le crédit demandé doit servir à achever cette position.

ART. 93. — *Matériel de mobilisation du parc du génie d'armée.*

Crédit demandé : 3,200,000 francs.

En vue de continuer les acquisitions indispensables pour fournir à l'armée le matériel et l'outillage de mobilisation qui lui sont nécessaires.

ART. 94. — *Matériel de mobilisation du bataillon de pontonniers.*

Crédit demandé : 306,000 francs.

En vue de l'acquisition du matériel et de l'outillage de dotation de mobilisation et du matériel de pont.

ART. 95. — *Matériel de mobilisation des troupes et services de transmission.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

Ce crédit est sollicité en vue d'augmenter le matériel de transmission destiné aux dotations de mobilisation, ainsi que le charroi nécessaire pour le transport de ce matériel.

ART. 96. — *Matériel de mobilisation des troupes de chemin de fer.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Ce crédit est destiné à compléter le matériel de mobilisation.

ART. 97. — *Matériel et accessoires pour les destructions de première urgence.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Ce crédit est destiné à l'acquisition du matériel à mettre en œuvre dans les dispositifs de destruction de première urgence.

ART. 98. — *Travaux de fortification; remise en état ou construction d'ouvrages, y compris l'acquisition des terrains d'assiette et les frais d'études et de surveillance; création de dispositifs d'inondation.*

Crédit demandé : 20,185,000 francs.

La justification des travaux et du crédit demandé ci-dessus a été donnée dans le document de la Chambre des Représentants n° 79, Séance du 31 janvier 1928, introduisant des amendements au Budget extraordinaire de 1928.

ART. 99. — *Spa. — Caserne de cavalerie (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 5,500,000 francs.

Les travaux qui avaient été entamés en 1922 ont été arrêtés provisoirement dans la suite, le groupe de cavalerie qui devait occuper cette caserne faisant partie de l'armée d'occupation en Allemagne.

Il y a lieu actuellement de prévoir la rentrée de ce groupe en Belgique. De plus, d'après les nouvelles dispositions arrêtées, la garnison de Spa doit comprendre un régiment de cavalerie et non plus un groupe.

La somme demandée ci-dessus doit servir à achever la caserne pour pouvoir y loger le régiment en question.

ART. 100. — *Bierset-Awans. — Aérodrome. — Déplacement.*

Crédit demandé : 427,000 francs.

L'aérodrome de Bierset-Awans était installé sur des terrains appartenant en partie au Département de la Défense Nationale et en partie à la Société Nationale des Chemins de fer belges.

Cette dernière a eu besoin de ses terrains et d'une partie de ceux du Département de la Défense Nationale pour l'établissement de la nouvelle voie de chemin de fer Kinkempois-Fexhe-le-Haut-Clocher. L'aérodrome a donc dû être déplacé. Des acquisitions nouvelles de terrains et certains travaux, notamment des nivellements et des détournements de routes, ont dû être réalisés. La Société des Chemins de fer a été chargée d'exécuter le déplacement de l'aérodrome en même temps que ses propres travaux. La somme demandée ci-dessus correspond à la quote-part du Département de la Défense Nationale, dans les acquisitions de terrains et dans les travaux actuellement réalisés.

ART. 101. — *Gossoncourt. — Aérodrome. — Construction d'un bloc supplémentaire (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 290,000 francs.

Une somme de 585,000 francs a été allouée en 1928 pour la reconstruction d'un mess pour officiers et d'une écurie à l'aérodrome de Bierset-Awans, d'un mess pour officiers et d'une salle d'affusion à l'aérodrome de Gossoncourt et d'un belvédère à l'aérodrome de Wevelghem.

Tous les travaux ci-dessus ont pu être réalisés avec le crédit indiqué, sauf la salle d'affusion de Gossoncourt, et ce, en raison de l'augmentation du coût des travaux.

De plus, de nouvelles nécessités se présentent à Gossoncourt, notamment en ce qui concerne le dépôt-annexe et les salles de cours.

Le crédit demandé doit servir à construire un nouveau bloc contenant toutes les dépendances nécessaires.

ART. 102. — *Bruges. — Caserne des Chartreux. — Transformation (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 220,000 francs.

La caserne susdite comprend encore un vieux bâtiment avec planchers et escaliers en bois. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est indispensable de transformer ce bâtiment, notamment en y construisant des hourdis et escaliers en béton. C'est à cette fin que le crédit ci-dessus est demandé.

ART. 103. — *Construction de nouvelles installations pour les troupes de chemin de fer au camp de Beverloo (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 1,550,000 francs.

Les installations actuelles sont vétustes et dangereuses, notamment au point de vue incendie : le hangar à locomotives est en bois.

De plus, elles sont tout à fait insuffisantes par suite de la grande extension du réseau de voies de 0^m60, extension consécutive à la décision de transporter les troupes devant utiliser les parties du domaine du camp éloignées des carrés de logement et ce, pour intensifier l'instruction des troupes.

Le crédit ci-dessus doit servir à remplacer les installations existantes et à les agrandir.

ART. 104. — *Matériel de mobilisation du bataillon cycliste du génie.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Destiné à l'acquisition du charroi spécial de cette unité.

ART. 105. — *Installations de paratonnerres sur les dépôts de munitions (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 450,000 francs.

Il est urgent de mettre nos dépôts de munitions à l'abri des accidents possibles dus aux orages, en les munissant de paratonnerres.

Service des Hôpitaux.

ART. 106. — *Achat de matériel de mobilisation pour le Service de santé.*

Crédit demandé : 1,800,000 francs.

Le crédit demandé doit permettre :

1° D'acquérir le matériel, les médicaments et pansements nécessaires au chargement de 150 voitures de peloton du Service de santé ;

2° D'acquérir le matériel, les médicaments et les pansements destinés à équiper les formations sanitaires de la 2^e division de cavalerie, de création récente.

ART. 107. — *Hôpital militaire de Namur, à Salzinnes : travaux d'achèvement.*

Crédit demandé : 1,550,000 francs.

Les travaux d'achèvement avaient été évalués en 1928 à 2,600,000 francs, à répartir sur deux exercices : 1,550,000 francs en 1928 et 1,050,000 francs en 1929.

Mais, au cours de l'exécution des travaux, il a été reconnu que les dimensions prévues pour la chapelle n'étaient pas en rapport avec la capacité d'hospitalisation. Il a fallu, par conséquent, élaborer un nouveau projet de chapelle, ce qui entraîne une dépense supplémentaire de 500,000 francs.

Un crédit de $1,050,000 + 500,000 = 1,550,000$ francs est donc nécessaire en 1929 pour achever ledit hôpital.

Service des établissements et Services techniques de l'Artillerie.

ART. 108. — *Edification de dépôts de munitions dans les bases (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 8,000,000 de francs (10^e allocation).

Le coût total pour l'achèvement des travaux a été estimé en 1921 à 43 millions de francs, estimation basée sur la valeur de notre unité monétaire de l'époque.

Le crédit sollicité doit servir à l'acquisition de terrains pour l'édification d'un troisième grand dépôt nécessité par l'entreposage des munitions constituées pour la mise à la hauteur des approvisionnements, pour la construction de magasins et travaux d'aménagement complémentaires dans les dépôts existants.

Il doit couvrir à la fois le coût des travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 109. — *Fonderie royale de canons : complètement de l'artillerie d'infanterie, de campagne, lourde et de défense terrestre contre aéronefs ; motorisation d'une partie de l'artillerie (matériel, projectiles, outillage, installations, main-d'œuvre, etc.)*

Crédit demandé : 24,610,000 francs.

Ce crédit est sollicité :

a) en vue des acquisitions et des travaux nécessaires pour améliorer et compléter l'artillerie en matériel, projectiles et accessoires ;

b) pour les acquisitions et les travaux nécessaires pour la continuation d'essais et pour le commencement d'exécution de la motorisation de l'artillerie.

Il se rapporte à la fois aux dépenses à faire pour les études, les machines et l'outillage, l'achat des matières premières, l'installation des ateliers et de la main-d'œuvre.

ART. 110. — *Arsenal de construction : matériel anti-gaz ; caissons et voitures hippomobiles d'infanterie et de cavalerie ; voitures du Service de santé (matières, main-d'œuvre, etc.)*

Crédit demandé : 21,392,000 francs.

Ce crédit est destiné à la confection de masques anti-gaz, à la construction et à l'aménagement de voitures d'infanterie et de cavalerie, de caissons pour mitrailleuses et pour le transport de munitions, de voitures du Service de santé, etc.

Il se rapporte aux dépenses à faire pour les études, l'outillage et les installations, l'achat de matières premières et la main-d'œuvre.

ART. 111. — *Manufacture d'armes de l'Etat : complètement de l'armement portatif et des armes automatiques, matériel de tir, (matières, main-d'œuvre, etc.)*

Crédit demandé : 22,350,000 francs.

Ce crédit est destiné à l'acquisition de fusils mitrailleurs, à la fabrication de rechanges pour mitrailleuses, au complètement de l'armement portatif, à l'amélioration des matériels d'instruction et des stands de tir.

Il se rapporte aux dépenses à faire pour les études et les expériences, l'outillage et les installations, l'achat des matières premières et la main-d'œuvre.

ART. 112. — *Ateliers de fabrication de munitions : complètement des approvisionnements en munitions d'artillerie et d'infanterie (installations, matériel, main-d'œuvre, etc.)*

Crédit demandé : 10,670,000 francs.

Ce crédit est sollicité en vue de compléter les approvisionnements de guerre en munitions d'artillerie et d'infanterie.

Il se rapporte à la fois aux dépenses à faire pour les études, les machines et l'outillage, l'achat de matières premières, l'édification et l'installation de locaux pour le fonctionnement des ateliers de fabrication de munitions.

ART. 113. — *Acquisition de matériel pour le service technique du régiment d'artillerie de défense terrestre contre aéronefs (projecteurs).*

Crédit demandé : 3,000,000 de francs (8^e allocation).

Ce crédit est sollicité pour l'acquisition de projecteurs, des accessoires et des réserves nécessaires au complètement des batteries existantes.

ART. 114. — *Service de protection contre les gaz : nouvelles installations et améliorations des installations existantes.*

Crédit demandé : 780,000 francs.

Ce crédit est destiné à la création des installations nécessaires aux essais et aux études de fabrication et à la construction d'une habitation pour officier et d'une habitation pour concierge.

ART. 115. — *Service de la mobilisation de la Nation : appropriation de l'outillage d'usines à utiliser à la mobilisation, etc.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Ce crédit est destiné, notamment, à l'achat des machines nécessaires pour compléter ou approprier l'outillage d'usines désignées pour être utilisées en vue de la fabrication de munitions en temps de mobilisation.

ART. 116. — *Constitution de l'armement de sûreté de certains forts de la Meuse.*

Crédit demandé : 3,000,000 de francs.

Ce crédit est nécessaire pour achever l'armement de certains forts de la Meuse.

ART. 117. — *Service technique des chars de combat : constitution d'un approvisionnement d'outils et de rechanges pour la mobilisation,*

Crédit demandé : 200,000 francs,

en vue de la constitution d'un approvisionnement d'outils et de rechanges qui ne pourraient être obtenus par voie de réquisitions à la mobilisation.

Service du charroi automobile et des carburants.

ART. 118. — *Agrandissement de l'atelier de réparations du charroi automobile d'Anvers (fort II) et installations électriques.*

Crédit demandé : 210,000 francs.

Le crédit sollicité doit permettre la suppression de l'atelier de réparations du charroi automobile actuel de Lierre. Cette suppression est justifiée par le fait que le charroi dont la réparation était assurée par l'atelier de Lierre a été déplacé et se trouve actuellement à Anvers. L'atelier d'Anvers agrandi, permettra d'assurer, dans des conditions plus économiques, les réparations qui incombent aux deux ateliers anciens.

ART. 119. — *Acquisition d'autos blindés pour le corps de cavalerie.*

Crédit demandé : 2,300,000 francs.

Le crédit sollicité découle de la nécessité de doter les divisions de cavalerie d'autos blindés satisfaisant aux exigences du combat moderne et pouvant notamment se déplacer en tous terrains.

Il faut 23 véhicules au total : 12 seront achetés en 1929.

Les autos blindés actuellement en service sont des véhicules désuets datant du début de la guerre.

ART. 120. — *Acquisition et construction de châssis et de carrosseries pour caissons de mitrailleurs cyclistes.*

Crédit demandé : 216,000 francs (2° allocation).

Le crédit sollicité résulte de la nécessité de doter, dans le plus bref délai, les unités de mitrailleurs des corps cyclistes de l'armée de véhicules automobiles permettant le transport de leur matériel de combat (mitrailleuses, instruments de pointage, etc.). Jusqu'en 1928, les unités en cause ne disposaient d'aucun véhicule pour l'usage précité. Il faut 48 véhicules au total.

En 1928, il a été acheté 8 châssis.

En 1929, on prévoit l'achat de 4 châssis et la construction de 16 carrosseries de mobilisation.

Aéronautique militaire.

ART. 121. — *Complètement du matériel aéronautique militaire.*

Crédit demandé : 10,000,000 de francs.

Pour poursuivre la réalisation du programme arrêté en 1920. Ce crédit doit servir à l'achat d'avions et de moteurs.

Service de l'Intendance, de l'Administration et des Approvisionnements.
(Administration des corps de troupe.)

ART. 122. — Ecoles d'armes. Réfection et détournement de la voie de 0^m60 du grand champ de tir de Brasschaet. Construction d'un épi.

Crédit demandé : 345,000 francs.

1° Réfection complète de la voie de 0^m60 du grand champ de tir de Brasschaet de l'origine au Km. 5.300.

L'état actuel de la voie ainsi que sa constitution exigent sa réfection complète ; elle constitue le seul moyen de transport rapide dans le champ de tir du personnel et du matériel nécessaire à l'exécution de tirs balistiques, dont les séances sont parfois très longues, ou à des travaux à effectuer dans ledit champ de tir. La réfection complète de la voie permettrait d'en obtenir un rendement satisfaisant.

2° Détournement de la voie du Km. 5.300 à la route d'Oostmalle-Calmphout.

A partir du Km. 5.300, le tracé de la voie actuelle s'éloigne notablement de l'axe de la plaine pour s'en rapprocher vers le terminus. Cet état de chose oblige les équipes ayant à opérer dans les régions de la plaine s'étendant entre les points 5.000 et 7.000 à de longs et pénibles déplacements. Le détournement de la voie actuelle aurait l'énorme avantage de rapprocher la voie de l'axe du champ de tir d'environ 400 à 500 mètres sur une longueur d'environ 2,000 mètres.

3° Construction de l'épi de voie du Km. 5.100 au point 5.000.

Elle doit permettre d'atteindre rapidement une région assez étendue de la plaine qui constitue une zone importante de points de chute pour les tirs balistiques.

**II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS
DES DOMMAGES DE GUERRE.**

ART. 123. — Frais des commissions des pensions militaires, instituées par les lois coordonnées sur les pensions militaires, chargées de statuer sur les droits aux pensions et allocations des militaires et assimilés, ou de leurs ayants droit, ayant participé à la campagne de 1914-1918. Frais de transport de ces militaires et assimilés appelés devant les commissions de pensions militaires. Frais de la Commission médico-légale.

Crédit demandé : 450,000 francs.

Somme nécessaire pour les besoins de l'exercice 1929.

ART. 124. — Réquisitions diverses et dégâts (y compris les indemnités payées à titre d'avance, par la Belgique, pour le compte du Gouvernement britannique).

Crédit demandé : 250,000 francs.

Pour assurer le paiement :

- a) Du reliquat des créances arriérées en matière de réquisitions et dégâts ;
- b) Des dommages causés en 1914 dans les positions fortifiées par les mesures préventives de défense ;
- c) Des indemnités que le Gouvernement belge, substitué au Gouvernement britannique, conformément à l'Accord du 4 septembre 1917, paiera, à titre d'avance, pour le compte du Gouvernement anglais.

ART. 125. — *Dépenses du service de destruction des munitions.*

Crédit demandé 300,000 francs.

Décomposition du crédit :

DÉPENSES.	Direction.	Service d'exécution.	TOTAL.
1° Ouvriers (y compris les versements patronaux à la caisse de retraite)	»	202,100	202,100
2° Indemnités de danger : Officiers, sous-officiers et chauffeurs	»	12,000	12,000
3° Indemnités de déplacement et de séparation et supplément de solde aux sous-officiers	300	16,000	16,300
4° Frais de location de terrains	»	20,000	20,000
5° Dégâts éventuels occasionnés aux terrains et immeubles par la destruction des munitions	»	4,000	4,000
6° Achat de matériel, outils et objets divers nécessaires aux services de destruction	»	12,000	12,000
7° Frais de chauffage, éclairage, abonnements téléphoniques, menus frais des comptes-chèques postaux, correspondances	1,000	4,000	5,000
8° Frais funéraires, accidents, soins médicaux, frais de bureau, etc.	600	2,000	2,600
9° Frais de transport du personnel militaire (par chemin de fer et par vicinal)	100	7,900	8,000
10° Évacuation par vicinal des munitions récupérées	»	18,000	18,000
Totaux. . fr.	2,000	298,000	300,000

MINISTÈRE DES FINANCES.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

ART. 126. — *Acquisition, construction et ameublement de locaux pour les services dépendant de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Le crédit sera affecté, à concurrence d'environ 250,000 francs, à la construction, sur le terrain dépendant de l'hôtel de l'Enregistrement, boulevard d'Omalus,

n° 1, à Namur, dont les locaux sont insuffisants, d'un bâtiment destiné à abriter les services de la conservation des hypothèques de cette ville.

Le surplus de l'allocation sera employé à l'installation de divers services provinciaux et notamment des contrôles de la taxe de transmission.

ART. 127. — *Prix d'achat d'immeubles pouvant échoir à l'Etat ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit est contrebalancé par une recette de 200,000 francs portée aux recettes extraordinaires.

ART. 128. — *Aménagement de l'ancien Palais colonial de Tervueren.*

Crédit demandé : 800,000 francs.

L'ancien Palais colonial est donné en location et exploité à usage d'hôtel-restaurant. Il nécessite des aménagements qui auront pour effet d'augmenter sa valeur locative. Le principe de la dépense a été admis par le Conseil des Ministres.

ART. 129. — *Construction, acquisition et aménagement d'immeubles pour le Service des contributions directes et du cadastre. Réalisation de l'acquisition, par l'Administration des contributions directes et du cadastre, d'immeubles et meubles sous séquestre, pour lesquels l'Etat peut exercer un droit de rétention.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Ce crédit est destiné aux objets suivants :

a) Travaux d'appropriation et d'aménagement d'un immeuble situé rue Gaucheret, à Schaerbeek, dont l'Etat est propriétaire en vertu du droit de rétention qui a été exercé antérieurement, immeuble qui a été récemment occupé par des services des contributions ;

b) Le cas échéant, acquisition de bâtiments ou rétention d'immeubles et meubles sous séquestre dans les localités où les services des contributions sont insuffisamment installés.

ART. 130. — *Construction, acquisition et aménagement d'immeubles pour le logement des agents de la douane aux frontières.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.!

La construction des maisons douanières est quasi-suspendue par raison d'économie budgétaire. Toutefois, il existe des situations qui empêchent absolument de différer de telles constructions.

Par ailleurs, la Commission des Finances, des Budgets et des Economies insiste dans son rapport fait par M. Golenvaux sur le Budget de 1928, sur la nécessité de construire dans les régions frontières, des habitations réservées aux douaniers. Il s'entend que les dépenses nécessaires pour la réalisation de cette mesure seront réparties sur plusieurs exercices.

ART. 131. — *Construction, acquisition, aménagement et ameublement d'immeubles pour le Service des douanes et accises; réalisation de l'acquisition par l'Administration des douanes et accises d'immeubles et meubles sous séquestre, pour lesquels l'Etat peut exercer un droit de rétention.*

Crédit demandé : 800,000 francs.

Le mauvais état des locaux abritant les services des douanes et accises a été

maintes fois signalé à l'Administration, de même que l'état de délabrement du mobilier de la plupart des offices de la douane aux frontières.

Il importe de remédier progressivement à cette situation.

ART. 132. — *Etablissement à la frontière d'un système de barrage sur certaines routes et signalisation aux frontières des voies non autorisées ainsi que des offices de la douane.*

Crédit demandé : 700,000 francs.

L'établissement de barrages fixes sur les routes particulièrement menacées au point de vue de la fraude par automobile sera continué en 1929. D'autre part, la signalisation des voies non autorisées pour l'importation, pour l'exportation et pour la circulation des véhicules dans le rayon de la douane ne peut être différée en raison de l'importance du transport automobile.

ART. 133. — *Acquisition d'embarcations en vue de la réorganisation de la surveillance douanière sur l'Escaut et aux installations du port d'Anvers. Construction d'un débarcadère à Lillo.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

La réorganisation de la surveillance douanière sur l'Escaut sera réalisée au cours de l'année 1929.

D'autre part, afin de supprimer le bateau-stationnaire ancré en face du bureau de la douane de Lillo, un débarcadère, à l'usage exclusif du service de la douane, sera construit pour permettre l'accostage des bateaux vides et des embarcations de pêche soumis à la vérification douanière.

Cette suppression est réclamée par la Ligue maritime belge, ce stationnaire entravant la navigation et causant des avaries nombreuses aux diverses embarcations devant s'y arrêter.

A noter que la dépense sera compensée par le produit de la vente de cette unité et l'économie résultant d'une réduction de personnel.

ART. 134. — *Prêt du Trésor belge pour couvrir les dépenses d'outillage économique des territoires du Ruanda et de l'Urundi (5^e et dernière tranche d'une somme totale de 20 millions de francs.)*

Crédit demandé : 4,000,000 de francs.

Cinquième tranche d'une somme totale de 20 millions de francs affectée aux dépenses d'outillage économique des territoires du Ruanda-Urundi.

L'emploi de cette somme de 20 millions de francs a été indiqué au projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour 1925 (Chambre des Représentants, n° 4-XVI. Session extraordinaire de 1925).

Le prêt de 20 millions de francs, de même que toutes autres sommes avancées antérieurement ou à avancer dans l'avenir, seront remboursés, en trente annuités, prenant cours en 1926 sur la base d'un intérêt de 6 p. c. La quatrième annuité figure au Budget des Voies et Moyens de 1929, article 95, pour une somme de 1,835,145 francs.

ART. 135. — *Participation au capital d'établissement des lignes d'autobus concédées à la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Même crédit qu'en 1928.

ART. 136. — *Participation de l'État dans la formation du capital des sociétés locales ou régionales d'habitations et logements à bon marché, agréées par la Société Nationale (art. 7 de la loi du 11 octobre 1919).*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Plusieurs nouvelles sociétés qui sont sur le point de se constituer pour entamer la lutte directe contre les taudis solliciteront l'agrément de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché et, comme conséquence, la participation de l'État à la formation de leur capital social.

D'autre part, certaines sociétés agréées seront amenées à augmenter leur capital pour pouvoir disposer des fonds nécessaires à l'achèvement de leur programme.

On estime ainsi qu'un crédit de 200,000 francs sera nécessaire pour faire face, en 1929, aux charges à résulter de la participation de l'État, soit dans la formation du capital des sociétés nouvelles, soit dans l'augmentation éventuelle du capital d'anciens groupements.

ART. 137. — *Avance de fonds à l'Association sans but lucratif dénommée « Palais des Beaux-Arts de Bruxelles » pour lui permettre de disposer du fonds de roulement nécessaire à l'exploitation rationnelle de l'édifice.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Ainsi que le faisait prévoir la note justificative du crédit alloué pour l'exercice 1928 (Doc. Chambre, n° 100, p. 3), une nouvelle avance de fonds devra être faite à l'Association en vue de mettre le fonds de roulement à la hauteur des besoins présumés nécessaires pour l'année 1929, au cours de laquelle le Palais des Beaux-Arts sera en pleine exploitation.

II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE.

ART. 138. — a) *Restitutions de prix ou de produits de toute nature indûment perçus, encaissés par le Domaine en matière de recettes de réparation, y compris le butin de guerre. Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Le crédit de 200,000 francs alloué en 1928 devait faire face à des dépenses afférentes aux exercices antérieurs ; cette charge extraordinaire étant disparue, le crédit sollicité pour l'exercice 1929 peut être réduit à 50,000 francs.

- b) *Honoraires d'avocats et d'avoués, frais de vente et autres actes, frais de procédure, dommages-intérêts, intérêts moratoires, déboursés, etc., en fait de recouvrement par le Domaine, d'indemnités allouées indûment pour dommages de guerre et d'autres produits en matière de recettes de réparation, à l'exception du butin de guerre.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Même chiffre qu'en 1928.

- ART. 139. — *Dépenses de toute nature ayant pour objet l'entretien, la réparation et l'amélioration des maisons ouvrières érigées dans les régions dévastées et destinées à être vendues (y compris, exceptionnellement, les dépenses des exercices antérieurs).*

Crédit demandé : 75,000 francs.

Une partie des maisons ayant été vendue, le crédit peut être réduit de 100,000 à 75,000 francs.

Services belges des réparations en nature.

- ART. 140. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé : 185,000 francs.

Le crédit demandé pour 1929 se décompose comme il suit :

1	agent temporaire à fr.	34,000	»
1	id.	29,000	»
1	id.	24,000	»
1	id.	17,500	»
1	id.	14,750	»
1	id.	14,600	»
1	id.	13,100	»
1	id.	12,750	»
1	id.	11,500	»
<u>9</u>			<u>171,200</u>	»
	Indemnités familiale et de naissance	2,000	»
	Indemnité de résidence.	1,500	»
	Versements à effectuer par l'État en exécution des lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré	10,000	»
		Total. . fr.	<u>184,700</u>	»

Soit, en chiffres ronds, 185,000 francs.

- ART. 141. — *Indemnités pour travaux extraordinaires.*

Crédit demandé : 1,000 francs.

Crédit demandé pour faire face à toute éventualité.

ART. 142. — *Frais de route, de séjour et de déplacement.*

Crédit demandé : 3,000 francs.

Crédit demandé pour faire face à toute éventualité.

ART. 143. — *Matériel.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Ensuite de l'installation, dans un immeuble occupé par la Trésorerie, du Service belge des Réparations en nature, ce crédit ne supportera plus, de ce fait, les frais de chauffage et d'éclairage.

Le crédit sollicité est destiné à faire face aux frais de bureau, de téléphone, de télégrammes, de publicité, etc.

ART. 144. — *Frais divers.*

Crédit demandé : 2,500 francs.

Commissions aux représentants, frais d'assurance, d'expédition, droits de douane, etc, résultant de la vente de produits fournis par l'Allemagne à titre de réparation.

Récupération du butin de guerre.

ART. 145. — *Dépenses en matière de récupération du butin de guerre, y compris les dépenses des années antérieures.*

Crédit demandé : 350,000 francs.

Le crédit alloué en 1928, qui s'élevait à 1,955,000 francs, peut être considérablement réduit.

Cette réduction provient, en ordre principal, de la suppression du crédit alloué exceptionnellement l'an dernier, pour la liquidation des primes payées aux entrepreneurs du Service de la Reconstitution agricole.

Le crédit demandé se décompose comme il suit :

1° Traitement de l'agent temporaire :

Une dactylographe	fr.	15,000	»
2° Abonnement des avocats		13,200	»
3° Condamnations en matière de butin de guerre, transactions, débours des avoués, etc. (plusieurs procès importants sont en cours)		321,800	»
	Total. . fr.	<u>350,000</u>	<u>»</u>

Restitution industrielle.

ART. 146. — *Dépenses en matière de restitution industrielle (y compris les dépenses des années antérieures).*

Crédit demandé : 80,000 francs.

Le Service de Restitution industrielle est supprimé. Il reste encore à liquider certaines dépenses, notamment en ce qui concerne des commissions dues à l'occasion de la répartition des courroies restituées par l'Allemagne.

Office de liquidation des Dommages de guerre.

ART. 147. — *Traitements d'activité et de disponibilité, indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. — Versements à effectuer par l'Etat, en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. — Etudes et missions. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé : 8,896,055 francs.

Par suite de la mise en application de l'arrêté royal du 12 mars 1928, lequel a unifié les services s'occupant de l'indemnisation des sinistrés de la guerre, ce crédit devra faire face à toutes les dépenses de personnel prévues à l'article 178 et, en notable partie, à l'article 30 du Budget extraordinaire de l'exercice 1928. Tenant compte de ce qui précède, on peut estimer que l'augmentation de ce crédit par rapport à celui de l'année 1928 s'élève à 371,855 francs.

Cette augmentation est due, en ordre principal :

au remplacement d'une partie des agents temporaires démissionnaires par des agents permanents en surnombre dans d'autres départements ministériels et dont le traitement est beaucoup plus élevé ;

aux augmentations de traitement à allouer au personnel dans le courant de l'année 1929 ;

à la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c. sur les traitements.

Par contre, cette augmentation est compensée par une diminution provenant de l'unification des services et de la réduction du personnel.

Décomposition du crédit :

a) **Personnel** (situation du 15 juillet 1928) : (y compris les fonctionnaires de l'ancien Office des Régions dévastées en liquidation) :

GRADES	NOMBRE D'AGENTS	Traitement organique	Dépenses
1 secrétaire général honoraire (en disponibilité)	1	90,000 »	90,000 »
2 directeurs généraux (dont 1 en disponibilité)	2	80,000 »	160,000 »
1 inspecteur général	1	65,000 »	65,000 »
9 directeurs	4 3 2	63,000 » 58,000 » 54,000 »	534,000 »
18 sous-directeurs (dont 1 assimilé et 3 en disponibilité)	11 (y compris 1 assimilé et 1 en disponibilité) 5 2 (en disponibilité au traitement de décembre 1927).	50,000 » 46,000 » 19,000 »	818,000 »
22 chefs de bureau (dont 2 assimilés et 4 en disponibilité)	6 9 (dont 2 assimilés et 1 en disponibilité) 3 1 1 (en disponibilité) 1 (en disponibilité au traitement de décembre 1927). 1 (en disponibilité sans traitement)	40,750 » 37,500 » 35,000 » 32,500 » 5,625 » 15,000 » —	740,125 »
29 sous-chefs de bureau (1 ^{er} rédacteurs) (dont 4 assimilés et 1 en disponibilité)	10 (dont 1 assimilé) 11 (dont 1 assimilé) 6 (dont 2 assimilés) 1 1 (en disponibilité)	34,000 » 31,500 » 29,000 » 27,000 » 22,500 »	910,000 »
15 commis-rédacteurs de 1 ^{re} classe (dont 5 assimilés)	2 6 (dont 2 assimilés) 7 (dont 3 assimilés)	26,000 » 24,000 » 22,000 »	350,000 »
64 commis-rédacteurs de 2 ^e classe (dont 57 assimilés)	5 (dont 3 assimilés) 21 (dont 18 assimilés) 9 (dont 7 assimilés) 19 assimilés 7 id. 3 id.	18,000 » 17,000 » 16,000 » 15,000 » 14,500 » 14,000 »	1,019,500 »
77 commis aux écritures (dont 68 assimilés)	1 2 18 (dont 16 assimilés) 12 assimilés 20 (dont 17 assimilés) 17 (dont 16 assimilés) 2 assimilés 2 id. 2 id. 1 id.	17,800 » 17,000 » 15,400 » 14,600 » 13,800 » 13,000 » 12,500 » 12,000 » 11,500 » 10,500 »	1,083,700 »
238			
		A REPORTER. fr.	5,770,325 »

GRADES	NOMBRE D'AGENTS	Traitement organique	Dépenses
238		REPORT. fr.	5,770,325 »
7 expéditionnaires (assimilés)	1	14,500 »	86,300 »
	1	13,800 »	
	2	12,000 »	
	1	11,600 »	
	2	11,200 »	
14 employés à rémunération forfaitaire			220,000 »
50 fonctionnaires et agents détachés d'autres administrations			1,034,000 »
11 sténo-dactylographes (dont 4 assimilés et 3 en disponibilité)	3	18,000 »	138,000 »
	1 (assimilée)	16,000 »	
	4 (dont 3 assimilées)	15,000 »	
	1 (en disponibilité)	8,000 »	
	2 (en disponibilité sans traitement)	—	
12 dactylographes (assimilées)	1	13,800 »	152,500 »
	5	13,100 »	
	4	12,400 »	
	1	12,000 »	
	1	11,600 »	
22 messagers-huissiers (dont 3 assimilés et 1 en disponibilité)	1	16,250 »	300,050 »
	6	15,500 »	
	6	15,000 »	
	1	14,500 »	
	1	14,000 »	
	1 (assimilé)	13,800 »	
	1	13,000 »	
	1	12,500 »	
	1 (assimilé)	12,000 »	
	2 (dont 1 assimilé)	10,500 »	
	1 (en disponibilité sans traitement)	—	
22 nettoyeuses temporaires			62,700 »
376		Total. . . fr.	7,763,875 »

Prévisions pour promotions et augmentations (y compris les augmentations accordées aux invalides de guerre, par application de la loi du 21 juillet 1924) fr.	142,780 »
Partie mobile des traitements des fonctionnaires en disponibilité	36,200 »
Allocation spéciale de 20 p. c. des fonctionnaires en disponibilité.	10,600 »
Indemnité de résidence	86,100 »
Indemnités familiale et de naissance	147,000 »
Versements à effectuer par l'Etat en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés	142,000 »

A reporter. fr. 8,328,555 »

	Report. . fr.	8,328,555 »
b) Indemnités et secours à accorder aux fonctionnaires, employés et gens de service se trouvant dans une situation exceptionnelle	fr.	15,000 »
c) Honoraires de deux avocats-conseils, d'avocats et d'avoués pour affaires traitées par l'Office de liquidation des Dommages de guerre.		40,000 »
d) Indemnité du médecin agréé		2,500 »
e) Indemnité à titre de compensation de frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service		5,000 »
f) Comité temporaire technique		5,000 »
g) Quote-part de l'Office de liquidation dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle		500,000 »
	Total général. . fr.	<u>8,896,055 »</u>

ART. 148. — *Indemnités pour travaux extraordinaires.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Reproduction du crédit alloué pour 1928.

ART. 149. — *Frais de route, de séjour et de déplacement.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Cet article provient de la fusion de l'article 180 avec une partie de l'article 31 du Budget extraordinaire de 1928.

Comparativement aux crédits qui ont été alloués pour 1928, on peut estimer que la réduction opérée pour 1929 s'élèvera à 25,000 francs. Cette réduction est due à l'unification et à la liquidation des services.

ART. 150. — *Matériel.*

Crédit demandé : 420,000 francs.

Ce crédit devra faire face aux dépenses prévues à l'article 181 et en partie à l'article 32 du Budget extraordinaire de 1928.

La réduction par rapport à l'année 1928 peut être évaluée à 20,000 francs et provient des mêmes raisons que celles exposées à l'article précédent.

Cours et Tribunaux.

ART. 151. — *Traitements et indemnités du personnel. — Travaux d'écritures. — Versements à effectuer par l'Etat en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. Jetons de présence.*

Crédit demandé : 5,727,000 francs.

Ce crédit devra faire face aux dépenses prévues au litt. a de l'article 182 et en partie aux dépenses inscrites à l'article 30 du budget extraordinaire de 1928.

Tenant compte de ce qui précède, on peut évaluer la réduction des dépenses par rapport à celles de 1928 à 150,000 francs.

Décomposition du crédit :

Traitements et indemnités des présidents, présidents de chambre, greffiers et greffiers-adjoints des trois cours fr.	96,000	»
Traitements et indemnités des présidents, vice-présidents, greffiers et greffiers-adjoints des tribunaux	193,000	»
Traitements des commissaires principaux et des commissaires de l'Etat	930,800	»
Traitements des inspecteurs et inspecteurs-adjoints du remploi .	390,200	»
Primes de rendement	1,722,000	»
Traitements et indemnités du personnel subalterne des commissariats, des greffes et des services de l'inspection du remploi, de la restauration agricole et des régions dévastées	2,382,000	»
Indemnité à titre de compensation des frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service	3,000	»
Travaux d'écritures et de traduction	10,000	»
Total. . fr.	<u>5,727,000</u>	»

Les divers postes concernant la rémunération du personnel se détaillent comme il suit :

Cours.

Les trois Cours fonctionnent chacune avec deux chambres.

Ces six chambres nécessiteront le maintien en fonctions de :

3 présidents à 12,000 francs fr.	36,000	»
3 présidents de chambre à 10,000 francs	30,000	»
6 greffiers ou greffiers-adjoints à 5,000 francs	30,000	»
12 titulaires.	<u>96,000</u>	»
Total. . fr.		

Tribunaux.

Les tribunaux fonctionnant à Bruxelles, à Liège, à Gand et à Ypres seront maintenus. Ces juridictions auront des chambres supplémentaires pour connaître des affaires instruites dans les arrondissements où le tribunal est supprimé.

Les 12 chambres qui fonctionneront encore comprendront :

1 président (non magistrat)	fr.	24,000	»
3 présidents à 10,000 francs		30,000	»
8 vice-présidents à 8,000 francs		64,000	»
1 greffier (non attaché à une juridiction ordinaire)		20,000	»
3 greffiers à 5,000 francs		15,000	»
8 greffiers-adjoints à 5,000 francs		40,000	»
<hr/>			
24 titulaires.	Total. . fr.	193,000	»

Commissariats.

3 fonctionnaires d'autres administrations chargés d'un mandat de commissaire de l'Etat	fr.	132,600	»
3 magistrats chargés d'un mandat de commissaire principal près une Cour		48,000	»
1 magistrat chargé d'un mandat de commissaire de l'Etat près une Cour		10,000	»
2 magistrats chargés d'un mandat de commissaire de l'Etat près un Tribunal		16,000	»
4 commissaires principaux près les Tribunaux		53,200	»
47 commissaires de l'Etat à 11,000 francs		517,000	»
22 commissaires de l'Etat (fournissant des prestations réduites) à 7,000 francs		154,000	»
<hr/>			
82 titulaires.	Total. . fr.	930,800	»

Inspection du remploi.

9 inspecteurs du remploi à 13,300 francs	fr.	119,700	»
3 inspecteurs du remploi (à prestations réduites) à 7,500 francs		22,500	»
1 inspecteur du remploi (à prestations réduites) à 4,000 francs		4,000	»
12 inspecteurs-adjoints à 11,000 francs		132,000	»
16 inspecteurs-adjoints (à prestations réduites) à 7,000 francs		112,000	»
<hr/>			
41 titulaires.	Total. . fr.	390,200	»

Primes de rendement.

Aux termes des dispositions de l'arrêté royal du 18 novembre 1922, modifiées par celles de l'arrêté royal du 10 avril 1928, les commissaires principaux, les commissaires de l'Etat, les inspecteurs et les inspecteurs-adjoints du remploi bénéficient d'une prime dont le montant est fixé trimestriellement suivant l'activité déployée par les bénéficiaires, sans que celui-ci puisse dépasser 20,000 francs l'an.

La moyenne annuelle de cette prime est évaluée à 14,000 francs, soit pour 123 titulaires : $14,000 \times 123 =$ fr. 1,722,000 »

Personnel subalterne des commissariats, des greffes et des services de l'inspection du emploi, de la restauration agricole et des régions dévastées.

180 employés temporaires (y compris les messagers et les concierges) au taux forfaitaire moyen de 10,000 francs l'an utilisés dans les commissariats, dans les greffes et dans les services de l'inspection du emploi fr.	1,800,000 »
19 agents temporaires à rémunération forfaitaire (y compris un fonctionnaire détaché du Gouvernement provincial à Bruges) utilisés dans les services des Régions dévastées à Ypres.	256,000 »
9 agents temporaires à taux forfaitaire utilisés dans les services de la restauration agricole, à Ypres	170,000 »
<u>208</u>	
Versements à effectuer par l'Etat, en exécution des dispositions des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés (5 p. c. du montant brut des rémunérations)	111,000 »
Indemnité familiale	45,000 »
Total. . . fr.	<u>2,382,000 »</u>

ART. 152. — Indemnités pour travaux extraordinaires.

Crédit demandé : 10,000 francs.

Ce crédit doit faire face aux dépenses de même nature prévues au litt. a de l'article 182 du Budget de 1928.

Réduction de 15,000 francs par rapport au crédit alloué en 1928.

ART. 153. — Frais de route, de séjour et de déplacement.

Crédit demandé : 300,000 francs.

Ce crédit doit faire face aux dépenses de même nature prévues au litt. a de l'article 182 et en partie à l'article 31 du Budget extraordinaire de 1928.

Par suite de l'unification et de la liquidation des services, les dépenses par rapport à celles de 1928 sont réduites de 30,000 francs.

ART. 154. — Matériel (y compris les frais résultant de l'octroi de la « Médaille de la Restauration Nationale » créée par arrêté royal du 22 mai 1928).

Crédit demandé : 445,500 francs.

Cet article correspond au litt. b de l'article 182 et comprend en outre une partie des dépenses prévues à l'article 32 du Budget extraordinaire de 1928.

Réduction de 18,000 francs par rapport à l'année 1928.

ART. 155. — Frais de justice, y compris les honoraires et les indemnités de déplacement des experts agissant à l'intervention des commissaires de l'Etat et des inspecteurs du emploi. Frais de déplacement des sinistrés.

Crédit demandé : 500,000 francs.

Cet article correspond au litt. c de l'article 182 du Budget extraordinaire pour 1928. Ce crédit est diminué de 500,000 francs par rapport à celui alloué pour 1928. La rémunération des huissiers-audienciers près les Cours et Tribunaux sera imputée à la charge de cet article.

ART. 156. — *Commission franco-belge des conflits d'attribution en matière de dommages de guerre. Indemnité du secrétaire belge. Frais de route et de séjour, jetons de présence des membres belges. Frais d'administration.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Même crédit que celui alloué pour 1928.

Liquidation des indemnités dues aux sinistrés.

(Exécution des lois des 8 avril et 10 mai 1919.)

ART. 157. — *Indemnités allouées aux ayants droit pour dommages de guerre, y compris celles consenties par l'intermédiaire de la Fédération des Coopératives, ainsi que celles octroyées en exécution de la loi du 24 juillet 1921 sur la dépossession involontaire des titres au porteur. Indemnités aux victimes civiles de la guerre pour déportation et en remboursement de frais médicaux, pharmaceutiques et de suralimentation. (Après la clôture de l'exercice 1928, les sommes liquidées ou restant à payer sur les indemnités accordées par des jugements rendus ou des transactions approuvées à une date antérieure à celle du 1^{er} janvier 1929, ainsi que sur les avances maximales octroyées aux sinistrés antérieurement au 1^{er} janvier 1929, pourront être imputées sur ce crédit).*

Réparations (reconstructions, etc.) en exécution de l'article 4 de la loi du 8 avril 1919 sur l'adoption nationale des communes et sur la restauration des régions dévastées et de l'article 27 de la loi du 10 mai 1919 sur la réparation des dommages résultant des faits de la guerre; dépenses diverses inhérentes à la liquidation des services; règlement des litiges se rapportant aux réquisitions, achats et locations des terrains, à la destruction d'abris bétonnés, de projectiles, etc. (Après la clôture de l'exercice 1928, les sommes restant à payer du chef d'engagements contractés à une date antérieure à celle du 1^{er} janvier 1929 pourront être imputées sur ce crédit).

Intervention de l'Etat par voie de subsides, d'avances, etc., en faveur des communes qui ont été soumises au régime de l'adoption et relatifs à leur administration et au service financier de leurs dettes (art. 4 de la loi du 8 avril 1919).

Remboursement aux villes et communes des intérêts qu'elles ont dû supporter sur les emprunts contractés à la Société du Crédit communal pour faire des avances aux déportés. (Le Gouvernement est autorisé à fixer ces créances par transactions comme en matière de dommages de guerre.)

Dépenses pour pourvoir aux besoins urgents du logement; règlement des litiges concernant la construction de maisons ouvrières et l'achat de matériaux de construction; indemnités pour l'enlèvement tardif de briques appartenant à l'Etat, etc. (y compris les dépenses régulièrement engagées et restant à payer sur des crédits tombés ou à tomber en annulation).

Crédit demandé : 350,000,000 de francs.

Cet article provient de la fusion des articles 33, 34, 36 et 184 du Budget extraordinaire de l'exercice 1928.

Prévoyant que dans le courant de l'année 1929, la liquidation des dommages de guerre sera sur le point d'être terminée, il a été opéré sur les crédits à prévoir pour cet exercice une réduction se chiffrant à 172,170,000 francs.

Voir au surplus l'Exposé général du Budget de 1929, pp. 36 et 37.

ART. 158. — *Avances à faire aux sinistrés en exécution de l'article 15, 3^e alinéa, de la loi du 10 mai 1919.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

Reproduction du crédit alloué pour l'exercice 1928.

ART. 159. — *Honoraires d'ingénieurs, d'architectes, de géomètres, etc.; frais résultant des formalités préalables aux adjudications, etc. (y compris les dépenses régulièrement engagées et restant à payer sur des crédits tombés ou à tomber en annulation).*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Diminution de 655,000 francs comparativement à 1928.

Le Gouvernement est autorisé, nonobstant toutes dispositions ou stipulations antérieures, à reviser les barèmes d'honoraires d'architectes, experts ou autres techniciens, du chef de travaux exécutés ou en voie d'exécution pour la reconstruction ou la restauration, à l'intervention des pouvoirs publics, des bâtiments et ouvrages d'art détruits ou endommagés par la guerre. Cette revision se fera conformément aux dispositions des arrêtés royaux du 18 septembre 1924, paru au *Moniteur* du 24 décembre 1924, et du 16 mars 1926, paru au *Moniteur* du 28 mars 1926.

DÉPENSES DIVERSES.

ART. 160. — *Accidents du travail (loi du 24 décembre 1903). — Secours. — Exécution des obligations incombant à l'Etat du chef d'accidents causés à des tiers par les services de l'Office de liquidation des Dommages de guerre.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Reproduction du crédit alloué pour 1928.

Cet article correspond à l'article 37 du Budget des dépenses extraordinaires de 1928. Les mots « ancien Office des Régions dévastées » ont été remplacés par « Office de liquidation des Dommages de guerre ».

ART. 161. — *Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1^{er} janvier de la même année.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

L'article 186 et l'article 38 du Budget extraordinaire de 1928 ont été fusionnés, en vertu de l'arrêté royal du 12 mars 1928, portant unification des services s'occupant de l'indemnisation des sinistrés de la guerre.

Pour l'exercice 1929, le crédit a été diminué de 5,000 francs.

ART. 162. — *Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en retraite et dont la famille se trouve dans le besoin.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

Pour les raisons exposées à l'article précédent, il a été fait fusion des articles 39 et 187 du Budget extraordinaire de 1928.

Le crédit alloué pour l'exercice 1928 a été maintenu.

ART. 163. — *Redevance à payer à l'Administration des postes pour le transport des correspondances administratives..*

Crédit demandé : 395,942 francs.

Les articles 40 et 188 du Budget extraordinaire de 1928 ont été fusionnés.

Reproduction du crédit alloué pour 1928.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 164. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Fusion des articles 41 et 189 du Budget extraordinaire pour 1928.

Maintien du crédit alloué pour cet exercice.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES ET AÉRONAUTIQUE.

II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE.

ART. 165. — *Télégraphes et téléphones.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

Remise en état de divers locaux. Remplacement de cuivreries et de meubles.

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1929.**

TABLEAU II

RECETTES EXTRAORDINAIRES

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes.

Administrations.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
I. — <i>Recettes extraordinaires.</i>		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	1	Prix de vente d'immeubles échus à l'Etat ensuite de poursuites sur saisie exercée à requête.
	2	Deuxième versement à faire par la ville d'Anvers pour la reprise des travaux maritix exécutés par l'Etat au nord de la ville, en vertu de la Convention du 9 mai 1927, approuvée par la loi du 16 juillet 1927
	3	Amortissement compris dans les annuités souscrites par le Département des Color pour le remboursement des avances consenties sur le produit des emprunts contractés par l'Etat belge en vertu de la loi du 6 mars 1925.
	4	Amortissement d'obligations de sociétés d'armement maritime
TRÉSORERIE, ETC.	(1)	Capital des obligations à 6 p. c. de l'Association nationale des Industriels et Commerçants appartenant à l'Etat et remboursables par tirage au sort.
	5	Subsides offerts à l'Etat pour construction, entretien et amélioration de routes.
	6	Recettes des services frigorifiques (en liquidation)
	7	Recettes diverses
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES.		

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
proposées pour 1929.	adoptées pour 1928.	en plus.	en moins.	
200,000	200,000	»	»	<p>ART. 1. — Dans les poursuites de saisie immobilière exercées en vue du recouvrement de l'impôt spécial sur les bénéfices de guerre ou des dommages-intérêts prononcés au profit de l'Etat dans les procès pour trafic avec l'ennemi, il arrive assez fréquemment que, pour faire échec au fisc, personne ne se présente pour enchérir. La procédure de saisie oblige le créancier à faire une mise à prix, laquelle apparaît comme équivalente à une offre d'achat sur la base indiquée.</p> <p>Dans l'hypothèse précitée, l'Etat créancier, pourvu qu'il devient ainsi de plein droit adjudicataire de l'immeuble saisi. La mise à prix étant, dans les cas de l'espèce, fixée à une somme sensiblement inférieure à la valeur vénale du bien, l'Etat se rend de la sorte propriétaire d'immeubles dans des conditions particulièrement favorables et réalise ainsi un bénéfice sérieux lors de la vente. Au même titre que tout créancier soucieux de ses intérêts, l'Etat ne peut se dispenser d'agir de la sorte.</p> <p>ART. 2. — Prévision de recette inscrite en exécution de la loi du 16 juillet 1927 (<i>Moniteur du 17 juillet 1927</i>)</p> <p>ART. 3. — Augmentation résultant du jeu de l'amortissement.</p> <p>ART. 4. — Majoration corrélative à l'augmentation du nombre des obligations à amortir en 1929.</p> <p>(1) ART. 5 de 1928. — Il n'y a pas lieu de prévoir une recette de ce chef pour l'exercice 1929, aucun encaissement n'ayant eu lieu en 1928 ; l'amortissement a été effectué par rachats à la Bourse vu la situation des cours.</p> <p>ART. 6. — Les prévisions de recettes se décomposent comme il suit :</p> <p>Produit de la location de cube frigorifique fr. 5,800,000 Produit de la location de moyens de transport. 300,000 Produit de la vente de glace . . . 1,000,000 Location d'immeubles et recettes diverses . . . 300,000</p> <p>TOTAL. . . fr. 7,400,000</p> <p>ART. 7. — Il se présente que des remboursements doivent être effectués au Trésor sur des sommes prélevées à charge des crédits du Budget extraordinaire. Logiquement, ces restitutions doivent être versées en recette extraordinaire.</p> <p>Les recettes effectuées pour l'exercice 1928, pendant la période de janvier à mai 1928, s'élèvent à 3,000,000 de francs environ, soit 600,000 francs par mois, en moyenne. L'on ne peut prévoir si ce rythme se maintiendra pendant les mois suivants ; toutefois, il est permis d'escompter une recette totale de 5,000,000 de francs et de fixer à ce chiffre la recette probable de l'exercice 1929.</p>
5,050,000	3,030,000	2,050,000	»	
3,052,500	2 851,000	198,500	»	
303,500	235,500	10,000	»	
»	1,510,030	»	1,510,000	
500,000	500,000	»	»	
7,400,000	7,550,000	»	150,000	
5,000,000	1,530,000	3,500,000	»	
21,508,000	17,409,500	5,758,500	1,660,000	
AUGMENTATION. . fr.		4,098,500		

Administrations.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
II. — Recettes de réparation.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	(1) 8 9	Ancien Office des Régions dévastées : vente de terrains et bâtiments par suite de relotissement; recettes diverses (<i>pour mémoire</i>) Ancien Office des Régions dévastées : vente de matériaux de construction. Office de liquidation des dommages de guerre : avances faites aux sinistrés en exécution de l'article 15, troisième alinéa, de la loi du 10 mai 1919. — Recouvrement d'intérêts et remboursement de capitaux
ENREGISTREMENT ET DOMAINES ET TRÉSORERIE, ETC.	10 11	Office de liquidation des dommages de guerre : indemnités allouées indûment aux sinistrés. — Frais de justice en matière de dommages de guerre Produit de la vente d'objets hors d'usage (hormis l'ancien Office des Régions dévastées) et acquis en vue de la reconstruction ou de la réparation des biens endommagés par faits de guerre
TRÉSORERIE, ET .	(2) 13	Produit des livraisons allemandes en nature et versements allemands en numéraire (solde de l'annuité du plan Dawes) Versement au Trésor de la partie disponible du Fonds du Roi Albert (<i>pour mémoire</i>). Produits divers
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	14 15 16	Produit des titres à émettre en paiement de dommages de guerre. Produit de la réalisation du butin de guerre Service de restitution industrielle
	17 18	Service de restitution agricole Recouvrements sur les livraisons allemandes antérieures à l'entrée en vigueur du plan Dawes : produit de la vente de chalands et remorqueurs
		TOTAL DES RECETTES DE RÉPARATION. . fr.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
proposées pour 1929.	adoptées pour 1928.	en plus.	en moins.	
»	5,000,000 »	»	5,000,000 »	(1) ART. 9 de 1928. — Cette rubrique disparaît en 1929. Le produit sera dorénavant versé au Fonds d'amortissement de la Dette publique, bénéficiaire de toutes les aliénations extraordinaires d'immeubles en vertu de l'article 4 de la loi du 7 juin 1928.
20,000 »	200,000 »	»	180,000 »	ART. 8. — La vente des stocks de briques et d'autres matériaux est pratiquement terminée.
5,000 »	5,000 »	»	»	ART. 9, 10, 11. — Mêmes prévisions qu'en 1928.
5,000,000 »	5,000,000 »	»	»	ART. 10. — Les lois coordonnées sur la réparation des dommages de guerre prévoient diverses actions en répétition à exercer contre certaines catégories de sinistrés ; il a été décidé que les sommes à récupérer dans ces conditions par le Trésor seront recouvrées à l'intervention de l'Administration des Domaines. Il peut être prévu, de ce chef, pour 1929, une recette de 5,000,000 de francs.
5,000 »	5,000 »	»	»	ART. 11. — Beaucoup de travaux de restauration et de réparation de voies publiques, de terres et d'autres immeubles dévastés par la guerre ont été entrepris par le Gouvernement lui-même, au moyen de matériaux spécialement acquis à cet effet. Les travaux touchant à leur fin, les divers départements remettent à l'Administration des Domaines, aux fins de vente, divers matériaux et objets qui ont cessé de leur être utiles.
835,000,000 »	646,000,000 »	189,000,000 »	»	Comme le coût des travaux ainsi que celui du matériel nécessaire à leur exécution ont été imputés sur les crédits inscrits antérieurement au Budget des Dépenses recouvrables, il est logique que le produit de ces réalisations soit porté aux recettes de réparation.
»	3,000,000 »	»	3,000,000 »	ART. 12. — Voir note-annexe.
6,000,000 »	1,000,000 »	5,000,000 »	»	(2) ART. 15 de 1928. — Cette recette disparaît en 1929.
300,000,000 »	400,000,000 »	»	100,000,000 »	ART. 13. — Les recettes effectuées pour l'exercice 1928, pendant la période de janvier à mai 1928 inclusivement, s'élèvent à 2,850,000 francs environ, soit 570,000 francs comme moyenne mensuelle.
3,000,000 »	2,500,000 »	500,000 »	»	Comme l'on prévoit de nombreux versements de cette nature en 1929, on peut supputer, pour cet exercice, une recette de 6,000,000 de francs.
4,400,000 »	»	4,400,000 »	»	ART. 14. — Voir l'Exposé général du Budget, pages 38 et 39.
25,000,000 »	»	25,000,000 »	»	ART. 15. — La recette provient principalement de la vente de bons de transport de mitrailles et de condamnations du chef de trafic illicite de métaux du front.
2,500,000 »	5,000,000 »	»	2,500,000 »	ART. 16 (nouveau). — Cette rubrique est rétablie pour l'exercice 1929. L'Etat Belge a conclu une transaction avec le Gouvernement de la République turque au sujet du matériel belge que les armées allemandes avaient transporté sur le territoire ottoman. Ledit Gouvernement nous paiera dans le début de 1929, la somme de 245,000 livres turques, soit 4,400,000 francs environ.
1,180,930,000 »	1,067,710,000 »	223,900,000 »	110,680,000 »	ART. 17 (nouveau). — Cette rubrique est rétablie pour l'exercice 1929. On s'occupe actuellement de l'apurement des dossiers des sinistrés qui ont reçu des avances en nature sous forme de bétail, engrais, etc. Les recettes effectuées à cette occasion s'élèvent, à fin juin 1928, à 11,655,000 francs.
AUGMENTATION. . fr.		113,220,000 »		ART. 18. — Des chalands et remorqueurs sont vendus moyennant des prix payables par annuités ; une somme de 2,500,000 francs viendra à échéance en 1929.

RECAPITULATION.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES	
	proposées pour 1929.	adoptées pour 1928.	en plus.	en moins.
I. — Recettes extraordinaires .	21,508,000	17,409,500	4,098,500	»
II. — Recettes de réparation . .	1,180,990,000	1,067,710,000	113,220,000	»
TOTAL. . . fr.	1,202,438,000	1,085,119,500	117,318,500	»
AUGMENTATION. fr.			117,318,500	

NOTE - ANNEXE.**Tableau II.****II. — RECETTES DE RÉPARATION.**

ART. 12 DU TABLEAU. — *Produit des livraisons allemandes en nature et versements allemands en numéraire (solde de l'annuité du plan Dawes).*

Evaluation : 835,000,000 de francs.

Les paiements à faire par l'Allemagne sont évalués à 128,308,000 marks-or, dont la contre-valeur, au cours de fr. 8.57 le mark-or, s'élève à 1,100,400,000 francs (chiffre rond).

De cette somme de fr. 1,100,400,000
ont été déduites pour être portés en recettes aux Voies
et Moyens :

les frais de l'armée d'occupation (sauf à prélever les sommes pouvant revenir à d'autres administrations (Postes, etc.). fr.	98,000,000	
la part de la Belgique au titre de sa dette de guerre envers les Etat-Unis dans l'annuité à verser par l'Allemagne	137,400,000	
		<u>235,400,000</u>
	Reste. . fr.	865,000,000

Mais les avantages accordés aux acheteurs en compte « Réparations », soit en règle générale un crédit de trois mois ou l'escompte correspondant, réduiront cette somme d'environ 30,000,000

Reste. . fr. 835,000,000

Il convient de faire remarquer qu'il n'est pas possible d'établir, dès maintenant, une prévision absolument exacte et définitive du total de l'annuité Dawes à recevoir en 1929.

D'une façon générale, les calculs reposent sur quelques éléments incertains, notamment l'évaluation du préciput de l'occupation, qui est proportionnel aux effectifs de l'armée ; une modification de ce chiffre se répercute sur les autres éléments qui représentent nos recettes au titre des annuités prévues par le plan Dawes.

SÉNAT DE BELGIQUE

ANNEXE

AU

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
DE L'EXERCICE 1929.

Travaux et entreprises en cours,
pour lesquels des crédits sont sollicités en 1929,
avec indication du degré d'avancement
et du total probable de la dépense.

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
	<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>			
1	Travaux de reconstruction et d'aménagement des locaux incendiés de l'asile d'aliénés de l'Etat à Tournai.	350,000 »	800,000 »	1,500,000 »
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE.			
	<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>			
4	Travaux de captage et d'adduction des sources supérieures du Néblon	2,500,000 »	1,500,000 »	5,000,000 »
5	Travaux d'établissement d'une distribution d'eau à Bruges, Saint-Nicolas, Alost, Wetteren et Saint-Gilles-lez-Termonde et Blankenberghe (extension).	1,500,000 »	1,000,000 »	5,800,000 »
6	Travaux d'amélioration du régime des eaux de la vallée du Maelbeek	200,000 »	200,000 »	2,500,000 »
7	Distribution d'eau à Malines	500,000 »	500,000 »	1,500,000 »
8	Etablissement des réseaux intérieurs pour les communes alimentées par les sources du Néblon.	2,000,000 »	1,500,000 »	4,000,000 »
9	Construction d'un collecteur avec siphon sur la rive droite de la Meuse en aval de Liège	160,000 »	320,000 »	620,000 »

des crédits sont sollicités pour 1929.

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
2,189,233 30	Marchent vers l'achèvement.	Les travaux seront sans doute terminés avec le crédit de 350,000 francs demandé pour 1929.	
5,178,082 »	Les travaux de captage des sources du Néblon, de même que les travaux de protection de la prise d'eau, les travaux d'établissement des centrales élévatoires et les réservoirs de Malvaux et Laminne et la canalisation du refoulement au château d'eau du Tybre, sont terminés. Le creusement des galeries de Mont à Poulseur, de Sart à Poulseur, de Comblain-au-Pont, de Tiff et d'Esneux, est à moitié terminé. La conduite d'aménée des eaux vers Liège est en voie d'exécution.	14,000,000 » (part de l'Etat).	Le montant total des travaux est évalué à 42,000,000 de francs. L'Etat intervient pour un tiers.
4,900,000 »	Les travaux principaux de Bruges, Saint-Nicolas, Alost et Wetteren sont terminés. Ceux de Saint-Gilles-lez-Termonde sont en cours. Les extensions de Bruges, Blankenberghe et Saint-Nicolas vont commencer.	7,500,000 » (part de l'Etat).	Le montant total de la dépense est de 22,500,000 francs environ. L'Etat intervient pour un tiers.
625,000 »	La première entreprise est terminée. La deuxième est en cours. De nouveaux travaux peuvent être décidés.	2,000,000 » (part de l'Etat).	Le montant total de la dépense est de 8,000,000 de francs environ. L'Etat intervient pour un quart.
2,000,000 »	Les travaux sont complètement terminés et reçus.	3,000,000 » (part de l'Etat).	Le coût total des travaux est de 9,000,000 de francs. L'Etat intervient pour un tiers.
3,639,129 »	Les réseaux de Tilleur, Glain, Ans et Grâce-Berleur sont terminés. Le réseau de Montegnée est en voie d'achèvement. Ceux de Chénée et Romsée sont commencés ainsi que les travaux d'adduction pour les réseaux d'Alleur et de Loncin. Les travaux de Vottem ont repris. Les réseaux d'Alleur, de Loncin et Héron sont adjugés. Les réservoirs de Grâce-Berleur, Montegnée, Rocourt et Vottem sont terminés.	12,000,000 » (part de l'Etat).	Le coût total des travaux est estimé à 36,000,000 de francs. L'Etat intervient pour un tiers.
480,000 »	Les travaux sont en voie d'exécution.	640,000 » (part de l'Etat).	La dépense totale est évaluée à 3,655,000 francs.

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
10	Distribution d'eau à Welkenraedt	150,000 »	150,000 »	»
11	Construction des collecteurs de Saint-Job et de Stalle, à Uccle	1,500,000 »	1,500,000 »	»
12	Etablissement des réseaux de distribution d'eau pour les communes alimentées par la Compagnie intercommunale des eaux du Haut-Plateau du Brabant wallon	500,000 »	300,000 »	»
13	Réseau général d'égouts de l'agglomération anversoise	2,000,000 »	»	»
14	Construction de l'exutoire n° V des égouts de l'agglomération liégeoise	250,000 »	»	»
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.				
<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>				
<i>A. — GRANDS TRAVAUX.</i>				
18	Provision à verser au fonds spécial et temporaire des grands travaux en exécution de l'article 5 de la loi du 24 avril 1928 (deuxième tranche d'une dépense totale fixée par ladite loi à 1,800,000,000 de francs).	250,000,000 »	127,000,000 »	»
<i>B. — FONDS SPÉCIAL DES ROUTES.</i>				
19	Restauration du réseau routier de l'Etat. — Travaux et études	90,000,000 »	96,650,000 »	»
<i>C. — AUTRES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.</i>				
20	<i>Routes :</i>			
	1° Expropriations et travaux. Constructions, redressements, élargissements, améliorations. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts et subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et ponts concédés, ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. Subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. Etudes fr. 29,700,000 »			
	2° Travaux à effectuer au moyen de subsidés offerts à l'Etat pour construction, entretien et amélioration, à l'exclusion des entreprises prévues à d'autres articles	30,200,000 »	17,250,000 »	(1) 273,257,500 »
		500,000 »		

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
»	Les travaux vont commencer sous peu en ce qui concerne l'établissement du réseau intérieur.	600,000 » (part de l'Etat).	La dépense totale est évaluée à 2.500,000 francs.
1,500,000 »	Le collecteur de Saint-Job (1 ^{er} lot) est terminé; le 2 ^e lot du collecteur de Saint-Job et le collecteur de Stalle vont être entamés sous peu.	5,000,000 » (part de l'Etat).	La dépense totale est de 15,000,000 de francs. L'Etat intervient pour un tiers.
300,000 »	Les travaux sont terminés et reçus.	1,000,000 » (part de l'Etat).	La dépense est évaluée à 3,000,000 de francs. L'Etat intervient pour un tiers.
»	Les travaux vont commencer prochainement.	4,000,000 » (part de l'Etat pour le 1 ^{er} lot).	La dépense totale du 1 ^{er} lot est évaluée à 12,000,000 de francs. L'Etat intervient pour un tiers. Le coût de l'ensemble des travaux à exécuter dans l'agglomération anversoise est estimé à 500,000,000 de francs.
»	Les travaux adjugés et approuvés seront entamés prochainement.	500,000 » (part de l'Etat).	La dépense totale est évaluée à 1,500,000 francs. L'Etat intervient pour un tiers.
83,000,000 »	Impossible à déterminer, groupe plusieurs entreprises.	1,800,000,000 »	»
64,000,000 »	Id.	600,000,000 »	»
(1) 229,443,155 44	Impossible à déterminer. groupe plusieurs entreprises.	30,200,000 » pour 1929.	(1) Y compris les réfections des routes qui, depuis le 1 ^{er} janvier 1928, incombent au Fonds spécial des routes.
(2) 7,500,000 »	»	»	(2) Engagé en 1928.

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
21	<i>Bâtiments civils. — Protection contre l'incendie. — Frais de la Commission.</i>	75,000 »	72,000 »	3,832,000 »
22	<i>Ecole d'horticulture de l'Etat à Vilvorde :</i>			
	a) Construction d'un hangar-abri pour l'emballage d'arbres et l'hivernage de plantes (rosiers, etc.). fr. 50,000 »	70,000 »	»	»
	b) Installation de l'éclairage électrique dans l'école 20,000 »			
23	<i>Immeubles de l'ancien Observatoire, place Quetelet (Ministère de l'Agriculture). — Extension de l'installation du chauffage central dans les locaux qui sont encore actuellement chauffés au moyen de poêles.</i>	100,000 »	»	»
24	<i>Hôtel provincial du Brabant. — Jonction des bâtiments vers la rue du Lombard et de ceux vers la rue du Chêne.</i> . . .	160,000 »	»	»
25	<i>Monument du Lion de Waterloo :</i>			
	a) Clôture du monument fr. 10,000 »	12,000 »	(1) 2,000 »	»
	b) Installation de l'éclairage électrique dans la nouvelle habitation du gardien 2,000 »			
26	<i>Jardin Botanique de l'Etat, à Bruxelles :</i>			
	a) Reconstruction de la serre à fougères . fr. 200,000 »	280,000 »	»	»
	b) Aménagement du local servant de laboratoire au service des herbiers belges . . . 40,000 »			
	c) Curage de l'étang 40,000 »			
27	<i>Palais du Cinquantenaire. — Aile gauche. — Travaux à effectuer en vue de centraliser les musées dans l'aile gauche du Palais du Cinquantenaire (deuxième tranche)</i>	4,500,000 »	4,700,000 »	»
28	<i>Palais de justice de Gand. — Reconstruction (troisième et dernière tranche)</i>	4,000,000 »	3,200,000 »	500,000 »
29	<i>Office commercial de l'Etat, rue des Augustins, 15, à Bruxelles. — Travaux à effectuer pour donner à la construction la solidité indispensable et rendre l'installation des services adéquate aux exigences actuelles.</i>	700,000 »	»	»
30	<i>Palais des Princes-Evêques, à Liège. — Installation d'un chauffage central (première tranche)</i>	250,000 »	»	»
31	<i>Nouveau bâtiment des Archives, à Namur. — Travaux de transformation et d'appropriation</i>	275,000 »	»	»
32	<i>Palais des Beaux-Arts de Bruxelles (rue de la Régence). — Installation de l'éclairage pour contrôle de rondes</i> . . .	42,000 »	»	»
33	<i>Palais des Thermes à Ostende. — Construction (première tranche).</i>	500,000 »	»	»
34	<i>Hôtel du Ministère des Sciences et des Arts, rue de Louvain, 44, 46, 48. — Construction de locaux pour les bureaux (première tranche).</i>	1,300,000 »	»	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
1,715,854,24 36,500 » (1)		Impossible à déterminer.	(1) En 1928.
»	Nouvelle entreprise.	70,000 »	
»	Id.	100,000 »	
»	Id.	160,000 »	
»	Id.	12,000 »	(1) Le crédit de 1928 ne sera pas employé.
»	Id.	280,000 »	
4,566,000 »	Travaux adjugés au mois de juin 1928.	55,000,000 »	
2,100,000 »	10 p. c.	7,700,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	700,000 »	
»	Id.	1,000,000 »	
»	Id.	275,000 »	
»	Id.	42,000 »	
»	Id.	5,600,000 »	
»	Id.	2,600,000 »	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
35	<i>Casernement des gendarmeries :</i>			
	a) Achèvement de la caserne de gendarmerie de Courtrai (construction d'un manège et de murs de clôture) Fr. 135,000 »			1,028,663 39
	b) Construction d'une caserne à Malmédy, y compris l'acquisition du terrain nécessaire (première tranche). 800,000 »	1,635,000 »		
	c) Construction d'une caserne à Rummen 350,000 »			
	d) Construction d'une caserne à Wellin 350,000 »			
36	<i>Port d'Ostende. — Etudes. Expropriations et travaux. Subsidés :</i>			
	1 ^o Construction d'un nouveau port de pêche (huitième tranche d'une dépense totale estimée à 70,500,000 francs).	4,000,000 »	5,600,000 »	60,500,000 »
	2 ^o Aménagement des terrains industriels dépendant du nouveau port de pêche (deuxième tranche d'une dépense estimée à 3,500,000 francs).	950,000 »	500,000 »	»
	3 ^o Construction de la minque du nouveau port de pêche (deuxième tranche d'une dépense estimée à 20,000,000 de francs).	4,000,000 »	2,000,000 »	»
	4 ^o Construction d'un pont basculant sur la tête aval de l'écluse du nouveau port de pêche (deuxième tranche d'une dépense estimée à 500,000 francs)	450,000 »	50,000 »	»
	5 ^o Travaux d'établissement d'un pont transbordeur sur le chenal du port d'Ostende (deuxième tranche d'une dépense estimée à 9,000,000 de francs).	100,000 »	100,000 »	»
	6 ^o Modifications et aménagements à exécuter aux deux postes de chômage des paquebots sur la rive est du chenal (première tranche d'une dépense estimée à 1,500,000 francs).	500,000 »	»	»
	7 ^o Elargissement des postes d'accostage 1 à 5 des paquebots sur la rive est (première tranche d'une dépense estimée à 3,000,000 de francs)	500,000 »	»	»
	8 ^o Construction d'un mur de quai sur la rive est du bassin de la Marine (première tranche d'une dépense estimée à 3,000,000 de francs)	500,000 »	»	»
	9 ^o Reconstruction de l'estacade est du chenal d'accès à l'écluse du bassin de la Marine (première tranche d'une dépense estimée à 2,500,000 francs)	500,000 »	»	»
	10 ^o Installation d'une clôture autour du bâtiment formant dépendance du slipway du port de pêche à Ostende, ainsi que d'autres travaux d'achèvement.	300,000 »	»	»
	11 ^o Dépenses diverses et imprévues	50,000 »	»	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
1.028,663 39	»	»	
»	Nouvelle entreprise.	1,100,000	»
»	Id.	350,000	»
»	Id.	350,000	»
51,746,306 73 (1)	99/100	70,500,000	» (1) Somme liquidée sur les budgets de 1922, 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927.
a) 1,100,000 } b) 1,721,000 } (2)			(2) Somme engagée sur 1928 : a) Travaux; b) Expropriations.
»	Pas entamés.	3,500,000	»
»	Id.	20,000,000	»
»	Id.	500,000	»
»	Id.	9,000,000	»
»	Nouvelle entreprise.	1,500,000	»
»	Id.	3,000,000	»
»	Id.	3,000,000	»
»	Id.	2,500,000	»
»	Id.	300,000	»
»		50,000	»

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CREDITS VOTES	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
37	<i>Port de Zeebrugge.</i> — Etudes, expropriations et travaux. Subsides :			
	1 ^o Remplacement de la claire-voie du môle par une digue munie d'une voie carrossable (troisième tranche d'une dépense estimée à 10,000,000 de francs)	3,000,000 »	2,500,000 »	1,500,000 »
	2 ^o Dragages à effectuer sous le contrôle direct de l'Administration des Ponts et Chaussées	3,500,000 »	2,500,000 »	»
	3 ^o Travaux d'extension du port de pêche (deuxième tranche d'une dépense estimée à 6,000,000 de francs).	1,500,000 »	(1) 500,000 »	»
	4 ^o Dépenses diverses et imprévues	30,000 »	»	»
38	<i>Port de Nieuport.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsides :			
	1 ^o Aménagement du port de Nieuport et détournement de la route vers Nieuport-Bains	85,000 »	»	»
	2 ^o Appontement pour les chaloupes de pêche	600,000 »	»	»
	3 ^o Dépenses diverses et imprévues	50,000 »	»	»
39	<i>Côte.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsides :			
	1 ^o Transformation en jetée de l'épi n ^o 1 à l'est du port d'Ostende	400,000 »	»	»
	2 ^o Construction d'épis bas à Ostende-ouest	250,000 »	»	»
	3 ^o Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
40	<i>Phares et fanaux.</i> — Etudes, expropriations et travaux :			
	Remaniement des installations électriques des feux du port résultant des travaux d'appropriation du quartier d'Ostende-phare, et travaux imprévus	50,000 »	»	»
41	<i>Sambre.</i> — Etudes, expropriations et travaux :			
	Eclairage électrique des barrages	35,000 »	»	»
42	<i>Canal de Bruxelles au Rupel.</i> — Etudes, expropriations et travaux :			
	Pour faire face aux imprévus, à des dépenses diverses, notamment celles à résulter des travaux de dragages.	100,000 »	»	»
43	<i>Meuse.</i> — Etudes, expropriations et travaux :			
	1 ^o Installation de l'éclairage électrique aux barrages.	140,000 »	»	»
	2 ^o Exhaussement et amélioration des digues de la Meuse limbourgeoise (première tranche d'une dépense estimée à 15,000,000 de francs)	1,000,000 »	»	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	<i>Observations.</i>
(1) 2,880,000 »	0.5/100	10,000,000 »	(1) Les crédits votés en 1925 et 1926 n'ont pas été employés.
2,500,000 » pour 1928.	»	3,500,000 » pour 1929.	
»	Pas entamés.	6,000,000 »	(1) Article 100 du budget extraordinaire de 1928.
»	»	»	
»	Nouvelle entreprise.	1,500,000 »	
»	Id.	600,000 »	
»	»	50,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	400,000 »	
»	Id.	250,000 »	
»	»	25,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	50,000 »	
»	Id.	35,000 »	
»	»	100,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	140,000 »	
»	Id.	15,000,000 »	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
44	<i>Haine.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1 ^o Rectification du cours de la Haine à Jemappes (deuxième tranche d'une dépense estimée à 650,000 francs) .	550,000 »	100,000 »	»
	2 ^o Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
45	<i>Canal du Centre.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1 ^o Construction d'un pont fixe à Maisières	500,000 »	»	»
	2 ^o Etanchement de fuite à l'amont du pont-levis de Maurage, rive droite.	100,000 »	»	»
	3 ^o Amélioration des systèmes de prise d'eau et des aqueducs d'alimentation des biefs aux ascenseurs	50,000 »	»	»
	4 ^o Etablissement d'un perré de flottaison entre l'ascenseur n ^o 4 et le pont-levis de Maurage, rive droite. . . .	60,000 »	»	»
	5 ^o Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
46	<i>Canal de Mons à Condé.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1 ^o exhaussement de l'écluse n ^o 2 et des abords (deuxième et dernière tranche).	400,000 »	100,000 »	»
	2 ^o Exhaussement à l'amont du pont-levis des Postes . . .	400,000 »	»	»
	3 ^o Dépenses diverses et imprévues	50,000 »	»	»
47	<i>Canal de Charleroi.</i> — Etudes, expropriations et travaux :			
	Construction de deux maisons éclusières aux écluses 20 et 23.	200,000 »	»	»
48	<i>Démer.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	Travaux divers et imprévus	25,000 »	»	»
49	<i>Canaux brabançons.</i> — Etudes, expropriation et travaux. — Subsidés :			
	Avant-port de Vilvorde	125,000 »	125,000 »	4,100,500 »
50	<i>Senne.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1 ^o Amélioration de la Senne supérieure (3 ^e section) (deuxième tranche d'une dépense estimée à 4 millions) .	500,000 »	100,000 »	»
	2 ^o Dépenses diverses et imprévues	10,000 »	»	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
»	»	(1) 650,000	(1) Subside promis par l'Etat.
»	»	25,000	»
»	Nouvelle entreprise.	500,000	»
»	Id.	100,000	»
»	Id.	50,000	»
»	Id.	60,000	»
»	»	25,000	»
»	Pas entamés.	500,000	»
»	Nouvelle entreprise.	400,000	»
»	»	50,000	»
»	Nouvelle entreprise.	200,000	»
»	»	25,000	»
3,100,220	Travaux non entamés. On n'en est encore qu'aux expropriations.	(1) 3,300,000	(1) Montant probable des expropriations.
»	Pas entamés.	4,000,000	»
»	»	10,000	»

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
51	<i>Nèthes.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1 ^o Construction d'un nouveau pont-route sur la Nèthe inférieure à Waelhem et amélioration de la rivière aux abords (troisième tranche d'une dépense estimée à 8,000,000 de francs).	2,000,000	3,200,000	385,000
	2 ^o Amélioration de la Nèthe inférieure dans la traverse de Duffel et reconstruction du pont-route provincial (septième tranche d'une dépense estimée à 3,000,000 de francs)	750,000	500,000	2,200,000
	3 ^o Reconstruction du pont de la porte de Louvain sur la Petite-Nèthe, à Lierre, et amélioration de la rivière aux abords (deuxième tranche d'une dépense estimée à 3,000,000 de francs).	500,000	250,000	»
	4 ^o Dépenses diverses et imprévues	25,000	»	»
52	<i>Dyle.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1 ^o Amélioration du régime de la Dyle inférieure (sixième tranche d'une dépense estimée à 8,000,000 de francs)	3,500,000	50,000	4,605,000
	2 ^o Dépenses diverses et imprévues	50,000	»	»
53	<i>Moervaert, Zuidleede et Durme.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1 ^o Curage de l'embouchure du Moervaert et de celle de la Zuidleede	75,000	»	»
	2 ^o Reconstruction du pont de Waesmunster et amélioration de la rivière entre Hamme et Waesmunster (quotité non recouvrable) (troisième tranche d'une dépense estimée à 6,000,000 de francs).	500,000	250,000	350,000
	3 ^o Dépenses diverses et imprévues	10,000	»	»
54	<i>Installations maritimes d'Anvers.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1 ^o Détournement des Schyns (deuxième tranche d'une dépense estimée à 8,000,000 de francs).	1,170,000	500,000	»
	2 ^o Dévasement de l'embarcadère flottant sur l'Escaut maritime à Sainte-Anne.	335,000	335,000	2,575,000
	3 ^o Pour travaux extraordinaires de dragages et de rives	2,200,000	900,000	»
	4 ^o Dépenses diverses et imprévues	50,000	»	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
(1) 196,128 »	Pas entamés.	8,000,000 »	(1) Expropriations.
(1) 314,806 14	Id.	3,000,000 »	(1) Acquisitions de terrains en cours.
»	Id.	3,000,000 »	
»	»	25,000 »	
4,317,559 »	2 p. c.	8,000,000 »	
»	»	50,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	75,000 »	
»	Pas entamés.	6,000,000 »	
»	»	10,000 »	
»	Pas entamés.	8,000,000 »	
1,530,090 » (1) 335,000 » (2)	Entreprise qui se reproduit tous les ans.	Indéterminé.	(1) Somme liquidée sur les budgets de 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927.
193,000 »	»	2,200,000 »	(2) Somme engagée au budget de 1928.
»	»	50,000 »	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
55	<i>Dendre.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1 ^o Amélioration de la Dendre entre Alost et son embouchure à Termonde (première tranche d'une dépense encore indéterminée)	2,000,000	»	»
	2 ^o Dépenses diverses et imprévues	25,000	»	»
56	<i>Escaut.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1 ^o Construction d'un magasin et d'un bureau de recette à Kain	50,000	»	»
	2 ^o Amélioration du bief Berchem-Audenarde (deuxième tranche d'une dépense encore indéterminée)	175,000	175,000	»
	3 ^o Reconstruction du pont de Gavere et amélioration des abords (deuxième tranche d'une dépense estimée à 900,000 francs, non compris la dépense de 1,500,000 fr. portée au chapitre des dépenses afférentes aux réparations des dommages de guerre).	250,000	15,000	»
	4 ^o Remplacement du pont provisoire à Syngem par un pont fixe. — Expropriations et travaux (première tranche de la dépense estimée à 1,400,000 francs, non compris les dépenses recouvrables évaluées à 1,100,000 francs)	250,000	»	»
	5 ^o Reconstruction du pont Madou et amélioration du fleuve aux abords de Gand (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 4,700,000 francs)	1,500,000	2,000,000	»
	6 ^o Etablissement de barrières basculantes électriques au pont de la porte d'Anvers, à Gand	50,000	»	»
	7 ^o Renouvellement des estacades du pont de Gentbrugge.	130,000	»	»
	8 ^o Consolidation des digues de la rive gauche de l'Escaut entre Gentbrugge et Melle	350,000	»	»
	9 ^o exhaussement, consolidations, élargissement et reconstruction des digues de l'Escaut et affluents (troisième tranche d'une dépense estimée à 9,000,000 de francs)	1,000,000	600,000	50,000
	10 ^o Aménagement de l'embarcadère de la rive droite de l'Escaut au passage d'eau de Schellebelle	185,000	»	»
	11 ^o Redressement de l'Escaut au droit de Termonde et reconstruction du pont (deuxième tranche d'une dépense évaluée à 15,000,000 de francs).	1,200,000	20,000	»
	12 ^o Construction d'un nouvel embarcadère à Hoboken (Kappellestraat)	150,000	»	»
	13 ^o Etablissement de ducs d'Albe et de pieux d'amarrage à Tamise	100,000	»	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	<i>Observations.</i>
»	Nouvelle entreprise.	Impossible à déterminer.	
»	»	25,000 »	
»	Id.	50,000 »	
»	Pas entamés.	Indéterminé.	
»	Id.	2,400,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	2,500,000 »	
(1) 719,700 »	Pas entamés.	4,700,000 »	(1) Expropriations.
»	Nouvelle entreprise.	50,000 »	
»	Id.	130,000 »	
»	Id.	350,000 »	
32,162 25	Des entreprises sont en cours. D'autres suivront pour compléter les travaux.	9,000,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	185,000 »	
»	Pas entamés.	15,000,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	150,000 »	
»	Id.	100,000 »	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
	14 ^o Reconstruction partielle du mur de quai à Tamise (deuxième tranche d'une dépense estimée à 3,000,000 de francs)	500,000 »	1,000,000 »	»
	15 ^o Construction d'un mur de quai. à Burght.	600,000 »	»	»
	16 ^o Amélioration du bras ouest de la dérivation du « Strop », à Gand.	1,600,000 »	»	»
	17 ^o Dépenses diverses et imprévues	150,000 »	»	»
57	<i>Lys.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1 ^o Redressement de la Lys près du « Pont Rouge », à Warneton (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 3,500,000 francs).	950,000 »	950,000 »	»
	2 ^o Construction d'un mur de quai à Menin	475,000 »	»	»
	3 ^o Construction d'un pont fixe à Harlebeke (deuxième tranche d'une dépense estimée à 1,800,000 francs)	200,000 »	125,000 »	»
	4 ^o Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
58	<i>Canal de Gand, par Bruges, à Ostende.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1 ^o Défense des talus (deuxième tranche d'une dépense dont le montant est encore indéterminé)	250,000 »	250,000 »	»
	2 ^o Reconstruction du pont de la rue de Wondelghem sur le canal de raccordement de Gand (première tranche d'une dépense estimée à 2,000,000 de francs)	300,000 »	»	»
	3 ^o Reconstruction du pont tournant de Scheepsdaele (troisième tranche d'une dépense estimée à 2,750,000 fr.).	800,000 »	825,000 »	100,000 »
	4 ^o Reconstruction du pont sur la tête latérale de la nouvelle écluse de la porte de Damme, à Bruges (deuxième tranche d'une dépense estimée à 500,000 francs) (quotité non recouvrable)	300,000 »	110,000 »	»
	5 ^o Approfondissement du canal entre Bruges et Ostende.	200,000 »	»	»
	6 ^o Travaux de parachèvement du pont de Stalhille et de ses abords	300,000 »	»	»
	7 ^o Dépenses diverses et imprévues.	50,000 »	»	»
59	<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés. — Dépenses diverses et imprévues.	25,000 »	»	»
60	<i>Canal de dérivation de la Lys.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1 ^o Reconstruction du pont de Bachte-Maria-Lerne (deuxième tranche d'une dépense estimée à 400,000 fr.).	350,000 »	50,000 »	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
»	Pas entamés.	3,000,000 »	
»	»	600,000 »	Subside promis à la commune de Burght.
»	Nouvelle entreprise.	1,600,000 »	
»	»	150,000 »	
»	»	3,500,000 »	Le crédit prévu en 1928 ne pourra peut-être pas être engagé avant le 31 décembre 1928.
»	»	475,000 »	Subside promis par l'Etat.
121,767 07	Entreprise nouvelle pour laquelle les expropriations viennent de finir.	1,800,000 »	
»	»	25,000 »	
250,000 »	»	Indéterminé.	
»	Nouvelle entreprise.	2,000,000 »	
825,000 »	Viennent d'être adjudés.	2,750,000 »	
»	»	500,000 »	
»	Subside promis par l'Etat.	200,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	300,000 »	
»	»	50,000 »	
»	»	25,000 »	
»	Pas entamés.	400,000 »	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
	2° Défense des talus	350,000 »	»	»
	3° Reconstruction des trois aqueducs-siphons dits : « Van Noorderbroeck en Begijne », de « Padepoele » et le « Vaeke Moeras », situés à Maldeghem sous le canal précité (première tranche d'une dépense estimée à 1,000,000 de francs)	100,000 »	»	»
	4° Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
61	<i>Canal de Roulers à la Lys.</i> — Etudes, expropriations et tra- vailleurs. — Subsidés :			
	1° Electrification du pont n° 6 à Ingelmunster	12,000 »	12,000 »	»
	2° Usine élévatoire d'Oyghem. — Installation d'un trans- formateur	35,000 »	»	»
	3° Dépenses diverses et imprévues	5,000 »	»	»
62	<i>Canal de Bossuyt à Courtrai.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1° Travaux d'étanchement des digues (deuxième tranche d'une dépense encore indéterminée)	100,000 »	95,000 »	»
	2° Dépenses diverses et imprévues	5,000 »	»	»
63	<i>Canal d'Ypres à l'Yser.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1° Remise en état de la cunette du canal (deuxième tranche d'une dépense estimée à 2,000,000 de francs (quotité non recouvrable)	1,350,000 »	250,000 »	»
	2° Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
64	<i>Yser.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1° Construction d'une passerelle à Saint-Georges	100,000 »	»	»
	2° Aménagement de la digue du Veurne-Ambacht	50,000 »	»	»
	3° Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
65	<i>Canal de Plasschendaele à Nieuport.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1° Empierrements entre Slype et Lefvinghe	250,000 »	»	»
	2° Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
66	<i>Canal de Loo.</i> — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés :			
	1° Allongement de l'écluse de la Fintelle	300,000 »	»	»
	2° Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	<i>Observations.</i>
»	Nouvelle entreprise.	350,000 »	
»	Id.	1,000,000 »	
»	»	25,000 »	
»	Pas entamés.	12,000 »	Le crédit de 1928 ne sera probablement pas employé.
»	Nouvelle entreprise.	35,000 »	
»	»	5,000 »	
74,215 »	»	Indéterminé.	
»	»	5,000 »	
»	Pas entamés.	2,000,000 »	
»	»	25,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	100,000 »	
»	»	50,000 »	Pour payer un terrain incorporé dans le domaine de l'Etat.
»	»	25,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	250,000 »	
»	»	25,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	300,000 »	
»	»	25,000 »	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
	II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.			
67	Routes et raccordements. — Ponts. — Etudes et travaux de reconstruction et de réfection.	5,500,000 »	950,000 »	(1) 1,055,000 »
68	Restauration des casernes de gendarmerie :			
	a) De Manhay. fr. 250,000 »	430,000 »	»	»
	b) De Gedinne. 180,000 »			
69	Port de Nieuport. — Etudes et travaux :			
	1 ^o Reconstruction de la partie amont de l'estacade ouest du chenal de Nieuport (première tranche d'une dépense estimée à 7,000,000 de francs)	500,000 »	»	»
	2 ^o Remise en état des appontements, perrés et estacades du bassin à flot et de son chenal d'accès (deuxième tranche d'une dépense estimée à 550,000 francs)	500,000 »	50,000 »	»
	3 ^o Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
70	Côte. — Etudes et travaux. — Subsidés :			
	1 ^o Reconstruction du carrelage de la digue de mer et établissement d'une chaussée entre l'entrée de l'hippodrome et de la rue de l'Hôtel, à Ostende.	700,000 »	»	»
	2 ^o Remplacement de la balustrade en fer sur la crête du perré de la digue de mer à Ostende.	150,000 »	»	»
	3 ^o Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
71	Canal de Blaton à Ath. — Etudes et travaux : Dépenses diverses et imprévues.	5,000 »	»	»
72	Canal de Mons à Condé. — Etudes et travaux :			
	1 ^o Reconstruction du pont de Saint-Ghislain	600,000 »	250,000 »	»
	2 ^o Reconstruction du pont-levis de Thulin	125,000 »	»	»
	3 ^o Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
73	Canal de Pommerœul à Antoing. — Etudes et travaux :			
	1 ^o Reconstruction du pont fixe du Boust'au	500,000 »	»	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	<i>Observations.</i>
(1) 1,062,000 »		»	(1) 1926 et 1927.
(2) 315,000 »		»	(2) 1928.
»	Nouvelles entreprises.	430,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	7,000,000 »	
»	Pas entamés.	550,000 »	
»	»	25,000 »	
»	Entreprise nouvelle. Une partie du crédit est affecté à payer un sub- side promis par l'Etat à la Ville.	700,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	150,000 »	
»	»	25,000 »	
»	»	5,000 »	
»	Pas entamés.	600,000 »	Le crédit prévu pour 1928 ne pourra vraisemblablement pas être engagé avant le 31 décembre 1928.
»	Nouvelle entreprise.	125,000 »	
»	»	25,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	500,000 »	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
	2° Reconstruction du pont du Vermontois à Peruwelz. . .	500,000 »	300,000 »	»
	3° Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
74	<i>Durme.</i> — Etudes et travaux :			
	1° Reconstruction du pont de Waesmunster (quotité recouvrable).	900,000 »	500,000 »	»
	2° Reconstruction de l'installation d'un marégraphe à Waesmunster	12,000 »	15,000 »	»
	3° Dépenses diverses et imprévues	10,000 »	»	»
75	<i>Escaut.</i> — Etudes et travaux :			
	1° Reconstruction de deux maisons éclusières à Espierres.	150,000 »	»	»
	2° Remise en état des digues, talus et chemins de halage (deuxième tranche d'une dépense encore indéterminée).	325,000 »	200,000 »	230,000 »
	3° Reconstruction du pont de Gavere (quotité recouvrable) (première tranche d'une dépense estimée à 1,500,000 francs).	500,000 »	»	»
	4° Reconstruction du pont de Syngem (quotité recouvrable) (première tranche d'une dépense estimée à 1,100,000 francs).	500,000 »	»	»
	5° Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
76	<i>Canal de Gand, par Bruges, à Os'ende.</i> — Etudes et travaux :			
	1° Reconstruction du pont de Scheepsdaele (deuxième et dernière tranche d'une dépense de 150,000 francs) . . .	75,000 »	75,000 »	»
	2° Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
77	<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i> — Etudes et travaux :			
	1° Equipement électro-mécanique du pont-rails de Selzaete	180,000 »	»	»
	2° Rétablissement de la signalisation lumineuse des ponts du block-système dans la traverse de Selzaete . . .	150,000 »	»	»
	3° Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
78	<i>Canal d'Ypres à l'Yser.</i> — Etudes et travaux :			
	1° Remise en état de la cunette du canal (deuxième tranche d'une dépense estimée à 2,000,000 de francs) . .	400,000 »	250,000 »	»
	2° Reconstruction des écluses (deuxième tranche d'une dépense estimée à 5,000,000 de francs).	1,500,000 »	300,000 »	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	<i>Observations.</i>
»	Nouvelle entreprise.	500,000	» Le crédit prévu pour 1928 ne pourra vraisemblablement pas être engagé avant le 31 décembre 1928.
»	»	25,000	»
»	Pas entamés.	900,000	» Le crédit de 1928 ne sera pas employé.
»	Nouvelle entreprise.	12,000	» Le crédit de 1928 ne sera vraisemblablement pas employé.
»	»	10,000	»
»	Nouvelle entreprise.	150,000	»
167,875	»	Indéterminé.	»
»	Nouvelle entreprise.	1,500,000	»
»	Id.	1,100,000	»
»	»	25,000	»
75,000	Les travaux viennent d'être adjugés.	150,000	»
»	»	25,000	»
»	Nouvelle entreprise.	180,000	»
»	Id.	150,000	»
»	»	25,000	»
»	Pas entamés.	2,000,000	»
»	Id.	5,000,000	»

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
	3 ^o Dragages	25,000 »	»	»
	4 ^o Dépenses diverses et imprévues	25,000 »	»	»
79	<i>Canal de la Lys à l'Yperlée. — Etudes et travaux :</i>			
	1 ^o Reconstruction du siphon sur le territoire de Houthem .	120,000 »	»	»
	2 ^o Dépenses diverses et imprévues	10,000 »	»	»
80	<i>Yser. — Etudes et travaux :</i>			
	1 ^o Reconstruction du Haut-Pont, à Dixmude (quotité recouvrable) (première tranche d'une dépense estimée à 1,000,000 de francs)	200,000 »	»	»
	2 ^o Reconstruction de l'appontement en bois sur la rive gauche de l'Yser, qui a été détruit pendant la guerre. .	50,000 »	»	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	<i>Observations.</i>
»	»	25,000 »	
»	»	25,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	120,000 »	
»	»	10,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	1,000,000 »	
»	Id	50,000 »	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.			
	<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>			
	SERVICE TECHNIQUE DU GÉNIE.			
83	Installations diverses au camp d'Elsenborn	1,000,000 »	1,000,000 »	4,550,000 »
84	Construction, aménagement ou acquisitions pour les dépôts et parcs-annexes, pour les dépôts et parcs divisionnaires, pour les parcs régionaux ainsi que pour les dépôts d'armée.	4,000,000 »	1,000,000 »	22,952,246 59
85	Exécution des dispositifs de destruction d'ouvrages d'art. . .	300,000 »	100,000 »	2,581,398 10
86	Aérodromes : achat de terrains et travaux de casernement divers	300,000 »	300,000 »	25,298,123 78
87	Moyens matériels à réaliser pour améliorer et intensifier l'instruction des troupes	6,500,000 »	950,000 »	16,055,178 64
88	Acquisition de terrains d'assiette de tronçons de chemins de fer militaires construits par les Allemands et qu'il importe de conserver	210,000 »	60,000 »	1,226,445 »
89	Acquisition de terrains et exécution des travaux nécessaires pour le maintien et l'usage d'ouvrages défensifs allemands ainsi que pour les sites historiques de guerre.	50,000 »	500,000 »	3,832,000 »
90	Construction d'installations diverses au camp de Beverloo.	1,960,000 »	600,000 »	4,580,000 »
91	Mons. — Transformation de la caserne Guillaume.	1,400,000 »	1,350,000 »	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
3,826.279 88	Progressent lentement en raison des crédits limités dont on dispose. Environ la moitié des travaux est terminée ou en cours d'exécution.	6,600,000 » (environ).	
20,097.185 05	Terminés en ce qui concerne les dépôts de diverses espèces. Progressent lentement en ce qui concerne les parcs (y compris les parcs à munitions).	Inconnu, l'emplacement et l'importance de certains parcs n'ayant pas encore été déterminé.	
1,092.206 65	Les travaux progressent normalement.	Indéterminé.	
15,263.097 22	Il reste un certain nombre de terrains en expropriation à payer.	18,500,000 »	
10,848.126 83	Progressent lentement.	20,557,000 » (environ).	
429.650 86	Les deux tiers des terrains environ sont acquis.	600,000 » (environ).	
814.119 07	Environ la moitié des abris, dont le maintien est décidé, est acquise.	1,000,000 »	
4,053.766 54	Du programme arrêté en 1924, il ne reste que trois lavoirs à construire au camp de cavalerie.	5,950,000 » pour ce qui concerne le programme de 1924 4,000,000 » pour les nouvelles améliorations à apporter.	
4.719 »	Fin de l'entreprise.	2,750,000 » (1)	(1) Augmentation de 650,000 francs sur le montant indiqué pour 1928 du fait de l'augmentation du coût des travaux et de la transformation du projet primitivement arrêté, laquelle est consécutive aux modifications apportées aux casernements de Mons. (Suppression de l'hôpital baraqué et restauration de l'ancien hôpital.)

Art. les du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
92	Construction d'une position de tir à la mer pour le régiment d'artillerie de défense terrestre contre aéronefs	100,000 »	100,000 »	225,000 »
93	Matériel de mobilisation du parc du génie d'armée	3,200,000 »	456,000 »	3,380,360 »
94	Matériel de mobilisation du bataillon de pontonniers	306,000 »	90,000 »	988,000 »
95	Matériel de mobilisation des troupes et services de transmission	2,000,000 »	3,375,625 »	16,228,500 »
96	Matériel de mobilisation des troupes de chemin de fer	150,000 »	43,000 »	1,186,650 »
97	Matériel et accessoires pour les destructions de première urgence	1,500,000 »	250,000 »	»
98	Travaux de fortification; remise en état ou construction d'ouvrages, y compris l'acquisition des terrains d'assiette et les frais d'études et de surveillance; création de dispositifs d'inondation	20,185,000 »	10,000,000 »	»
99	Spa. — Caserne de cavalerie	5,500,000 »	»	7,914,449 21
100	Bierset-Awans. Aérodrome. — Déplacement	427,000 »	»	»
101	Aérodrome. — Construction d'un bloc supplémentaire à Gossoncourt	290,000 »	»	»
102	Bruges. — Caserne des Chartreux. — Transformation	220,000 »	»	»
103	Construction de nouvelles installations pour les troupes de chemin de fer au camp de Beverloo	1,550,000 »	»	»
104	Matériel de mobilisation du bataillon cycliste du génie	400,000 »	»	»
105	Installations de paratonnerres sur les dépôts de munitions	450,000 »	»	»
	SERVICE DES HÔPITAUX.			
106	Achat de matériel de mobilisation pour le Service de santé	1,800,000 »	1,400,000 »	4,400,000 »
107	Hôpital militaire de Namur, à Salzinnes. — Travaux d'achèvement	1,550,000 »	1,550,000 »	3,210,000 »
	SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES TECHNIQUES DE L'ARTILLERIE.			
108	Edification de dépôts de munitions dans les bases	8,000,000 »	550,000 »	45,972,220 »

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	<i>Observations.</i>
206,357 50	Les terrains, sauf un, sont acquis. Les travaux commenceront à bref délai.	425,000 »	
2,615,827 38	Le programme des acquisitions se réalise lentement.	Indéterminé.	
893,572 15	Id.	Id.	
12,290,134 16	Id.	Id.	
655,271 74	Id.	Id.	
250,000 »	Id.	Id.	
1,200,411 14	Les travaux sont commencés.	30,185,000 »	
3,774,210 53	Trois blocs d'escadron, le manège et le bâtiment du gymnase sont construits.	5,500,000 »	(pour les travaux d'achèvement).
»	Nouvelle entreprise.	Indéterminé.	
»	Id.	290,000 »	
»	Id.	220,000 »	
»	Id.	1,550,000 »	
»	Id.	Indéterminé.	
»	Id.	Id.	
1,691,271 77	La réalisation du programme d'achat du matériel sanitaire est encore dans la période du début.	16,000,000 »	Une faible partie seulement des crédits a été utilisée en raison de la compression des dépenses.
2,050,357 50	Les travaux recommenceront incessamment.	5,150,000 »	La construction, bien qu'entamée avant la guerre, n'a pu être reprise qu'en 1928 par suite de compressions budgétaires.
29,333,581 55	Le crédit demandé en 1929 servira, notamment, à l'achat de terrains destinés à l'édification d'un troisième dépôt de munitions.	Indéterminé.	Le coût total pour l'achèvement des travaux avait été estimé, en 1921, à 43,000,000 de francs, mais cette estimation était basée sur la valeur de notre unité monétaire de l'époque.

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
109	Fonderie royale de canons. — Complètement de l'artillerie d'infanterie de campagne lourde et de défense terrestre contre aéronefs; motorisation d'une partie de l'artillerie (matériel, projectiles, outillage, installations, main-d'œuvre, etc.) . . .	24,610,000	(1) 6,446,984	60,788,277 67
110	Arsenal de construction. — Matériel anti-gaz; caissons et voitures hippomobiles d'infanterie et de cavalerie, voitures du service de santé (matières, main-d'œuvre, etc.) . . .	21,392,000	11,078,374	48,582,355 99
111	Manufacture d'armes de l'Etat. — Complètement de l'armement portatif et des armes automatiques, matériel de tir (matières, main-d'œuvre, etc.)	22,350,000	2,396,700	29,530,500
112	Ateliers de fabrication de munitions. — Complètement des approvisionnements en munitions d'artillerie et d'infanterie (installations, matériel, main-d'œuvre, etc.)	10,670,000	5,787,000	135,027,637 07
113	Acquisition de matériel pour le service technique du régiment d'artillerie de défense terrestre contre aéronefs (projecteurs)	3,000,000	1,000,000	4,251,000
114	Service de protection contre les gaz. — Nouvelles installations et amélioration des installations existantes	780,000	955,000	411,014 91
115	Service de la mobilisation de la Nation. — Appropriation de l'outillage d'usines à utiliser à la mobilisation, etc.	300,000	300,000	»
116	Constitution de l'armement de sûreté de certains forts de la Meuse.	3,000,000	11,491,600	»
117	Service technique des chars de combat. — Constitution d'un approvisionnement d'outils et de rechanges pour la mobilisation	200,000	»	»
	SERVICE DU CHARROI AUTOMOBILE ET DES CARBURANTS.			
118	Agrandissement de l'atelier de réparations du charroi automobile d'Anvers (fort II) et installations électriques	210,000	»	»
119	Acquisition d'autos blindés pour le corps de cavalerie.	2,300,000	»	»
120	Acquisition et construction de châssis et de carrosseries pour caissons de mitrailleurs cyclistes	216,000	(1) 253,016	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} octobre 1928.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
(1) 43,648,715 12	La durée de la période du maintien de cet article, qui, suivant les prévisions antérieures devait comprendre quatorze à quinze années, dépendra des crédits accordés.	Indéterminé.	(1) Déduction faite d'une somme de 253,016 francs utilisée par le Service du charroi automobile et des carburants pour l'achat de châssis pour caissons de mitrailleurs cyclistes.
47,638,595 80	La confection des masques est en cours. La construction des caissons pour mitrailleuses lourdes est en cours également et le programme de fabrication prévu à cet effet sera vraisemblablement terminé pour l'année 1931. La construction de fourgons d'infanterie se poursuit mais d'une façon restreinte, suivant l'état des ressources. On ne peut donc fixer le délai nécessaire pour la construction des fourgons.	Id.	
26,319,409 06	L'échelonnement de la dépense pour les budgets successifs dépendra des crédits accordés.	Id.	
125,979,908 74	La durée de la période du maintien de cet article, qui, suivant les prévisions antérieures devait comprendre quatorze à quinze années, dépendra des crédits accordés.	Id.	
2,761,462 50	L'échelonnement de la dépense pour les budgets successifs dépendra des crédits accordés.	Id.	
407,443 42	Les travaux et acquisitions sont en cours.	Id.	
119,685 »	La constitution de cet outillage est une œuvre de longue haleine.	Id.	
4,020,696 45	Les travaux sont en cours.	13,000,000 »	
	Nouvelle entreprise.	Indéterminé.	
»	Id.	210,000 »	
»	Id.	4,500,000 »	
253,016 »	Il est prévu quarante-huit véhicules. En 1928, il a été acheté huit châssis qui permettent de mettre huit caissons en service incessamment.	1,440,000 »	(1) En 1928, le crédit a été demandé à charge de l'article 147 (art. 109 de 1929).

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1929.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1928 (y compris les crédits supplémentaires sollicités).	antérieurement (depuis l'armistice).
	AÉRONAUTIQUE MILITAIRE.			
121	Complètement du matériel aéronautique militaire. . .	10,000,000 »	2,000,000 »	30,266,600 12
	SERVICE DE L'INTENDANCE, DE L'ADMINISTRATION ET DES APPROVISIONNEMENTS (ADMINISTRATION DES CORPS DE TROUPE).			
122	Ecoles d'armes. — Réfection e détournement de la voie de 0 ^m 60 du grand champ de tir de Brasschaet. — Construction d'un épi	345,000 »	»	»

